

Tulle, le 9 avril 2019

## **COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2019**

---

***Secrétariat Général***  
***LS/KP/SC***

L'an deux mil dix-neuf et le neuf avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, Mme Dominique GRADOR, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Yves JUIN, M. Yannik SEGUIN, Mme Jeanne WACHTEL, M. Fabrice MARTHON, Maires - Adjoint, M. Pierre LAURICHESSE, Mme Christiane MAGRY, M. Michel BREUILH, Mme Josiane BRASSAC-DIJOUX, Mme Christine COMBE, Mme Yvette FOURNIER, M. Guy DELMAS, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jean-Michel CLAUX, Mme Sandrine TAILLEFER, M. Pascal CAVITTE, M. Hervé PLUCHON, Mme Aysé TARI, M. Jérémy NOVAIS, M Stéphane BERTHOMIER, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Mme Muriel GILET-BOUYSSON, M. Thomas MADELMONT soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Laure VIREFLEAU, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Nathalie THYSSIER, M. Michel CAILLARD à partir de 18h50

**Etait absent :** M. Raphaël CHAUMEIL

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Monsieur Bernard COMBES* : « Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, j'ai pris un peu de retard, ce soir, car je me suis rendu au nom du Conseil Municipal à la très poignante cérémonie concernant, bien sûr, le décès de Marc LEYCURAS, médecin militaire, tué au Mali la semaine dernière et qui a sa famille et son épouse sur la Commune de Sainte Fortunade.

Il y avait hier un hommage aux Invalides concernant l'attentat djihadiste dont il a été victime et une cérémonie religieuse aujourd'hui en la Cathédrale de Tulle et l'inhumation maintenant.

Je vais vous demander, à ce titre, d'observer une minute de silence.

Je la précise, elle concernera à la fois, bien sûr, Marc LEYCURAS, 30 ans, et notre centenaire Jean VIACROZE parti aussi. Ce qui montre aussi deux faces de notre singulière histoire Tulliste.

Donc pour Marc et pour Jean, s'il vous plaît.

Donc, en guise de préambule, parce que tout commence par de la musique, nous allons avoir le plaisir d'accueillir ici et maintenant la célèbre Manufacture d'accordéons MAUGEIN.

En guise donc d'apéritif de ce Conseil Municipal, je souhaite accueillir et avoir la remise de l'accordéon qui sera offert par la Ville de Tulle à la Ville de Schorndorf dans le cadre du 50<sup>ième</sup> anniversaire du Jumelage entre les deux villes au mois de mai.

Je souhaiterais que Richard BRANDAO, le PDG de la Manufacture, puisse nous le présenter. Puis ensuite nous aurons une présentation des minaudières par Katherine PRADEAU.

*Monsieur Richard BRANDAO* : « Bonsoir à tous, je vous remercie.

Je remercie le Conseil Municipal d'avoir choisi la maison MAUGEIN pour ce cadeau pour les 50 ans du jumelage avec Schorndorf.

Donc, on a choisi un petit accordéon, un peu emblématique, mais d'une couleur un peu spéciale. C'est le Marionito version luxe, avec la plaque pour les 50 ans. C'est un chromatique.

La couleur est noire cerise. C'est l'appellation de la couleur.  
Pour la petite histoire, pourquoi cette couleur ?

C'est un américain qui nous l'a proposée. Il voulait un instrument type « français », mais avec une couleur qu'il retrouve sur les pickups américains. Donc on a fait avec lui et il nous a proposé des couleurs.

Il a écrasé un cassis, une framboise, une fraise, pour arriver à cette couleur qui est assez « class » effectivement.

On a donc écrit sur la plaque « Tulle - Schorndorf : 1969 - 2019 » pour que ça reste intemporel plutôt que de mettre 50 ans.

L'année prochaine il y aurait eu 51. »

*Monsieur Yannik SEGUIN* : « Une petite précision. Cet accordéon qui sera offert au Maire de Schorndorf est, en réalité, offert à toute la Ville de Schorndorf parce que si pendant les cérémonies, l'accordéon va être exposé dans la Mairie, après il est destiné à pouvoir être utilisé en tant que de besoin par les élèves et les professeurs du Conservatoire, avec toutes les précautions voulues du Conservatoire de Schorndorf.

Donc ça ne sera pas un accordéon qui va rester dans une vitrine, ça va être un accordéon qui va être utilisé par les Schorndorfer. »

*Monsieur Richard BRANDAO* : « Ça sera plus efficace pour la conservation. Plus il jouera et mieux il se conservera plutôt que de rester effectivement fermé à l'humidité, aux changements de température. Plus il jouera, mieux ça sera. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On va passer à la présentation des minaudières par Agnès GAMEIRO et Katherine PRADEAU.

Qu'est-ce qu'une minaudière ?  
Ce n'est pas quelqu'un qui minaude parce que si c'est quelqu'un qui minaude c'est une minaudière.  
Là on va parler des minaudières et on va vous les présenter. »

*Madame Agnès GAMEIRO* : « Je vais juste poser le préambule. Vous savez tous qu'on a à cœur que cette entreprise qui est magnifique continue.

Richard BRANDAO voulait travailler sur des pistes de diversification.

En fait, on a deux savoir-faire emblématiques à Tulle : c'est la dentelle avec le Point de Tulle et l'accordéon.

Il y a trois ans de cela, on a eu la très grande chance de travailler avec Katherine PRADEAU et, en fait, de faire ni plus ni moins qu'une collection capsule.

C'est une collection d'un certain nombre de robes qui ont vocation à montrer un savoir-faire particulier, en l'occurrence celui de Katherine et celui de la dentelle de Tulle.

Cette collection agit un peu comme une carte de visite et elle va un peu partout pour montrer ce savoir-faire.

C'est quand même une fierté, suite à la présentation de cette collection, on a eu la très grande chance d'avoir Sylvie VEIG qui est notre première dentelière professionnelle.

Notre communication, c'était « du jamais vu depuis Louis XIV ».  
Sous Louis XIV, il y avait 200 dentelières qui étaient organisées en proto-industrie et puis, petit à petit, c'est « parti en live ».

Avec Katherine PRADEAU nous avons travaillé sur cette collection capsule qui a eu un grand succès.

Katherine est très attachée au Limousin et puis elle a fait une robe qui s'appelait la Marionita, en hommage à MAUGEIN.

Puis après elle a mis le doigt sur une touche d'accordéon.

On va vous montrer maintenant l'épisode de diversification MAUGEIN.

J'y crois très fort et reviendrai après juste pour vous dire la Communication et les événements qui suivront. »

*Monsieur Richard BRANDAO* : « En préambule, vous savez, effectivement qu'on travaille sur les accordéons, mais que j'ai à cœur de sauver MAUGEIN et de pérenniser MAUGEIN et l'idée de la diversification qui trotte dans ma tête et celle des actionnaires depuis des années a abouti la première diversification que sont les minaudières que Katherine va vous présenter.

On a essayé, moi dans ma recherche de diversification, de pérenniser les savoir-faire et de trouver des produits qui utilisent les savoir-faire aussi bien humains, matériels et matériaux de l'accordéon pour renforcer les savoir-faire, renforcer nos compétences sur l'accordéon et trouver des produits qui utilisent ces compétences.

La minaudière utilise six des sept savoir-faire, sauf l'accordage, pour l'instant.

Ça va peut-être venir, car on en parlait tout à l'heure.

C'est un produit de diversification, donc ce n'est pas un produit de circonstance, c'est vraiment un produit de diversification à moyen et à long terme qu'on veut pour renforcer les savoir-faire.

On va travailler sur l'ébénisterie, les minaudières sont faites en bois.

On va travailler sur la peinture car elles sont peintes dans la cabine de peinture.

Il y a un peu de mécanique pour les fermetures.

Il y a de la peau comme sur les soufflets.

Il y a de la découpe, du collage de carton.

Il y a de l'assemblage.

Il y a donc tous les savoir-faire, sauf l'accordage qu'on verra plus tard.

C'est vraiment un produit de diversification, non pas de circonstance, mais qui peut s'ancrer dans les produits MAUGEIN.

Ce n'est pas de l'accordéon, mais on utilise quand même beaucoup de ses savoir-faire.

Vous allez les reconnaître au travers de ces minaudières. On voit un peu l'esprit de l'accordéon. »

*Madame Katherine PRADEAU* : « Je suis créatrice de mode depuis de nombreuses années.

Je suis originaire de la région du Limousin donc c'est une région qui me tient à cœur et donc je me suis vraiment penchée sur les savoir-faire de la Région.

Donc, en premier, effectivement, sur le Point de Tulle et puis avec cette deuxième collection avec MAUGEIN.

C'est vrai que la première fois que j'ai visité la Manufacture, avec l'idée de cette piste de diversification, c'était vraiment regarder ce qu'on pourrait créer qui puisse vraiment utiliser tous les savoir-faire de la Manufacture.

Ça me semblait intéressant.

J'aurais pu penser à autre chose, à des bijoux, des choses comme ça, mais ça n'utilisait pas tous les savoir-faire et donc ça ne faisait pas travailler chaque personne qui travaille dans la Manufacture, et donc ça ne mettait pas en avant tous ces savoir-faire.

M'est venue cette idée de minaudière parce que finalement la fabrication est pratiquement similaire à un accordéon.

C'est une boîte, une coque, une caisse avec les mêmes procédés de fabrication qu'un accordéon.

On est arrivé à cette conclusion que c'était la meilleure piste de diversification dans un domaine pour tirer un petit peu vers la mode et montrer que ça pouvait aussi partir sur une autre histoire, mais aussi faire connaître les accordéons dans des milieux qui n'ont pas l'habitude de connaître ce genre de choses. »

*Monsieur Richard BRANDAO* : « Les formes ressemblent à l'accordéon. On a poussé le vice où on a trouvé avec Katherine un fermoir qui était le fermoir utilisé sur les accordéons DEDENIS et MAUGEIN dans les années 20 jusqu'aux années 25.

Pour attacher le soufflet. C'était le même principe. »

*Madame Katherine PRADEAU* : « L'idée c'était de ne pas aller chercher des fabrications extérieures à part certaines qu'on ne pouvait pas vraiment faire. Par exemple, les robes on ne peut pas les fabriquer chez Maugein mais elles sont fabriquées dans la région et bien évidemment la dentelle pour le clin d'œil au Poinct de Tulle.

Ce qu'on voulait aussi c'est avoir l'intérieur avec le bois apparent parce qu'en fait très souvent les gens s'imaginent que ce n'est pas du bois quand on le voit. Ceux qui ne connaissent pas ne comprennent pas. On leur dit que ce sont des essences de bois de la région. Donc on a pris le parti pris de les habiller avec du cuir à l'intérieur mais, quand même, de laisser une partie apparente pour qu'on puisse voir les essences de bois.

Sur certains modèles, il y a la version boîte. Il y a la version minaudière mais il y a aussi la version boîte.

J'y tenais absolument parce que ça peut être aussi pour des cadeaux d'exception. Vous pouvez aussi offrir une boîte que vous pouvez poser sur un bureau ou sur une coiffeuse. Où vous voulez parce que c'est vrai que la minaudière est quand même un objet féminin mais par contre on peut très bien offrir des boîtes pour mettre des objets, pour un moment particulier : un mariage, une naissance.

Il y a plusieurs possibilités. Après, on a des déclinaisons possibles et aussi des commandes sur mesure, personnalisées et en fonction des demandes des clients. »

*Monsieur Richard BRANDAO* : « Pour la charnière, j'ai utilisé le carton du soufflet. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Dites-moi Katherine, combien ça coûte ? »

*Madame Katherine PRADEAU* : « Ça coûte le prix d'un objet d'exception entièrement fait à la main. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « D'accord, jusque-là je suis. »

*Madame Katherine PRADEAU* : « Il faut le mériter. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On est d'accord. La suite ? »

*Madame Katherine PRADEAU* : « C'est un objet de collection. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On suit toujours. »

*Madame Katherine PRADEAU* : « Tout dépend si vous l'achetez sur mesure ou en série. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On va commencer par la série pour les pauvres que nous sommes et on arrivera au produit d'exception. »

*Madame Katherine PRADEAU* : « La série n'est pas encore évoquée. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Donc vous ne pouvez pas l'acheter en série donc c'est un produit exceptionnel que vous allez acheter. »

*Monsieur Richard BRANDAO* : « On est parti sur des objets de luxe, d'exception, sur de la fabrication artisanale, manuelle donc il n'est pas question pour l'instant de les fabriquer en série. J'espère que dans 5, 6 ans il en faudra des milliers.

L'idée c'est d'en faire 200 à 400 par an et le prix, suivant les modèles, est entre 1 000 € et 2 200 € TTC. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On va dire que c'est un produit d'exception, LVMH n'a qu'à bien se tenir. »

*Madame Katherine PRADEAU* : « Tout en sachant que les minaudières que l'on achète chez VUITTON sont dans les 4 000 € à peu près.

Je tiens absolument que ce soit en anglais et je vais vous expliquer pourquoi. C'est un parti pris parce qu'il faut aussi se dire que la clientèle est internationale et il faut absolument que ça sorte du territoire si on veut vraiment que ça perdure.

La majeure partie de la clientèle qui achète ça c'est plutôt les pays du Moyen Orient.

Vous avez quelques clients en France mais ce n'est pas la majorité donc c'est important de donner quelques signes parfois. Vous avez de toute façon une explication pour chaque minaudière, où elle est fabriquée, par qui.

Toute l'explication est là pour que les gens puissent comprendre et vous savez ce sont des gens qui sont très à l'écoute de la fabrication française. Ils savent que ce sont des modèles de mode Française et donc il n'y a pas de souci par rapport à ça. On est obligé de communiquer en Anglais si on veut s'ouvrir vers l'international. On n'a pas le choix.

Professionnellement, je sais que ça apporte beaucoup de choses, je comprends mais c'est important dans ce milieu-là. »

*Monsieur Richard BRANDAO* : « A la différence, effectivement, des accordéons qui sont entre 75 et 80 % fabriqués à Tulle, la minaudière l'est à 100 % .»

*Madame Katherine PRADEAU* : « Il y en a juste une un peu en clin d'œil parce que je voyage beaucoup.

Il y a une minaudière qui a été recouverte, en rouge avec des franges, par des artisans Touaregs parce que je travaille beaucoup avec elles. Je travaille aussi sur les savoir-faire Sahariens. Donc aussi mettre ce clin d'œil là puisque je suis très souvent invitée à l'étranger pour montrer ce travail. Donc ça permet aussi de faire le lien entre tous ces savoir-faire. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est vraiment très beau. Merci beaucoup sincèrement, de nous avoir présenté cela. »

*Monsieur Richard BRANDAO* : « Un dernier mot.

Celle qui circule qui porte le nombre 100 a été réalisée pour les 100 ans ; Ce sont de vrais boutons de nacre que j'ai retrouvés au grenier et qui datent de 1930. On en a un petit stock donc on peut en faire d'autres ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « Pour un anniversaire. Yves tu as encore un âge à deux chiffres alors ça va. Ça coûtera moins cher. Il faudra attendre pour trois chiffres. »

*Madame Agnès GAMEIRO* : « Il y a deux moments où cette collection va être présentée : le 16 mai prochain au marché Biron, marché luxe de Saint-Ouen. Vous avez reçu par mail une invitation. Certes c'est à Paris mais j'espère que certains s'y rendront. L'accordéon sera doublement représenté parce que Sébastien FARGES y sera.

Cela dure pendant un mois.

On a également déposé le projet auprès de la Fondation BETANCOURT SCHNELLER. Elle a un prix qui s'appelle le prix Dialogue qui récompense le lien entre l'artisan et le créateur.

Donc on croise les doigts parce que si ça marche ce sera bien. Il y a de la concurrence mais ça serait vraiment bien. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je pense qu'au moment où tout le monde parle de diversification et je crois que la Manufacture MAUGEIN s'y emploie, c'est une des pistes qui nous aide à entériner l'existence de cette entreprise et, je l'espère, sa pérennité. C'est très important.

Je voulais remercier Katherine PRADEAU, vous tous et vous toutes. Merci à vous. Je voulais aussi remercier Richard et Agnès parce que c'est l'ambassadrice de cette Manufacture. Elle fait tout ce qu'elle peut pour que, justement, tout ça existe, et ce, dans le cadre de ses fonctions à la Mairie..

Je voulais vraiment te remercier aussi de tout ça parce que tu le fais avec efficacité et avec amour. »

*Madame Katherine PRADEAU* : « Je veux dire que sans elle ce projet n'aurait pas lieu d'être. C'est vraiment l'ambassadrice. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci vraiment à vous toutes et à vous tous de nous avoir offert cette fenêtre sur la vie et sur l'art.

Donc, mes chers collègues, il va falloir commencer à travailler et passer à des choses sérieuses.

Je vais vous demander la désignation d'un secrétaire de séance. Comme d'habitude ce sera Jérémy NOVAIS.

Je vais également vous demander si vous approuvez le compte rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 12 février dernier.

Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques, observations ?

Non ? Très bien, nous allons donc passer à la suite.

Pour ce qui est des élus qui sont présents au niveau de la liste d'Opposition, Monsieur CHAUMEIL et Madame THYSSIER ne sont pas là ce soir. Est-ce que vous avez des pouvoirs ? »

*Monsieur Michel CAILLARD* : « Je souhaiterais les excuser. Ils ont de bonnes raisons de ne pas être là ce soir.

Peut-être que Raphaël CHAUMEIL viendra un peu plus tard ce soir. Il a une soirée au Théâtre avec ses élèves. De même, je vais être obligé de partir d'ici une petite demie heure pour être présent à une Assemblée Générale qui nécessite la réunion d'un quorum.

C'est Thomas qui est chargé de faire la déclaration sur le vote du budget. C'est notre porte-parole. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Donc on va passer à l'essentiel de ce Conseil Municipal à savoir son budget. »

- Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 12 février 2019

*APPROUVE à l'unanimité*

**AFFAIRE A DELIBERER**

## **I- PÔLE RESSOURCES**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Comme vous avez vu l'ordre du jour est particulièrement chargé.

Il y a, bien sûr, le budget, les Comptes Administratifs, les Comptes de Gestion à voter ce soir. Il y aura ensuite le personnel.

Je vais vous demander d'être attentifs parce que je vais égrener un certain nombre de chiffres qui nous concernent tous, parce que le budget c'est aussi ça. »

## **FINANCES -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*



## Départ de Monsieur Michel CAILLARD à 18h50

### 1-Vote des comptes administratifs 2018

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Pour les comptes administratifs, il y a le budget Ville, bien sûr, et les budgets annexes : l'eau, la restauration et les parkings.

Je vous rappelle que pour les 3 ça a été un choix politique de les passer en régie.  
C'est à mon avis un acte politique fort.

Tous ces comptes administratifs sont conformes.

On les avait d'ailleurs largement évoqués lors du dernier Conseil Municipal et du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ils sont conformes à ceux qui ont été examinés en complétude lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Donc je vais passer très brièvement sur ces comptes administratifs à moins que certains aient envie de poser un certain nombre de questions.

Mais je pense qu'on les avait examinés, je crois, de façon assez complète et exhaustive. »

#### a- Ville

*Monsieur Alain LAGARDE* : « En ce qui concerne la Ville nous disposons d'une épargne nette de 622 558 €.

L'emprunt est nul vu quasi nul puisque cela représente 1 227 €. C'est « peanuts » à côté des emprunts qu'on a pu contracter précédemment.

Le désendettement pour le budget Ville se situe, à hauteur de 2 287 836 € avec une capacité de désendettement de 7 ans et demi. Je rappelle qu'on était à plus de 12 ans précédemment et là on est descendu à 7 ans.

Donc on est dans l'épuré. »

*APPROUVE par 27 voix pour et 4 abstentions  
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

#### b- Eau

*Monsieur Alain LAGARDE* : « En ce qui concerne le budget Eau, nous disposons d'une épargne nette de 810 000 € à peu près et un désendettement à hauteur de 47 519 €.

Il n'y a pas d'emprunt sur l'exercice.

Je rappelle que dans le cadre de la loi NOTre, la compétence Eau passera à l'Agglo. »

*APPROUVE par 27 voix pour et 4 abstentions*

*Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

### **c- Restauration**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Nous disposons d'une épargne nette de 19 428 € avec un emprunt à hauteur de 24 000 €, qui correspond au renouvellement des chambres froides. On a un endettement à hauteur de 21 066 €. »

*APPROUVE par 27 voix pour et 4 abstentions*  
*Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

### **d- Parkings couverts**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Pour le SPIC, l'épargne nette est négative et j'en avais déjà parlé la dernière fois.

Elle se situe à peu près à 80 000 € avec un emprunt sur l'exercice de 420 000 € et un endettement correspondant de 4 230 000 €.

C'est la première année où on présente ce budget. »

*APPROUVE par 27 voix pour et 4 abstentions*  
*Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

*Monsieur Alain LAGARDE* : « C'est tout ce que je dirai à moins que vous ayez des questions à poser ou des précisions concernant ces Comptes Administratifs.

On les a, je le rappelle, examinés vendredi dernier en Commission des Finances.

Il n'y avait pas de remarques particulières si ce n'est quelques points qui sont sur le document que vous avez sur table où il y avait des demandes de précisions faites par Monsieur CHAUMEIL et par Madame NAVES-LAUBY et qu'on vous a apportées de façon exhaustive.

Avez-vous des questions sur ces Comptes Administratifs ? »

*Monsieur Michel CAILLARD* : « Juste un petit commentaire avant de vous quitter.

Donc pour souligner, c'est mon avis personnel et je pense qu'à la lecture et à l'écoute de ce compte rendu on peut être d'accord là-dessus, peut être une gestion plus vertueuse des affaires municipales mais qu'il faut relativiser en replaçant tout ça dans l'inscription dans une Communauté d'Agglo qui, bien sûr, prend de plus en plus de place et de compétences, bien évidemment.

Tout ça c'est à confirmer. C'est vrai que pour une fois on peut se satisfaire de résultats encourageants.

Je vais laisser le soin à Thomas de donner plus de précisions et je vous dis bonne fin de soirée et excusez-moi pour cette absence. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Pas de problème. Merci beaucoup.

C'est bien au nom du groupe, de votre groupe, Thomas et non pas votre rattachement à un autre mouvement. Il faut que les choses soient claires. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « J'ai aucun attachement particulier.

Déjà pardonnez ma voix un peu fragilisée par un rhume conséquent mais je vais tâcher d'être à la hauteur de l'exercice périlleux qu'on m'a confié.

Sur les Comptes Administratifs, on va faire quelques constats.

- En Investissement : nous notons un solde d'exécution 2018 de 285 835,59 € et, un solde cumulé de 2 035 339,91 €

Des restes à réaliser en dépenses et recettes qui se soldent à 368 404 €.

Un besoin de financement total qui ressort à 2 403 743,91 €.

- En Fonctionnement : un excédent cumulé de 3 871 584,89 € donc globalement le bilan financier excédentaire de 507 840,98 €.

En termes d'épargne, se référer aux pages 1 et 23, il convient de constater :

- Une épargne brute de 2 911 620 €, à comparer à 2 647 006 € au Compte Administratif 2017

- Une épargne nette de 622 556 €, à comparer à 395 863 € au Compte Administratif 2017.

L'analyse de ces premiers chiffres nous permet de construire une première analyse.

Même si ces niveaux d'épargne restent bas, force est de constater leur amélioration par rapport à 2017 et par rapport aux exercices précédents.

Vous savez, en effet, que l'épargne brute doit couvrir le remboursement du capital de la dette, soit 2 289 063,49 €, et qu'il est important de dégager un autofinancement le plus important possible en faveur des investissements.

Sur le Fonctionnement, les dépenses réelles réalisées à hauteur de 95 %, s'élèvent à 16 582 000 € et les réalisations de recettes réelles se montent à 19 580 000 €.

On a ciblé quatre postes comptables.

On s'est intéressé au chapitre 011 (charges à caractères général) qui totalise 3 072 935 €. Ce poste qui représente 18,5% des dépenses réelles de fonctionnement est à comparer aux 16,6 % au compte précédent. Il enregistre une augmentation de 87 969 € par rapport à 2017 et son taux de réalisation ressort à 83,7%.

Pour le chapitre 012 (charges de personnel) il totalise 10 322 129 €, soit 62,25 % des dépenses réelles de fonctionnement et enregistre une diminution de 222 891 € par rapport à 2017 qui témoigne des efforts de gestion pour contenir la masse salariale.

Pour le chapitre 65, il atteint 2 410 772 €, correspondant à 14,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et à un taux de réalisation de 98,2 %. Le chapitre 66 (charges financières) totalise 678 437 €, et souligne des charges en diminution de 109 827 € par rapport à 2017.

Ces constats traduisent les efforts d'une gestion des dépenses courantes devenue beaucoup plus rigoureuse que dans le passé, notamment en matière d'éclairage public, de dépenses d'énergie, de restauration scolaire, de charges de personnel mieux contenues.

Cependant, les dépenses de la section restent globalement trop élevées, comparativement à celles des communes de la même strate de population (réf: Compte Administratif 2017) : cela se vérifie, pour les charges de personnel : Tulle est à 685 € par habitant alors que la strate est à 660 €.

C'est vrai aussi, pour les charges financières : Tulle est à 52 € par habitant alors que la strate est à 28 €.

C'est vrai pour les subventions versées : Tulle est à 113 € par habitant alors que la strate est à 91 €.

Sur le plan des recettes, celles-ci n'appellent pas d'observation particulière, si ce n'est, encore une baisse par rapport à 2017, pour les dotations et participations, qui est de -105 087 €.

Sur le volet de l'Investissement, les dépenses réelles réalisées sur l'exercice s'établissent à un peu plus de 4 000 000 € et les recettes réelles à 1 378 000 €, ce qui est beaucoup moins qu'en 2017, les dépenses étant de 6 000 000 € et les recettes de 3 143 000 €.

Les prévisions de crédits de paiement ayant été fortement surestimées, il s'ensuit :

- de trop faibles taux de réalisation : 59,8 % en dépenses et 49,14 % en recettes
- de trop forts reports qui impacteront le budget 2019, à savoir : un report de dépenses de 1 840 209 € et un report de recettes de 1 471 805 €.

De ce fait, on comprend tout à fait pourquoi, vous n'avez pas eu recours à l'emprunt pour financer les réalisations un investissement sur l'exercice.

Je n'irai pas jusqu'à qualifier d'insincères les prévisions d'investissements faites pour 2018, préférant retenir un défaut de perspicacité dans la prévision, pourtant constaté chaque année.

Chaque année en effet, nous ne manquons pas de souligner le caractère inacceptable d'inscrire des crédits de paiement au budget pour des opérations dont on sait pertinemment que toutes les conditions ne sont pas remplies en vue de leur réalisation sur l'exercice concerné.

Pour ce qui est l'encours de la dette, au 31 décembre 2018 (ou 1<sup>er</sup> janvier 2019), l'encours de la dette s'établissait à 21 996 908 € et ce, dans le contexte de la politique de désendettement tout à fait louable qui a été menée.

Il n'en demeure pas moins vrai que la dette reste un très lourd handicap hypothéquant toujours beaucoup trop les budgets et actions à venir, comme en témoignent les chiffres issus des derniers comptes administratifs, pour la commune de Tulle comparés aux communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants :

- Encours total au 31 décembre : Tulle 1 585 € par habitant – strate : 893 €

- Annuité de la dette : Tulle 203 € par habitant – strate : 116 €.

En conclusion, au fil des comptes administratifs, nous tirons toujours le même bilan négatif, à savoir :

- les niveaux d'épargne toujours trop faibles, à notre sens,
- des dépenses de fonctionnement toujours trop élevées même si des efforts de gestion plus rigoureuse sont accomplis
- des investissements trop peu dynamiques qui mobilisant trop de crédits de paiement au budget, produisent un décalage trop important entre prévisions et réalisations.

Voilà pour notre commentaire. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci beaucoup pour cette analyse.

La comparaison aux strates est toujours délicate à faire puisqu'en fait on est une ville de 15 000 habitants qui a des particularités très fortes par rapport à beaucoup d'autres qui ne s'occupent de rien et laissent financer par les métropoles les équipements, ce qui n'est pas le cas à Tulle et qui ne le sera jamais.

Donc effectivement la logique de la strate n'est pas évidente à lire mais ça fait un point, quand même, de comparaison. Il est toujours utile de le regarder.

Ce qu'il faut regarder c'est comment ça se passe dans les villes peut être parfois plus importantes qui sont villes-centre d'une Agglomération autour de 50 000 ou 60 000 habitants et c'est là, peut-être, qu'on aurait un niveau de comparaison qu'il serait utile à constater. Mais ça reste des mesures et des mesures utiles.

Merci Thomas pour cette analyse.

Est-ce qu'il y a des remarques de la part des collègues ? »

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Je pense que concernant les strates, vous la faites régulièrement et on en a même discuté en Commission des Finances, il n'empêche que, comme disait Monsieur le Maire, c'est difficilement contrôlable pour une ville comme Tulle qui, aujourd'hui, comme vous le savez a perdu de la population et a des équipements structurants qu'il faut faire fonctionner même si certains ont été délégués à l'Agglo et de surcroît, qui équivalent à une ville de 30 000 habitants.

Le problème est là.

Regardez l'étude qui avait été faite par le journal local où ils disaient qu'on était une des seules dans les strates qui disposait d'une SMAC.

Donc c'était une réalité. Rappelez-vous il y a quelques temps. C'est un élément aussi et la commune finance ça. C'est une réalité.

On ne peut pas à la fois être attractif, avoir des équipements structurants sportifs, culturels et autres, maintenir le lien social et être dans une lecture qui est purement comptable. C'est ça la problématique et l'équation que nous avons à résoudre.

Je pense que quelle que soit la Majorité qui se dégagera en 2020, elle fera les mêmes constats de toute façon. Et sans parler de la Scène Nationale aujourd'hui qui a un coût différent de toute façon.

On y reviendra.

Je pense que les remarques que vous faites sont recevables, c'est évident de toute façon.

Vous avez fait et avez bien noté à juste titre, les efforts qui ont été accomplis mais je tiens à vous faire observer, tout de même, que si vous vous placez toujours dans l'hypothèse où les dépenses de personnel ont été contenues mais imaginez que vous soyez aux responsabilités, vous dites « un effort supplémentaire n'a pas été fait sur certains chapitres, le 011 et le 012 » mais si on grignote encore sur le 012, imaginez ce que ça sera.

Donc je crois qu'on ne peut pas réduire les dépenses de personnel aujourd'hui. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On a des services à rendre. Je voudrais revenir deux secondes sur ces transferts de compétences qui parfois agitent les esprits communautaires.

Il y a parfois des transferts de compétences mais à chaque fois qu'il y a des transferts de compétences d'un équipement, il y a ce qu'on appelle les attributions de compensation qui nous sont retirées.

Donc, par exemple pour le dernier, le Centre Aqua, peut-être qu'on a plus la charge du Centre Aqua et c'est l'Agglo qui l'a, mais on perd une partie des ressources qui nous étaient allouées par l'Agglo.

Quand j'entends dire qu'on passe des compétences et puis qu'après on est bien tranquille, il y a quand même des limites à l'exercice parce qu'à chaque fois on se retrouve avec une somme qui nous est retirée et qui est liée à ce transfert.

Evidemment, ce qu'on observe c'est que la charge augmente pour l'Agglo alors que pour nous elle est fixe.

Il y a quand même une charge pour la Ville réellement. C'est pas terminé, « au revoir, bye bye » et on n'a plus la compétence et ça nous coûte plus rien. Ce n'est pas tout à fait comme ça. Je voudrais quand même aussi le rappeler car c'est important.

Ça vaut pour la Médiathèque, ça vaut pour les routes, ça vaut pour la Petite Enfance, le Centre Aqua et ça vaudrait demain pour d'autres équipements.

Il faudra voir dans un avenir, un futur proche, j'espère. Merci. »

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Il y a aussi les Comptes de Gestion qui nous sont parvenus assez tardivement mais ils sont arrivés tout de même car, comme vous le savez, la DGFIP a aussi ses difficultés. Ils sont même venus témoigner ici au Conseil Communautaire.

Ils sont conformes aux Comptes Administratifs.

Donc, pour voter l'ensemble, je demanderai au Maire de se retirer et de faire voter, bien sûr, par Dominique GRADOR les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion. »

*Madame Dominique GRADOR* : « Il convient donc de voter désormais. Abstention de l'Opposition et approuvé par les autres. »

*APPROUVE par 27 voix pour et 4 abstentions  
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

## **2-Approbation des comptes de gestion 2018 du comptable**

a- Ville

*APPROUVE à l'unanimité*

b- Eau

*APPROUVE à l'unanimité*

c- Restauration

*APPROUVE à l'unanimité*

d- Parkings couverts

*APPROUVE à l'unanimité*

### **3-Affectation des résultats 2018**

**L'affectation des résultats est la méthode permettant de faire apparaître les excédents et déficits de l'exercice en fonctionnement et en investissement et de les cumuler aux excédents et déficits antérieurs afin d'inscrire au budget suivant les soldes obtenus**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « On passe à l'affectation des résultats. C'est une opération comptable. »

Après avoir procédé au vote des comptes administratifs 2018, il convient d'affecter les résultats bruts comme suit :

**a- Ville**

## Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	1 570 311.01
Déficit d'investissement antérieur (001)	-1 749 504.32

## Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	4 441 196.71	
Recettes d'investissement	4 155 361.12	
Solde d'exécution de l'exercice		-285 835.59
Déficit ou excédent antérieur	-1 749 504.32	
<b>Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)</b>		<b>-2 035 339.91</b>

## Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	1 840 209.00	
RAR recettes	1 471 805.00	
Solde des Restes à Réaliser		-368 404.00

## Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-2 035 339.91	
Rappel du solde des restes à réaliser	-368 404.00	
<b>Besoin de financement total</b>		<b>-2 403 743.91</b>

## Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	19 929 934.32	
Dépenses de fonctionnement	17 628 660.44	
Résultat de l'exercice		2 301 273.88
Excédent ou déficit antérieur		1 570 311.01
<b>Total à affecter</b>		<b>3 871 584.89</b>

## AFFECTATION

<b>Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)</b>	<b>2 403 743.91</b>
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	960 000.00
<b>Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)</b>	<b>507 840.98</b>

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Vous l'avez en page 2, l'affectation 2 403 743 €. On fait une affectation complémentaire en réserve de 960 000 € et reste un excédent de fonctionnement de 507 840 €. C'est la preuve aussi d'une bonne gestion de notre budget primitif 2018. »

*APPROUVE à l'unanimité*



## **b- Eau**

### **Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	346 703.33
Excédent d'investissement antérieur (001)	226 934.89

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement	625 411.81	
Recettes d'investissement	256 307.90	
	Solde d'exécution de l'exercice	-369 103.91
Déficit ou excédent antérieur	226 934.89	
	<b>Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)</b>	<b>-142 169.02</b>

### **Restes à réaliser au 31 décembre**

RAR dépenses	395 739.00	
RAR recettes	128 408.00	
	Solde des Restes à Réaliser	-267 331.00

### **Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-142 169.02	
Rappel du solde des restes à réaliser	-267 331.00	
	<b>Besoin de financement total</b>	<b>-409 500.02</b>

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Recettes de fonctionnement	1 964 781.38	
Dépenses de fonctionnement	1 226 104.85	
	Résultat de l'exercice	738 676.53
	Excédent ou déficit antérieur	346 703.33
	<b>Total à affecter</b>	<b>1 085 379.86</b>

### **AFFECTATION**

<b>Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)</b>	<b>409 500.02</b>
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	300 000.00
<b>Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)</b>	<b>375 879.84</b>

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Pour l'eau il n'y a pas de problème non plus. Couverture du besoin de financement 409 000 € et 30 000 € en affectation complémentaire en réserve. Le reste en excédent de fonctionnement 375 879 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **c – Restauration**

### **Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	5 998.45
Excédent d'investissement antérieur (001)	1 785.65

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement	43 113.39	
Recettes d'investissement	41 756.72	
Solde d'exécution de l'exercice		-1 356.67
Déficit ou excédent antérieur	1 785.65	
<b>Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)</b>		<b>428.98</b>

### **Restes à réaliser au 31 décembre**

RAR dépenses	0.00	
RAR recettes	0.00	
Solde des Restes à Réaliser		0.00

### **Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	428.98	
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00	
<b>Besoin de financement total</b>		<b>0.00</b>

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Recettes de fonctionnement	618 084.90	
Dépenses de fonctionnement	611 935.95	
Résultat de l'exercice		6 148.95
Excédent ou déficit antérieur		5 998.45
<b>Total à affecter</b>		<b>12 147.40</b>

### **AFFECTATION**

<b>Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)</b>	<b>0.00</b>
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
<b>Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)</b>	<b>12 147.40</b>

*Monsieur Alain LAGARDE* : « En ce qui concerne la restauration, il n'y a rien de spécifique là-dessus. Il n'y a pas d'affectation complémentaire. Couverture de besoin de financement 0 € et il y a juste un reste en excédent de fonctionnement de 12 147 €. »

*APPROUVE à l'unanimité*

## **d- Parkings couverts**

### **Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	1 010.72
Déficit d'investissement antérieur (001)	-720.00

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement	290 191.66	
Recettes d'investissement	427 300.00	
	Solde d'exécution de l'exercice	137 108.34
Déficit ou excédent antérieur	-720.00	
	<b>Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)</b>	<b>136 388.34</b>

### **Restes à réaliser au 31 décembre**

RAR dépenses	375.00	
RAR recettes	0.00	
	Solde des Restes à Réaliser	-375.00

### **Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	136 388.34	
Rappel du solde des restes à réaliser	-375.00	
	<b>Besoin de financement total</b>	<b>0.00</b>

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Recettes de fonctionnement	70 774.36	
Dépenses de fonctionnement	152 067.44	
	Résultat de l'exercice	-81 293.08
	Excédent ou déficit antérieur	1 010.72
	<b>Total à affecter</b>	<b>-80 282.36</b>

### **AFFECTATION**

<b>Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)</b>	<b>0.00</b>
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
<b>Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)</b>	<b>-80 282.36</b>

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Le seul budget dont je n'ai pas parlé et qui est légèrement en difficulté. On va le combler, je l'ai dit en Débat d'Orientation Budgétaire. C'est le budget du SPIC avec un déficit de fonctionnement de - 80 287 €. »

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **4-Vote des budgets primitifs 2019 :**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « On rentre dans le budget de la Ville. Quelques remarques liminaires que je ferai mais je j'avais déjà faites. Quelques fois il est bon de répéter un peu les choses importantes.

Je disais que ce budget a été tendu et incertain ; tendu par les baisses de dotations aux collectivités. C'est une réalité et ça continue parce que dans les cinq années qui ont précédé, ça a été le cas mais c'est encore le cas pour la Dotation Globale de Fonctionnement puisqu'on aura - 14 000 € mais j'aurai l'occasion de revenir sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ensuite incertain notamment sur l'avenir de la Taxe d'Habitation et ça je crois que c'est un gros problème qui va occuper pendant quelques années ceux qui seront encore aux responsabilités. On dit aujourd'hui que la Taxe d'Habitation serait totalement éteinte pour les collectivités en 2022.

Elle serait compensée à l'euro près. Reste à savoir si c'est une réalité.

Voilà ce que j'avais à dire en termes d'intervention liminaire car j'en ai suffisamment parlé au Débat d'Orientation Budgétaire.

Je vous renvoie en page 2 du Budget Ville.

Il s'équilibre à hauteur de 20 389 000 € avec une épargne nette. Je rappelle que l'épargne nette c'est le résultat de l'épargne de gestion qui est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses. Epargne brute c'est le reste qu'il y a, moins les intérêts et l'épargne nette moins le capital.

On arrive à 400 354 €.

Je rentre dans le détail si vous le souhaitez.

Dans le fonctionnement.

En Commission des Finances vendredi dernier, l'Opposition avait demandé un certain nombre d'explications par exemple sur le 6041.

Au milieu de la page « Entretien et réparations réseaux », ce sont des entretiens avaloirs. Cela concerne l'assainissement.

Ensuite la question qui nous avait été posée, ça pouvait paraître un peu anodin, ça concernait les fêtes et cérémonies puisqu'on avait 60 000 € un peu plus en 2018, on inscrit 84 850 € qui correspondent effectivement à des fêtes.

27 000 € en plus, cela correspond à l'exposition « Une Vie à la Manu ». C'est la raison pour laquelle il y a cette augmentation.

Ensuite en page 4, on avait aussi un problème d'affranchissement qui été chiffré au 6261 à hauteur de 40 319 €. C'est pour les cartes électorales puisque je vous rappelle qu'on est dans une période électorale.

Ensuite, il n'y a pas d'autres problèmes de fonctionnement, page 4.

Je passe à la page 5 directement. Sur le 6688, « remboursement de la dette de l'exercice », donc les 59 125 € c'est 36 207 € et les réserves de 22 918 €.

Je rappelle que pour le 65, c'est très important parce que vous verrez que dans les aides aux associations, il semble qu'il y ait moins d'aides budgétées.

Or sur un autre Chapitre, on avait enlevé les crédits alloués aux Sept Collines qui sont alloués à l'Empreinte aujourd'hui.

Or les Sept Collines, intégrant l'Empreinte, n'est plus une association. C'est un EPCC, ce qui fait qu'il y a une nouvelle imputation sur un autre Chapitre, ce qui veut dire, en clair, que globalement les aides aux associations sur le 65 sont identiques.

Ensuite les recettes de fonctionnement, je passe à la page 7.

Vous avez les droits de stationnement sur la voie publique donc c'est le changement de Chapitre à hauteur de 447 000 €.

Et les droits de stationnement, je rappelle qu'en 2017, ils étaient de 491 000 € et sont aujourd'hui en 2019 de 447 000 €.

Vous avez aussi ce qu'on appelle le GFP, cela concerne des remboursements par l'Agglo des mises à disposition de personnels tous services, remboursements à l'Agglo de travaux effectués par les communes de l'Agglo, remboursement des frais par l'Agglo (matériels de voirie, produits pharmaceutiques, ...).

L'attribution de compensation, c'est ce dont parlait Monsieur le Maire tout à l'heure, à hauteur de 4 855 084 €.

Vous voyez qu'elle diminue par rapport à 2018 de 30 000 € à peu près.

Enfin la taxe additionnelle, droits de mutation, je vous rappelle qu'on est dans la préparation du budget à un point médian.

On avait dit en 2018, 229 000 € et 293 000 €. En 2019, on ne peut pas savoir quels seront les droits additionnels et droits de mutation. On a fixé à un point médian de 260 000 €.

Ensuite, en page 8, vous avez les autres organismes.

Cela concerne le LEADER soit 84 067 €. C'est le Chapitre 7478, 40 000 € de subventions LEADER pour le « Cœur de Ville » et 41 000 € pour une étude de programmation urbaine et 2 400 € pour l'Inspection Académique et l'accueil au moment des grèves.

Je fais une petite parenthèse. En haut de page le 7411, le 74123 et le 74127. Le 7411 concerne la dotation forfaitaire c'est-à-dire la Dotation Globale de Fonctionnement. On a une baisse de 41 806 €.

En revanche la dotation de Solidarité Urbaine augmente de 13 401 € et la Dotation Nationale de Péréquation de 14 000 € sur ce que je citais précédemment.

Ensuite ce sont des fonds de concours qui sont raccrochés au 74751. Il n'y a pas vraiment d'intérêt majeur à développer.

Je passe à la section d'investissement.

Comme vous pouvez le constater, et vous avez eu raison de le noter Monsieur MADELMONT, nous allons investir autour de 5 000 000 € et avoir recours à l'emprunt à hauteur de 1 603 061 € avec un désendettement malgré l'emprunt de 360 900 €.

Je rentre dans le détail, bien sûr. Le gros du dossier avec l'investissement, c'est la nature même des investissements qui, je l'ai dit, portaient à peu près à 5 000 000 €.

Je rappelle que le Campus Universitaire constitue, bien sûr, une contribution importante puisqu'on est à 562 000 €.

Le Quai Continsouza à 1 000 000 € de plus et la Mairie avec, bien sûr, un chantier important qui va durer quasiment une année à hauteur de 525 000 €.

Le Musée des Savoirs budgété avec une acquisition de 500 000 €.

Tout le reste est à l'étude aujourd'hui sachant que Monsieur le Maire l'avait noté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il y a fort à parier que lorsque le budget sera en construction, on puisse mobiliser jusqu'à 80 % de subventions. Voilà ce que j'avais à dire sur ça.

Je vous renvoie tout de même à la page 17. Vous l'avez noté aussi. Il n'y a pas eu d'emprunt en 2018 mais vous pouvez constater sur le graphique une tendance baissière sur les intérêts qui sont en vert, ce qui nous permet sur la section de fonctionnement, en empruntant moins, d'avoir moins d'intérêts donc quelque part on dégage une petite marge sur la section de fonctionnement qui est assez tendue.

C'est une tendance légèrement baissière mais qui est intéressante. On joue quelquefois à 50 000 € près et souvent d'ailleurs.

En revanche sur la section d'investissement dès lors qu'on ne met pas le capital de la dette ce n'est pas tout à fait de même nature.

Je vous renvoie à la page 18, bien sûr et je crois que ça a été quelque chose qui a été dit et redit en Conférence de Presse et ailleurs, observez le désendettement cumulé. On sera à près de 7 000 000 € de désendettement dans la trajectoire 2015-2019.

Et sur la page 198, vous avez l'évolution de l'encours de la dette. Je rappelle qu'on était en 2012 à 30 000 000 € et plus et en 2019 on est à 21 000 636 €. C'est vrai que si on ramène à la dette par habitant, vous avez raison de le dire, on était à 1 900 € par habitant. Aujourd'hui on est à 1 442 €.

Toutes choses égales, par ailleurs, et ayant toute la Dotation Globale de Fonctionnement Ville.

On n'a pas tous les éléments concernant la population de la Ville de Tulle. On tablait sur 14 500 – 15 000 habitants parce que le chiffre peut varier. Ça veut dire que là aussi il y a eu un effort conséquent qui a été effectué.

Ensuite, il n'y a rien de particulier à moins que vous ne souhaitiez avoir des éléments complémentaires.

Je tiens à vous préciser aussi que quelque part, et je vous envoie à la page 35, l'axe fort qui a été mené sur la construction de ce budget a été la baisse des taux.

Celui du foncier bâti, on est de 28,8 % à 28,24 %.

Bien sûr, on le voit sur le graphique.

Il y avait un produit en 2018 de 5 550 000 € et on a un produit aujourd'hui de 5 508 000 €.

Mais en perte sèche, si je fais la différence entre les deux, ça se traduit par 50 000 €. Mais si je fais en perte globale, ramenée aux bases de 2019, ça fait 125 000 €.

Ce qui veut dire que c'est relativement conséquent mais c'est un effort qu'on fait pour la bonne et simple raison que c'est en direction de la population Tulliste. C'est à noter. »

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Détail par chapitre- page 41.

Vous voyez qu'il y a une réaffectation sur les autres dépenses au 65 558 à l'Empreinte et on le trouve-là sur ce chapitre, à hauteur de 173 000 €.

Et en pages suivantes jusqu'à 47, le montant total est de 685 710 €. Vous allez me dire, de prime abord et je l'ai dit tout à l'heure mais c'est bien de le répéter, qu'on a baissé l'aide aux associations.

Mais c'est faux, il faudrait ajouter la somme allouée à l'Empreinte.

Donc on arrive à un total qui est équivalent aux autres années à peu près, aux alentours du million d'euros.

Je vous renvoie ensuite aux ratios. Je suis tenté de dire que c'est toujours très tendu. Regardez bien les chiffres, ils sont « short », je suis tenté de dire. Ce sont des éléments qui ne sont pas très analysables d'une façon très pointue dès lors que cette année on emprunte beaucoup donc ça modifie tout le système arithmétique et technique.

Voilà ce que j'avais à faire dans ma présentation sur le Budget Ville.

*Monsieur Bernard COMBES* : « Est-ce qu'il y a des observations, des commentaires, bien évidemment, des discussions autour de ce budget primitif qui fait des choix rigoureux d'investissement, de désendettement. Des priorités, on l'a dit.

Ça a été dit par Alain LAGARDE.

Des priorités qui sont claires et c'est, je le rappelle, le dernier budget de ce mandat et donc il était très important aussi qu'on puisse le définir dans cet esprit.

Ce désendettement, vous savez que c'était un petit peu ce que j'ai beaucoup demandé à mon équipe municipale et à l'administration de la Mairie parce que je sais que c'est très important de se désendetter pour être plus libre dans ses actions pour ne pas dépendre des banques ou avoir des ratios tellement dégradés que le Préfet se verrait contraint de gérer lui-même la Ville ou encore pire, qu'on n'ait pas la capacité nous-même d'investir, de faire des choix et de porter un projet ambitieux pour notre cité.

C'est difficile. On a souvent des discussions, des arbitrages qui sont complexes à la fois en matière de masse salariale notamment et d'emplois de personnel. On voudrait et on pourrait faire plus, on voudrait bien mais c'est très compliqué d'aller trop loin dans ce secteur.

Et les investissements qu'on fait, on essaye de les avoir en tête pour permettre à la Ville de s'installer dans le futur et d'être, demain, à la hauteur des enjeux qui sont les siens en matière de formation et on le fait avec Tulle Agglo largement, en matière de vivre ensemble, en matière d'écoles, en matière de culture et en matière de vie associative.

Mais tout ça ne suffit pas, il faut aussi embellir. Ce sera le cas de ce très vilain Quai Continsouza. On a fait l'autre partie de la rive de la Corrèze en montant vers le cinéma. Il faut faire cette partie-là qui est, quand même, très abîmée.

On a bien équipé les clubs sportifs, on va encore bien les équiper demain. Voilà, il faut être vigilant. Ça va être difficile, mais en même temps on a des ambitions qui sont portées à la hauteur aussi des attentes d'une population qui dépasse largement les Tullistes.

Mais il faut bien considérer que les Tullistes sont conscients aussi des difficultés de leur Ville mais aussi de ses atouts. Et il faut porter aussi ces atouts avec vigueur. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « Le Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes réelles, à hauteur de 27 214 699,53 € (Investissement et Fonctionnement réunis).

Au titre de 2018, le même total ressortait à 25 894 990 €, ce qui permet d'établir une progression de + 5,48 % de Budget Primitif en Budget Primitif.

La répartition des dépenses est la suivante :

Fonctionnement : 17 102 273,49 €, soit + 0,24% par rapport au Budget Primitif 2018.

Investissement : 10 212 426,04 €, soit + 15,60 % par rapport au Budget Primitif 2018.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 19 974 428,98 € en Fonctionnement, en baisse de – 2,58 % et, sont de 7 340 270,55 € en investissement, en augmentation de + 36,14 %.

De la sorte, l'épargne brute prévisionnelle s'établit à 2 364 315 € et l'épargne nette prévisionnelle à 400 354 €.

Cette présentation chiffrée appelle trois grandes observations :

- Les dépenses de la section de Fonctionnement, progressent plus vite que les recettes de la section ce qui aurait dû et pu être corrigé et l'effet aurait été d'augmenter le niveau de l'épargne brute

- Les crédits de paiement prévus pour honorer les dépenses d'investissement sont outrageusement surestimés enseignement tiré, je le rappelle, des budgets précédents insuffisamment consommés.

- Un emprunt prévisionnel en hausse par rapport au Budget Primitif 2018, de + 72,20 % (+ 672 113 € en valeur absolue), qui aurait pu être bien inférieur si les crédits de paiement avaient été évalués au plus près des réalisations possibles sur le terrain jusqu'à la fin d'année.

Quand on analyse un peu plus finement les dépenses, la prévision 2019 est de 17 102 273 €.

En prenant pour référence le Compte Administratif 2018, on observe une progression de + 520 419 €, prévision que nous considérons comme étant excessive, ce qui vise principalement les dépenses d'électricité, de carburants, de fournitures et de petit équipement, d'entretien et réparations des réseaux, les frais d'affranchissement et enfin, le crédit affecté aux fêtes et cérémonies.

Les dépenses de personnel accusent une augmentation de + 295 911 €, puis les autres charges de gestion courante à hauteur de + 108 466 €.

Concernant les recettes, la prévision propre à 2019, hors excédent de fonctionnement reporté est de 19 575 054 €. C'était 19 580 277 € en valeur Compte Administratif 2018.

C'est dire combien ces recettes sont peu évolutives, constat qui aurait dû inciter l'exécutif à limiter beaucoup plus l'évolution des charges de la section.

S'agissant des taxes foncières et d'habitation, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases (hors évolutions physiques) sera de 1,022 et vous proposez de neutraliser l'effet



base sur le foncier bâti, ce qui fera passer le taux de cette taxe de 28,8 % à 28,24 % et réduira le produit de 50 000 € environ. Un effort notable que nous reconnaissons.

Le financement de la section est complété par l'excédent 2018 reporté qui est de 507 840,98 €.

Sur l'investissement, la prévision 2019, hors déficit reporté, est de 8 177 086 € avec les reports de dépenses et, de 6 336 877 € sans les reports de dépenses.

La ventilation de ces dépenses est la suivante :

- Remboursement du capital de la dette : 2 043 902 €
- Investissement hors reports : 4 292 975 €
- Investissement au titre des reports : 1 840 209 €

C'est la forte prévision de 4 292 975 € qui pose vraiment question et devrait être passée au crible pour déterminer, opération par opération, le besoin des crédits de paiement sur l'exercice et ce, dans l'optique d'un report zéro sur le budget 2020.

Car, en effet, en se référant au Compte Administratif de 2018, on observe que les crédits nouveaux, affectés aux équipements (2 800 000 d'euros), ont été consommés en raison de 25 % seulement (700 000 d'euros), et qu'il en est ainsi chaque année, l'importance des reports élevés en étant la preuve évidente.

La même proportion appliquée à la prévision de 4 292 975 € envisagée pour 2019 donnerait une consommation de l'ordre de 1 000 000 €, sur les 8 mois restants de cette année.

Je dis donc que ces prévisions de dépenses auraient dû être calculées plus finement et étalées sur au moins deux exercices budgétaires, voire plus.

De la sorte, la configuration du budget aurait été bien différente, d'autant que le même raisonnement doit s'appliquer aussi aux recettes provenant des subventions, à étaler selon l'année certaine de leur réalisation.

L'équilibre du budget se serait trouvé également bien différent par un produit de l'emprunt certainement impacté à la baisse, d'ailleurs le Compte Administratif de 2018 prouve complètement la véracité de cette assertion, puisque l'appel à l'emprunt est de zéro, pour 1 000 000 € prévu en chiffre rond.

Sur les recettes, le financement principal de la section est le suivant :

- Recettes hors emprunt (subventions, FCTVA, TLE) : 885 991 €
- Produit de l'emprunt : 1 603 060 €
- Reports de recettes : 1 471 805 €
- Affectation du résultat de fonctionnement : 3 363 743 €

L'affectation du résultat de fonctionnement comporte la part de 2 403 743 € nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section à la clôture de l'exercice 2018 et un complément de 960 000 € qui permet d'atténuer d'autant, le recours prévisionnel à l'emprunt et de clamer haut et fort que « vous assurez un niveau d'investissement ambitieux grâce à un autofinancement renforcé », appréciation qui n'est pas du tout la nôtre car nous considérons que ce budget est mal construit.

Pour ce qui est de la dette, en 2019, en prévoyant d'emprunter 1 603 060 € et, en remboursant 2 043 902 €, vous poursuivez dans le sens du désendettement et cela à hauteur de 440 842 €, au lieu de 2 289 063 € en 2018, 1 551 143 € en 2017, 1 525 255 € en 2016 et 975 473 € en 2015.

De la sorte, l'encours de dette qui est de 21 996 908 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019, peut être estimé à 21 556 066 € au 31 décembre 2019.

Néanmoins, le ratio de l'encours de dette demeure toujours très supérieur au ratio moyen de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Ainsi en témoignent, les ratios tirés des Comptes Administratifs 2017 :

- Tulle : 1 585 € par habitant
- Strate : 893 € par habitant.

Ainsi, le désendettement doit absolument rester une priorité absolue pour de nombreuses années encore.

En conclusion, pour obtenir un niveau correct d'épargne absorbant le remboursement du capital de la dette dégageant une marge d'autofinancement substantielle, la ville doit incontestablement, serrer encore plus fort tous les boulons en Fonctionnement et, poursuivre son désendettement beaucoup plus activement.

Ce budget montre que vous avez perdu de vue le fait, qu'en matière de dépenses de fonctionnement, nos ratios de niveaux globaux sont supérieurs à ceux de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants, ce qui n'autorise aucun relâchement dans la politique de meilleure maîtrise desdites dépenses. Or, les postes 011, 012 et 65 pèsent beaucoup trop dans ce budget, comparativement aux réalisations constatées au Comptes Administratifs 2018.

Pour vérifier la pertinence du niveau d'épargne, il suffit de consulter le tableau des ratios obligatoires qui doivent figurer au budget et notamment, les ratios 9 et 11.

Ces ratios se trouvent à la page 48, avoisinant les 100 % pour l'un (dépenses de fonctionnement + remboursement annuel du capital de la dette/ recettes de fonctionnement) et dépassant les 100 % pour l'autre (encours de la dette / recettes de fonctionnement).

De tels niveaux, même si on peut noter une petite amélioration, font état d'une situation financière toujours très critique.

Il en est ainsi, parce que l'exécutif n'a pas eu de cap, pas de perspective, pas de plan de redressement fixant le cadre annuel du Fonctionnement, du désendettement et de l'Investissement.

Vous ne pouvez pas continuer à gérer la Ville sans tout faire pour améliorer sa capacité réelle à financer son développement.

Encore une fois, je voudrais dire combien il est regrettable que vous ne proposiez aucun axe stratégique pour l'avenir de notre Ville, hormis celui de son désendettement qui est une obligation.

Depuis longtemps, la ville est en panne, car n'assurant pas les conditions de son développement économique et de son attractivité et n'ayant aucune vision à cet égard ne serait-ce que sur le moyen terme.

Vous trouverez ce constat certainement sévère mais nous ne pouvons admettre qu'en cette fin de mandat vous organisiez une prise en otage pour l'équipe municipale à venir en portant un projet muséal qui va plomber notre collectivité pour la décennie à venir. Les Tullistes doivent pouvoir choisir et nous demandons qu'avant d'aller plus avant vous interpelliez et vous sollicitiez nos concitoyens par une votation. Ces millions d'euros vont amoindrir tous les efforts consentis par les Tullistes assommés par l'impôt. Ce musée est totalement décalé par rapport aux attentes de la population. Vous devez revenir à un principe de réalité en acceptant une consultation plus large. »

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Je pense que l'analyse que vous faites est juste sur les chiffres, mais, quelque part, nous sommes confrontés à la situation que vous connaissez.

Je pense que si vous étiez aux affaires, vous auriez la même position prudentielle, avec des reports et autres parce que c'est tendu, vous l'avez bien compris.

Je l'ai dit dès le début, c'est tendu.

Maintenant, de là à faire votre mantra du Musée qui risque de peser lourdement.

On a supporté des équipements structurants bien supérieurs au Musée en termes de fonctionnement et d'investissement et on les a tout de même absorbés tout en désendettant par la suite.

Je reste persuadé que, le Maire a déjà annoncé qu'il y avait de fortes chances qu'on arrive à mobiliser près de 80 % de subventions, donc le résiduel, à mon avis, c'est à peu près ce que j'avais obtenu puisque, sur le mandat 2001-2008, c'est moi qui m'étais occupé du CLS et je pense aujourd'hui que c'est une belle recette qui ne pèse pas beaucoup, bien au contraire et qui est un élément qui a une grande attractivité sur le mouvement associatif tulliste.

Je crois qu'il faut aussi à un certain moment ne pas se contenter d'être des gestionnaires, mais aussi faire un peu de politique. Autant que faire ce peu.

Je reste persuadé que notre gestion est à la fois audacieuse dans un contexte très tendu, je l'ai dit, constituer une soulte, c'est prudentiel et je crois que là-dessus il faut saluer les services pour les efforts qu'on leur demande et la gestion qui me semble assez serrée eu égard aux contraintes qui pèsent sur notre collectivité.

Mais on partage les mêmes points de vue à epsilon près. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Oui, juste peut-être rajouter sur les aspects économiques puisque ça a été soulevé, je le rappelle.

Et là c'est ma casquette de Vice-Président en charge de l'économie à l'Agglomération.

La compétence économique ça n'est pas directement la compétence municipale, mais c'est pas pour autant qu'on n'a pas intérêt à en parler et besoin d'en parler.

Je voudrais quand même rappeler que la zone d'activités de Tulle-Est, c'est une création récente. Elle est en train d'être remplie par des porteurs de projets très importants.

La Société STAM, la Société CERFRANCE, la Société PIMONT, la Société FAURE.  
Je crois que, pour l'instant, on en est là.

Une activité donc avec des emplois qui seront rapportés sur ce secteur. C'est une zone d'activités qu'on a voulu mettre à Tulle pour en bénéficier aussi au plan foncier, au plan fiscal.

Il y aura ensuite toujours le projet de regroupement des PEP sur la Maison de la Solidarité avec le rattachement de cette unité très importante au plan administratif en Cœur de Ville.

Il y a l'action Cœur de Ville qu'on essaye de porter aussi au plan économique avec à la fois le logement et le commerce.

C'est une activité et un projet très importants avec, je le rappelle, les îlots insalubres que nous détruirons et les projets de portage de l'ancien cinéma de Tulle.

Voilà, ce sont quand même des sujets très importants qui montent aussi notre capacité à répondre à des besoins économiques.

Il reste que ça a parfois échappé à certains élus et peut-être à vous-même, le projet de réimplantation du nouveau siège de la CPAM de la Corrèze avec, à sa clé, le regroupement des 250 salariés que compte cette administration sur le territoire de la Commune.

C'est le projet qui est inscrit dans la publication d'appel à projet qui a été fait par la CPAM.

Je pense que c'est une Ville donc qui répond aussi à des enjeux importants, à des projets d'envergure.

En attendant, quand une administration de cette importance décide de mutualiser ses moyens et il y aura trois départements dans le pays par an qui seront donc assujettis à une implantation de leur siège et au regroupement de leur activité, je pense que c'est le signal aussi qu'on a une capacité de réponse.

Tout ça, ça se conduit avec l'aide de l'Agglomération puisque c'est très important.

On aura aussi sur le pourtour de l'Agglomération immédiat des implantations importantes.

Je pense à l'entreprise « La Noix Gaillarde » sur la zone des alleux.

L'extension, on l'a vu, de l'entreprise de contenants TEMACO et puis sur Naves l'implantation prochaine, le maintien de l'entreprise SCOPELEC qui avait été menacée d'un départ et prochainement l'implantation d'une entreprise agro-alimentaire en lieu et place des Etablissements MARTINIE, avec l'ISA, l'implantation d'une entreprise de logistique.

Donc tout ça nous l'accompagnons de manière très vigoureuse au plan économique.

J'en suis donc l'instigateur sous, bien sûr, la délégation que me confie Michel BREUILH et je pense qu'on a des réponses économiques qui sont intéressantes et qu'il ne faut pas négliger parce que c'est de l'artisanat.

Il y a eu l'atelier de transformation de viande dont on a posé la première pierre aussi. Il y a la SEM de chauffage. Il y a beaucoup de choses en matière économique.

Donc on a tendance à la passer un peu sous silence parce que ce sont des succès importants et une activité qui génère, on le sait, de l'emploi.

De l'emploi d'investissement qui va se réaliser sur la zone du site Universitaire, juste derrière.

C'est beaucoup de travail pour les entreprises.

Il y aura l'implantation des « Lucioles », la Résidence Seniors. Tout ça, ça va porter pour près de 25 millions d'euros de travaux sur les deux ans qui viennent.

Le Site Universitaire, la Résidence Seniors, et le siège de la CPAM, voilà c'est de l'activité qui va être générée pour les entreprises du bâtiment mais aussi l'activité et tout ce qui va avec et tout ce que ça entraîne ensuite.

Je pense que là je veux bien soutenir la comparaison avec d'autres Villes de 15 000 habitants également.

Après, personne n'a parlé de la baisse d'impôts. C'est historique. 2,2 % de baisse sur les impôts fonciers pour neutraliser la hausse des bases.

C'est la seule collectivité de Corrèze qui aura réalisé cet effort alors que, franchement, elle n'en avait forcément pas les moyens.

Brive a fait +0,18 % et nous ont fait -2, 20 %. Frédéric SOULIER fera sa part le moment venu, je n'en doute pas mais pour l'instant, ça fait, paraît-il, rire Monsieur COSTE qui dit que c'est la mode de payer les impôts mais c'est peut-être la mode de les payer, d'en payer peut être un petit peu trop pour des gens qui ne peuvent plus les payer, ça le fait peut être « se marrer » mais moi ça ne me fait pas « marrer » le pouvoir d'achat des Corrèziens.

Mais ça c'est un débat qu'on aura en plénière vendredi.

Moi ça me fait plaisir de baisser les impôts avec mon équipe municipale parce que c'est un souci de gestion qui nous est fort.

Evidemment ça ne représentera pas beaucoup d'euros au final dans l'escarcelle des contribuables Tullistes mais au moins c'est un effort de produit et puis ça s'ajoutera quand même aussi, il faut bien le dire, à la baisse de la Taxe d'Habitation pour 60 % de la valeur et 86 % des contribuables Tullistes.

Donc, si on ajoute tout ça, et là c'est le Gouvernement qui l'a entraîné, je ne sais pas comment on récupérera la somme.

Pour l'instant on la récupère mais demain je pense que ça sera d'autres misères qui attendront le Gouvernement.

En attendant on peut souligner que sur la partie fiscalité locale, entre la décision du Gouvernement et celle que nous prenons, il y a quand même sur le pouvoir d'achat un réel effort qui est réalisé.

Si c'est un effort qui est réalisé, c'est pour que les gens consomment aussi sur le territoire, je l'espère.

Je suis très inquiet de l'arrivée prochaine de ce « Village des Marques » à Souillac. Cela représente 100 magasins de textile.

Je pense qu'on aura quand même l'occasion de prendre une motion sur ce genre de bêtise et d'ineptie commerciale parce que, franchement, je ne vois pas ce que les gens vont pouvoir aller faire tous les week-ends à Souillac pour acheter des vêtements qu'ils ne pourront, d'ailleurs, pas se payer pour la plupart parce que c'est quand même des marques souvent coûteuses.

Je constate que ça va encore rendre plus difficile la situation de la zone ouest de Brive et donc des centre-ville.

On ne peut pas, d'un côté, s'engager sur des actions de Cœur de Ville en réhabilitant l'habitat, en réhabilitant les commerces, en faisant tout ce travail pour la mobilité, sur les parkings relais et voir que tout autour on est en train de construire zones commerciales sur zones commerciales.

On est en train de se mordre la queue et je ne vois pas bien où ça va nous mener tout ça, si ce n'est au désastre.

On commence à s'apercevoir que dans les zones d'activités commerciales de plus en plus d'enseignes disparaissent, « coulent », ferment et qu'elles sont remplacées par des Maisons Médicales et autres lieux de services qui nous excentrent des cœurs de Ville.

Donc il y a quand même une logique à retrouver et je pense qu'en tant qu'élus on a, et les uns et les autres, vraiment à réfléchir de manière approfondie aux postures qu'on va prendre sur ce type d'équipements.

Il faut que les équipements commerciaux de péri-centre cessent complètement. On ne peut pas faire du cœur de ville et faire de l'extension de zones ou alors il faut m'expliquer comment cette schizophrénie économique peut nous conduire à une réussite quelle qu'elle soit.

Vous verrez, demain les centre-ville des petites communes, les centre-bourg reviendront à la mode parce que dans les métropoles on étouffera et on ne pourra plus se mouvoir.

J'attends ce jour avec impatience, non pas qu'on étouffe mais qu'on revienne.

On commence à avoir des couples avec des familles qui reviennent et je pense que c'est la tendance.

Le travail il y en a et il y en a beaucoup. Il y en énormément d'emplois qui sont non pourvus et tous les jours on rencontre des chefs d'entreprise qui nous disent « j'ai besoin de salariés ».

C'est par dizaines, rien que sur le territoire de l'Agglo.

Je vous dis bien, par dizaine.

Donc je dis à chacun qu'il faut aussi porter un autre discours sur l'économie. Ce n'est pas le « couloir de la mort » non plus.

Il y a des choses à faire mais pour ça il faut que les élus en aient conscience et la population porte aussi ces projets d'expansion et de développement.

Voilà, j'en ai fini avec mon petit schéma mais c'est important peut être de se faire plaisir de temps en temps au sens de l'espoir qu'on porte.

Qui décide sur les commerces ?

Je pense que c'est la CDAC ou la nouvelle structure qui vote, mais ce n'est pas la nôtre. Ils sont minoritaires.

C'est à 20 minutes de Brive et à 45 minutes de Tulle par l'autoroute. Ce n'est pas loin pour des gens qui veulent aller se balader.

Après si on ne peut rien acheter, ce n'est pas la peine. Cela pose un réel problème. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « Simplement j'avais une remarque et une question. Monsieur le Maire vous n'avez pas écouté mon propos. Peut-être n'était-il pas suffisamment intéressant, je vous l'accorde.

Mais sur la fiscalité locale, on a soulevé l'effort consenti et on le reconnaît.

Ensuite sur l'action « Cœur de Ville » ou plutôt en complément de l'action « Cœur de Ville », j'ai ouïe dire, à la faveur de quelques rencontres avec les commerçants de l'Avenue Victor Hugo, qu'il y aurait peut-être un réaménagement urbain de cette artère.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus aujourd'hui ou est-ce que c'est un projet d'une prochaine mandature ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ce sera le projet de la prochaine mandature qui que ce soit qui ait remporté la mandature prochaine parce que l'Avenue Victor Hugo c'est ce qui reste à reconstruire, à restructurer on le sait.

On a fait la Gare dans de bonnes conditions je crois. C'est un succès notable.

On a fait le Cœur de Ville avec le Trech.

Maintenant on est en train de travailler sur le Quai Continsouza, sur les quais et les promenades. Il reste la rue Jean Jaurès qu'on a besoin de renforcer en matière commerciale mais au moins elle a une définition de rue piétonne.

Il faudra travailler mais on a des solutions.

Il reste l'Avenue Victor Hugo que toute liste digne de ce nom devra travailler dans l'avenir.

Mais ce que nous ferons c'est que nous avons d'ores et déjà des solutions d'aménagements de cette artère mais là je pense que, franchement, il faut se donner un tout petit peu plus de temps parce que le dispositif « Cœur de Ville » permet une ingénierie qu'on a constitué et qui va travailler sur cette question-là. Alors, plus ou moins de stationnement, plus ou moins d'espaces verts. Quels types de plantations, quels types de commerces?

Il y a 800 mètres linéaires, donc multiplié par 2, 1 600 mètres linéaires de commerces.

Quand on fait venir les audits, ils nous disent franchement vous auriez tort de pleurer, quand on va dans certains centre-ville, d'autres communes de taille équivalente, ce n'est vraiment pas pareil. Mais ce n'est pas pour ça qu'il faut se satisfaire de cette situation.

Il y a pas mal de petits points qu'il faudra relever. Mais là les élus y travaillent. Karine MADIES, chargée de mission, porte ce projet avec la Ville.

Franchement on ne peut pas arriver avec un projet tout ficelé à ce seuil du mandat. Ça ne serait pas correct. »

## **a1- Vote des taux d'imposition**

**Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes locales comme suit :**

- **Taxe d'habitation : 9.89%**
- **Foncier bâti : 28.24% (au lieu de 28.88%)**
- **Foncier non bâti : 79.00%**

*APPROUVE à l'unanimité*

**a2- Vote du budget**

*APPROUVE par 28 voix pour et 4 abstentions*

**b- Eau**

**- Vote du Budget**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « C'est un budget qui glissera à l'Agglo, conséquence de la loi NOTRE.

En fonctionnement, ce budget s'équilibre à hauteur de 1 917 213 € avec une épargne nette de 167 €.

En investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 1 644 509 €.

Il n'y a pas d'emprunt sur l'exercice et on a un désendettement de 32 337 €. C'est un budget particulièrement sincère et je pense c'est un très bon budget.

J'épluche de près tous les budgets et j'ai demandé des précisions concernant les Charges de personnel parce que je sais qu'on pose toujours ces questions.

Au 012, page 4, elles ont augmenté de façon conséquente.

Elles sont passées de 231 344 € à 395 500 €. Ça vient du fait qu'il y a eu quatre créations de postes dont deux agents en recrutement extérieur depuis VEOLIA.

C'est la raison pour laquelle il y a eu augmentation des Charges de personnel.

Si personne ne souhaite intervenir, on va passer au vote. »

*APPROUVE par 28 voix pour et 4 abstentions*

**c- Restauration**

**-Vote du budget**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Je rappelle aussi, et je l'ai dit en préambule de mon propos, qu'en fait nous avons fait le choix et c'est un choix politique d'avoir ramené dans la collectivité en régie les trois budgets annexes, à savoir l'Eau, la Restauration et le SPIC Parkings.

L'Eau va être déléguée à l'Agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est un choix politique qu'il convient de noter me semble-t-il.

En ce qui concerne le budget Restauration, en fonctionnement il s'équilibre à hauteur de 627 052,40 €.



L'épargne nette est à peu près de 5 000 €.

La section d'investissement sera de 51 022 € en recettes et en dépenses. Elle sera équilibrée.

L'endettement se situera à 25 637 € et l'emprunt de l'exercice à 29 542 €. Je tiens à rappeler tout de même que sur ce budget Restauration, je l'avais déjà noté au cours du Débat d'Orientation Budgétaire mais il y a des personnes qui sont plus qualifiées et plus au fait des choses que moi.

Nous avons approuvé la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». C'est quelque chose qu'il convient de noter le fait de privilégier la composition des repas avec l'objectif de 20 % voire 25 % de produits bio avec des produits locaux et des circuits courts.

Que dire sur ce budget. Je vous renvoie à la page 4.

Donc les charges de personnel se situent à hauteur de 295 500 €.

Il n'y a pas vraiment de choses particulières sur ce budget.

En investissement non plus sachant que l'annuité de la dette est de 6 047 € donc c'est un budget qui est relativement sain.

Avez-vous des remarques à faire ? »

*Madame Jeanne WACHTEL* : « C'était pour demander à Sandrine quelque chose. Souvent on entend dire que le bio coûte plus cher que le non bio.

Est-ce qu'à partir de ce budget, il y a une petite ligne qui nous permettrait d'argumenter pour dire que ce n'est pas plus cher. »

*Madame Sandrine TAILLEFER* : « Ça dépend des produits.

Il y a certains produits qui sont plus chers parce que ça demande un certain travail supplémentaire au producteur.

Et c'est quand même par une gestion beaucoup plus rigoureuse et un gros travail sur le gaspillage qu'on a pu arriver à un budget tenu sans augmenter le coût ni pour la collectivité ni pour les familles.

Mais cela dit, tous les produits en biologique ne sont pas forcément plus chers parce que les produits phytosanitaires qui sont utilisés présentent un gros coût pour les producteurs.

Donc ceux qui passent en biologique ont, certes, plus de temps à investir pour leur production mais n'ont pas tout ce coût sur l'achat des pesticides.

L'un dans l'autre, un produit bio n'est pas forcément plus cher qu'un produit non biologique, donc ne vous en privez pas.

Et après si on travaille sur le gaspillage, on a aussi une marge de budget. »

*Madame Jeanne WACHTEL* : « Juste une précision. Ça veut dire qu'en achetant bio, le budget, à l'heure actuelle, est équilibré. Il n'y a pas de problèmes. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Bien sûr. »

*APPROUVE par 28 voix pour et 4 abstentions*

**d- Parkings couverts**  
**-Vote du budget**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « ce budget parkings s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 267 802 € et dégage une épargne nette de 168 €.

En investissement, il s'équilibre à hauteur de 199 041 € et on a recours à l'emprunt pour 43 610 € avec un endettement de 24 535 €.

Je tiens à vous faire quelques remarques sur ces parkings.

J'avais évoqué le problème lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Ce déficit de 80 000 € qu'on a présenté au Compte Administratif, on pense avoir trouvé les solutions pour équilibrer le budget en intégrant le parking Souletie dans l'exploitation de la Régie Parkings. C'est le premier point.

Deuxième point, l'intégration, dans cette Régie, du parking situé sous le bâtiment sis Rue du Tir. Il y a 57 places.

Enfin, il s'agirait d'une convention entre la Ville et la Régie parkings. En fait, la Régie Parkings a droit à des compensations lorsqu'il y a des grosses manifestations.

Je pense aux Foulées Tullistes, aux Nuits de Nacre ou autre, où il y a gratuité.

On doit la rembourser.

Et enfin cela touche l'Agglo puisqu'il s'agit d'une convention avec l'Agglo pour la gestion et l'entretien du Parking de la Médiathèque. C'est terminé et il y a juste la mise en paiement qui n'est pas faite pour l'instant.

On espère qu'avec ces recettes supplémentaires, le budget sera équilibré. C'est le souhait qu'on formule.

Je pense que l'objectif sera atteint.

Monsieur MARTHON veut, peut-être, apporter des éléments complémentaires. »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « On a une instance, un Conseil d'Administration de cette Régie municipale, du SPIC parkings avec qui on essaye de voir ce qui se passe en termes de vie et d'évolution du périmètre d'activité que peut avoir cette instance au niveau de la Ville.

On voit qu'il y a une montée en charge qui était prévue au départ, quand on a réfléchi au dispositif.

On souhaitait faire quelque chose qui puisse être évolutif en termes de contenu de missions.

Donc on voit que ça monte en charge au fil du temps.

Après, ce qu'on peut dire, évidemment, c'est qu'on ne peut pas se satisfaire d'un budget qui ressort avec un déficit tel que celui-là.

Mais ce qu'on peut dire aussi c'est qu'on est sur une logique d'exploitation un peu nouvelle au sein de la collectivité et que là aujourd'hui il s'agissait, en grande partie, du parking Saint Pierre sur lequel on fait des réajustements aussi.

On avait établi un prévisionnel notamment en termes d'usage qui finalement n'a pas été tout à fait respectée dans les faits et dans les usages puisqu'on a eu beaucoup de reports justement de stationnement sur le Quai Continsouza et une jauge de pendulaires aussi en remontant notre niveau d'abonnés.

Il faut aussi être lucide sur ce qui se passe sur les usages et pouvoir réagir en réadaptant un peu le mode de fonctionnement.

Avec cette montée en charge sur les autres équipements de la Ville, je pense qu'il y a une certaine cohérence aussi et on est aujourd'hui hyper réactifs lorsqu'on a des problématiques, par exemple sur Souletie ou sur les autres endroits qu'on gère.

Il y a quelqu'un au bout du fil lorsqu'il y a une question.

On a des agents qui sont en face pour répondre, on a des ouvrages qui sont surveillés et dans lesquels on a quand même beaucoup moins d'incivilités et de dégradations qu'auparavant.

Donc il y a quand même des indicateurs qui sont quand même positifs et on va essayer de consolider cette logique-là.

Voilà donc ce que je pouvais dire. »

*APPROUVE par 28 voix pour et 4 abstentions*

## 5-Attribution de subventions aux associations

**Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total de 685 710 € répartis comme suit :**

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant Subv.normale	Montant Subv.Except.	Montant total
Aéro club tulliste	500		500
AS Haltérophilie	200		200
Ass sportive lycée Ed Perrier		300	300
Centre médico sportif	800		800
Cercle des boxeurs tullistes	300	340	640
Cercle d'escrime	500		500
Cercle laïque de Tulle	800		800
Club de tir tulliste	650		650
Club des archers tullistes	800		800
Club des nageurs	3 500	500	4 000
Club subaquatique	200	500	700
Ecole tulliste de judo	1 300		1 300
Ecole tulliste karaté shotokan	300		300
Fous du volant	300		300
Gymnastique d'entretien Tulliste	900		900
Handball club tulliste	700		700
Kayak club tulliste	3 000	800	3 800
La Tulliste	3 000	2 000	5 000
Profession sport	3 000	1 500	4 500
Savatte Boxing	100		100
Spéléo club	250		250

Sporting club tulliste	49 000		49 000
Team cms19	250		250
Tulle athlétique club	2 200	13 050	15 250
Tulle Correze Basket	18 500	14 000	32 500
Tulle Correze Tennis	1 500		1 500
Tulle Cyclisme Compétition	1 000	1 500	2 500
Tulle cyclo nature	300	200	500
Tulle football corrèze	27 000	4 000	31 000
Tulle grimpe	1 600		1 600
Tulle Roller skating	450		450
Tulle sentiers	400		400
Tulle triathlon	600	200	800
Tulle VTT	500		500
Volley ball Tulle Naves	13 000		13 000
<b>TOTAL SPORT</b>	<b>137 400</b>	<b>38 890</b>	<b>176 290</b>
Amis de l'orgue de la cathédrale	500		500
Amitié Droujba	150	150	300
A tous cirk	300		300
Amis du patrimoine et de l'armement	250	1 500	1 750
Ass amis du musée du cloître	600		600
Autour du 1er mai	2 000		2 000
Bottom théâtre	4 000		4 000
Cercle laïque	350		350
Chorale Tulla Voce	250		250
Cité de l'accordéon *	104 000		104 000
Correze Art	250		250
Compagnie homo sapiens	500	300	800
Concerts du cloître	14 000		14 000
Coryphée ensemble vocal	250		250
Cour des arts *	21 000		21 000
Danses et spectacles	300		300
Diffusion et Renouveau du Poinct Tulle	4 350		4 350
Du Bleu en hiver	3 000		3 000
Elizabeth my dear *	13 000	1 000	14 000
Enfants de Tulle*	4 700	2 000	6 700
Ensemble vocal Carmina	250		250
France Proche Orient	250		250
Généacorreze	250		250
Les Lendemain qui chantent *	129 200		129 200
Lettres sciences et arts de la corrèze	1 000		1 000
Le Maxiphone	1 500		1 500
Merveilleux prétexte	2 000		2 000
Peuple et culture	13 500		13 500
Photo club ASPTT Tulle	1 500		1 500
Pupitre (chœurs du pays de Tulle)	250	1 000	1 250
Sté historique et régionaliste du bas limousin	1 300		1 300

<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>324 750</b>	<b>5 950</b>	<b>330 700</b>
ADOT 19	100		100
ASAPES	150		150
ANIMA Ass aide personne âgée	300		300
ANPAA 19 Prévent.Alcool.Addictologie	300		300
ARAVIC	200		200
Ass donateurs de sang	500		500
Ass familiale de Tulle	400		400
Ass des laryngtomisés et mutilés de la voix	100		100
Banque alimentaire de la corréze	1 000		1 000
CCFD - Terre Solidarité (com.catho.contre la faim et pou le développement)	100		100
CIDFF Ctre rl informat.doc.femmes familles	400		400
Colibri Handicap	100		100
Coquille de nacre	400	1 500	1 900
Comité Œuvres Sociales	74 000		74 000
Conférence St Vincent de Paul	400		400
Croix rouge française	5 900	400	6 300
Cté dl ligue contre le cancer	1 400		1 400
Etincelle (AMAS)	150		150
Foyer jeune travailleur	7 500		7 500
France Alzheimer corréze	150		150
Indecosa	200		200
Maison accueil famille détenus	170		170
Paralysés de France	700		700
Polysson	400		400
Potentiels	100		100
Ecoute et soutien	400		400
Restaurant du cœur de la corréze	6 000		6 000
Secours catholique	1 800		1 800
Secours populaire français	2 000		2 000
Tulle Accueil	700		700
Tulle solidarité	500	500	1 000
UDAF	500		500
UNAFAM	100		100
UNRPA	400		400
Violences conjugales	300		300
Voir ensemble croisade des aveugles	100		100
<b>TOTAL SOCIAL</b>	<b>107 920</b>	<b>2 400</b>	<b>110 320</b>
DDEN Délégués dép éducation nationale	250		250
<b>TOTAL SCOLAIRE</b>	<b>250</b>		<b>250</b>
Amicale des maraîchers et horticulteurs de Tulle	350		350
Collectif les Enthousiastes	2 250		2 250
Commerçants rue Jean-Jaures	1 650		1 650
Les Bonnets bleus	3 250		3 250
Meilleurs Ouvriers	100		100

Office de tourisme	3 270		3 270
Tulle Horizons	2 000		2 000
Vivre en pays de Tulle	17 000		17 000
<b>TOTAL ECONOMIE</b>	<b>29 870</b>		<b>29 870</b>
438e section médaillés militaires	100		100
Amicale des anciens marins de la Corrèze	100		100
ANACR Tulle	150		150
ARAC	100		100
Anciens combat.victimes guerre PTT	100		100
Ass nle cheminots et anciens combat.(ANCAC)	100		100
Comité des martyrs	500		500
Mémorial corrézien de la Résistance	150		150
ONAC Off NI Anciens Comb Bleuets	500		500
Retraités militaires et veuves militaires	100		100
SEMLH Société Membres Légion d'Honneur	100		100
UDAC de la Corrèze	150		150
UDMM Corrèze	150		150
UNPRG Corrèze	100	150	250
UFAC Union Fle anc comb vict guerre tulle	150		150
<b>TOTAL ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>2 550</b>	<b>150</b>	<b>2 700</b>
Comité de jumelage Tulle Lousada	250		250
Comité de jumelage Tulle Smolensk	250		250
Comité de jumelage Tulle Schorndorf Dueville Bury	750		750
<b>TOTAL JUMELAGES</b>	<b>1 250</b>		<b>1 250</b>
Canari club	100		100
Club radioamateur de Tulle	100		100
Echiquier tulliste	400		400
Les phares jaunes	150		150
Maquettes 19	150		150
Microtel club	180		180
Tarot club du pays vert	3 000		3 000
<b>TOTAL LOISIRS</b>	<b>4 080</b>		<b>4 080</b>
ACEDC (ancien accompagnement scolaire)	4 300	2 000	6 300
Aire de jeux	400		400
Ligue enseignement FAL	4 000		4 000
Mission locale insertion jeunes	6 200		6 200
IUT (ADSUT)	1 000		1 000
Lycée Edmond Perrier	200		200
Lycée René Cassin	200		200
Scouts et guides de France	150		150
<b>TOTAL JEUNESSE</b>	<b>16 450</b>	<b>2 000</b>	<b>18 450</b>

A bicyclette	2 000		2 000
Correze environnement	2 000		2 000
Jardins ouvriers	250		250
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>	<b>4 250</b>		<b>4 250</b>
Amicale alvergeoise	300		300
Amis de la fontaine de Maure	300		300
Les Barjoux	350		350
Les copains de la Barrière	300		300
Colline des Fages	5 200		5 200
Jeunesse et culture Virevialle	1 200		1 200
<b>TOTAL DEMOCRATIE LOCALE</b>	<b>7 650</b>		<b>7 650</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>636 420</b>	<b>49 390</b>	<b>685 810</b>

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Je crois que c'est inchangé.

A ceci près, que cela représente 685 710 € auxquels il faut ajouter 273 000 € accordés à l'EMPREINTE.

On arrive au chiffre qui avoisine le million d'euros. »

*APPROUVE par 28 voix pour et 4 abstentions*

## **6-Approbation de conventions liant la Ville et les associations bénéficiant de subventions municipales définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées à ces dernières :**

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 Euros doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Cette obligation résulte des dispositions combinées de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

La convention devient une pièce justificative des paiements.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions à intervenir avec les associations et organismes bénéficiaires, au titre de l'année 2019, d'une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 euros. Il convient en outre, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents.**

Les associations et organismes avec lesquels il convient de souscrire ces conventions sont les suivants :

- Secteur culturel :
  - a- Cité de l'Accordéon
  - b- Associations des Concerts du Cloître
  - c- Elizabeth My Dear

- d- Peuple et Culture
- e- Des Lendemain qui Chantent
- f- La Cour des Arts

- Secteur sportif :
  - g- Sporting Club Tulliste
  - h- UST Basket
  - i- Volley Tulle Naves
  - j- Tulle Athlétic Club
  - k- Tulle Football Corrèze

- Secteur Social
  - l- Comité des Œuvres Sociales

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Je rappelle que cela concerne les associations qui bénéficient d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €. »

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **7-Adhésion, au titre de l'année 2019, à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante :**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer aux organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante :**

##### **a-Association Urgence Ligne POLT : 300 €**

« Urgence Ligne POLT » est une association créée le 30 Janvier 2010 à Brive.

Elle fédère les initiatives et les diverses organisations locales et collectivités adhérentes, en faveur de la promotion et du développement de la ligne et des dessertes ferroviaires de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Cette association fait de l'irrigation des territoires et du maillage du réseau ferroviaire, LGV et classique, un enjeu social, économique et écologique. « Urgence Ligne POLT » ne se substitue pas aux associations locales porteuses des besoins de proximité.

Elle s'attache à mettre les diverses actions en cohérence et en synergie. Partant de là, « Urgence Ligne POLT » entend faire valoir les grands principes fondamentaux qui touchent au matériel, à l'infrastructure et au statut de gestion de cet axe majeur pour l'aménagement du territoire (responsabilité de l'Etat, Service Public, etc...).

Ces grands principes de base forment le cadre indispensable à une capacité de réponse adéquate et positive aux revendications des associations constituées tout au long de la ligne.

*APPROUVE à l'unanimité*

##### **b-BOISLIM : 450 €**

BoisLim est une association du réseau France Bois Régions qui travaille avec différents acteurs de la filière Forêt Bois, son objectif étant de valoriser la filière autour de 3 axes d'actions :



- la Coordination et la représentativité par l'animation de la filière,
- une action interprofessionnelle sur de grands projets communs à toute la filière, afin de procéder à une concertation et établir le dialogue,
- un pôle de service aux entreprises avec la mise en place d'actions collectives autour de différentes thématiques : mise à niveau technique et réglementaire, réunions techniques, formation, export, innovation...etc.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **c- AGORES : 100 €**

Agores est l'association nationale de la restauration collective. Elle œuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique. Elle contribue également à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration collective auprès de ses partenaires publics et privés.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **8-Garantie d'emprunt accordée à Corrèze Habitat suite au réaménagement de sa dette avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

L'Office Public Corrèze Habitat a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement des conditions de remboursement de sa dette.

Après concertation des deux parties, un réaménagement des lignes de prêts a été arrêté le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour le remboursement de chaque ligne de prêts pour un montant total de 5 524 581.29 €.

A cet égard et à titre d'information, il est joint en annexe un tableau intégrant toutes les lignes de prêts concernées avec toutes leurs caractéristiques financières après réaménagement.

Dans la mesure où la Ville de Tulle avait garanti ces emprunts à hauteur de 100%, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer de nouveau en vue de réitérer les garanties d'emprunts aux nouvelles conditions et modalités.

#### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **de réitérer sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagés pour un montant total de 5 524 581.29 € arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et souscrits dans le cadre des contrats initiaux par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **9- Admission en non-valeur**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge l'admission en non-valeur demandée par le Trésorier pour un montant :

- de 914,38 € sur le budget Ville
- de 2 417,80 € sur le budget Eau
- de 1 033,89 € sur le budget Restauration

suite au non recouvrement de titres concernant plusieurs particuliers

Motifs :

- Poursuites sans effet
- NPAI et demande de renseignement négative
- Combinaison infructueuse d'actes
- Clôture insuffisante
- RAR inférieur seuil poursuite

Exercices concernés : 2008, 2012, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Question retirée**

#### **-Décision relative au remboursement d'un usager suite à la perte de son ticket de stationnement**

Un usager a fait part à la collectivité de la perte accidentelle de son ticket de stationnement le 6 novembre 2018, Parking Souletie. Afin de pouvoir sortir de ce parking en enclos, cet usager a été obligé de valider et de régler le forfait « Ticket Perdu » pour un montant de 30 €.

L'usager demande donc, dans le cadre d'une indulgence exceptionnelle, à être remboursé de ladite somme.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver le remboursement de la somme de 30 € correspondant au forfait « Ticket perdu » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

*Monsieur Alain LAGARDE* : « C'est un peu « tiré par les cheveux ».

On l'a d'ailleurs indiqué en Commission des Finances et ça risque de créer un précédent.

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « Je vais m'abstenir sur ce vote. »

*Madame Jeanne WACHTEL* : « Moi aussi. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « On est plusieurs à vouloir s'abstenir. D'autres personnes ont demandé. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On va demander un vote classique. »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Il s'agit d'une personne âgée qui a des ressources relativement faibles.

Elle habite à Tulle et n'avait pas trop l'habitude de venir sur ce parking et donc elle a malencontreusement perdu son ticket et elle a fait une réclamation derrière.

Donc les fins de mois n'étant pas très simples pour cette personne, elle a demandé si on pouvait éventuellement faire un geste à ce titre-là.

Si vous souhaitez avoir l'identité de la personne et la contacter, il n'y a pas de souci.

On peut la trouver au SDP.

Je vous explique de quoi il s'agit. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « Moi, je pense qu'on a des services sociaux, quand même, qui pourraient être à l'écoute de cette problématique.

Il me semble important que ce dossier soit traité comme cela. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Je propose que cette dame soit orientée vers le CCAS. On verra un petit peu sa situation.

On peut prendre en charge non pas le ticket parce que ce n'est pas ça mais en tout cas voir un peu sa situation et l'aider par ailleurs.

Si elle a un problème de ce type, on peut l'aider et c'est peut être quelqu'un qu'on connaît déjà aussi.

Je ne sais pas mais en tout cas l'orienter vers le CCAS. Je veux bien la recevoir. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On avait décidé de passer par la voie de la délibération, on pourrait peut-être, effectivement, traiter autrement.

On va mettre tout le monde d'accord.

Je rembourserai personnellement cette personne. Non, je le ferai. C'est déjà arrivé.

Je l'ai fait et ça ne me pose aucun problème.

J'en prends la responsabilité, la liberté de le faire.

Ce sera fait et il n'y a pas de problème.

Evidemment il ne faut pas que tous les Tullistes perdent leurs tickets parce que je ne le ferai pas pour tous les Tullistes.

Ils peuvent toujours essayer mais ça ne créera pas de précédent.

Ce sera le seul cas et il n'y en aura pas d'autres.

Ça m'est déjà arrivé de faire ce genre de chose quand c'était compliqué. Ce n'est pas bien grave. Je le fais et c'est réglé.

On passe cette délibération sous silence. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « Indépendamment de la situation qu'on peut tous comprendre, je suis assez favorable avec la proposition faite par Ana Maria et Sylvie et ne pas aller jusqu'à la rembourser personnellement.

Après, vous êtes libre de faire ce que vous voulez.

Je l'entends aussi mais je trouve qu'on était vraiment dans cette compétence-là et il ne faudrait pas que ça crée des précédents comme vous l'avez dit.

Donc la semaine prochaine, je perdrai mon ticket. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Tu as intérêt vraiment à affûter tes arguments.

Je ferai peut-être un effort pour toi mais il faudra prouver que tu l'as payé. »

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Avant de passer aux questions de personnel nous avons décidé de vous soumettre une motion concernant la réforme de la fonction publique et un projet qui nous semble à contre-courant des besoins de nos territoires.

Donc je vais vous faire une petite lecture de cette motion. »

## **MOTION** -

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

### **10- Réforme de la Fonction Publique - Un projet à contre-courant des besoins de nos territoires**

Le Gouvernement a présenté mercredi dernier en conseil des ministres son projet de réforme de la fonction publique très critiqué et rejeté par les syndicats et les élus dès lors qu'il n'avait pas fait l'objet d'une réelle négociation auprès des instances consultatives – (CSFPT et conseil commun de la FP).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'action publique qui vise à supprimer notamment 120 000 postes de fonctionnaires d'ici la fin du quinquennat.

Cette vision purement comptable a affaibli le secteur public et entraîne une dégradation des conditions de travail et des services rendus. Allant à contre-courant d'une urgence sociale et de l'attractivité de nos territoires dont le maillage et la proximité des services publics constituent une tendance à laquelle nous sommes très attachés. Ce projet de réforme doit être combattu car nous sommes concernés au premier chef.

Ce texte qui assouplit les règles de recrutement des contractuels y compris, pour certains postes de direction, et crée le « contrat de projet » qui n'ouvre pas droit à un contrat à durée indéterminée ou à la titularisation, constitue une atteinte grave au statut des fonctionnaires.

En outre, le projet prévoit la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), à l'image de la fusion des instances de représentation du personnel intervenue dans le privé avec la réforme du code du travail.

Il enlève également aux commissions paritaires (CAP), instances qui traitent des carrières individuelles, les compétences en matière de mobilité et de mutation.

Procéder par ordonnances pour faire passer « au forceps » ce texte relève d'un fonctionnement anti-démocratique.

**Aussi, eu égard aux effets néfastes que peut avoir un tel texte en l'état, les élus de la Ville de Tulle demandent instamment au Gouvernement de renoncer à ce projet et de revenir devant les instances consultatives (syndicats et élus) afin qu'il soit revu.**

Il en va de l'avenir des services publics auxquels nous sommes très attachés.

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « Simplement il y a deux grandes parties dans la motion.

Il y a celle qui concerne la diminution du nombre de fonctionnaires au profit de contractuels, puis la fusion de certaines instances.

Sur le premier point, je suis convaincu qu'une diminution du nombre de fonctionnaires, ça ne veut pas dire un service public de moins bonne qualité.

Néanmoins, encore une fois effectivement là où on peut se rejoindre dans l'analyse, c'est que, comme pour tout, il faut juste une mesure.

Sur le second point, je peux sagement en parler puisque je l'ai négocié de mon côté.

C'est, effectivement, ni plus ni moins l'application MACRON du code du travail dans le secteur privé.

Très franchement, ça peut présenter des avantages en termes de dialogue social de s'adresser à une seule et même instance qui se voit un pouvoir renforcé.

Je peux vous rejoindre sur la première partie où effectivement il faut bien apprécier la diminution et les impacts que ça aurait à la fois sur les conditions de travail des salariés et à la fois sur le service public à rendre, surtout dans nos territoires.

C'est sûr.

Sur le deuxième point, je suis un peu plus partagé.

Je vais quand même vous suivre. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'était important d'avoir ces échanges.

Je pense que la pluralité des opinions s'exerce aussi.

Il y a des sujets qui sont plus ou moins sensibles.

La Fonction Publique territoriale en est une. »

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Sans esprit critique, bien sûr, la fusion entre les CAP et CHSCT vous semble utile dans le privé ?

Ça ne fonctionne pas plus mal, vous croyez ?

Ce n'est pas la même fonction. Dans le public c'est autre chose. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ça ne fonctionne pas plus mal dans le privé mais dans le public c'est autre chose. »

*Monsieur Guy DELMAS* : « Je fais partie du privé.

On y est à partir de cette année, à partir de ces élections.

On va passer sur des instances qui sont regroupées ce qui veut dire que dans une entreprise, il y aura beaucoup moins d'élus qui seront beaucoup moins proches et on va de plus en plus vers une professionnalisation, si je peux dire, du représentant syndical.

Ce qui risque d'éloigner les représentants syndicaux de leur base et de la réalité du travail. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « On ne va pas parler du privé mais pour le coup, il y a quand même dans les dispositions des représentants de site qui viennent compléter le CSE.

Ils ont quand même conservé et, bien sûr, ce ne sont plus les délégués du personnel comme ça se faisait avant, mais des représentants locaux qui siègent en tant que titulaire d'ailleurs et qui seront convoqués par l'employeur dans ces instances-là. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Je voudrais dire un mot sur la première partie de la motion.

Le risque qu'on a toujours dans ces politiques de diminution de la Fonction Publique, c'est que ce sont toujours les mêmes qui « trinquent ».

Ce sont les agents et puis ce sont aussi les territoires.

C'est vrai surtout pour la Fonction Publique d'Etat, même pour la Fonction Publique Hospitalière.

Les postes qui sont supprimés, ce sont, comme tu disais Thomas « le service rendu », ce sont toujours les postes qui sont le plus du service de proximité rendu aux gens et aux territoires.

Ce sont les postes de fonctionnaires moyens, de petits fonctionnaires.

Les grands corps de l'Etat se protègent toujours.

Quand on voit les services aux territoires aujourd'hui qui sont rendus par les services de proximité, il n'y en a quasiment plus, par contre on crée des agences, on crée un Etablissement Public Foncier qui gère une énorme région, on crée une Agence de Cohésion des Territoires qui va être basée à Paris.

Je crois qu'il faut qu'on soit vigilant, nous en tant que Ville quand même administrative.

Les services publics c'est important pour notre dynamique même si on sait très bien que ce n'est pas un secteur qui est en pleine croissance mais c'est au moins un secteur qu'en tant qu'élus Tulliste on a intérêt à défendre et à faire en sorte, en tout cas, que ce secteur d'activité ne diminue pas.

Encore une fois je suis toujours inquiet quand je vois ces réformes car ce sont toujours les petits fonctionnaires, les fonctionnaires moyens et les fonctionnaires des territoires les plus fragiles qui « trinquent ». »

*Monsieur Hervé PLUCHON* : « Je voudrais rajouter quelque chose.

Je ne sais pas si c'est comme ça partout, mais le CHSCT c'est quand même la seule commission où les syndicats ne sont pas que consultants.

C'est-à-dire que dans les autres, ils sont consultatifs.  
Au CHSCT, ils sont partie prenante.

Ça fait une différence quand même sur les conditions de travail des travailleurs. »

*Monsieur Alain LAGARDE* : « De surcroît ce qui m'apparaît aussi grave c'est que ça touche, comme tu l'as dit fort justement, les fonctionnaires de catégorie C mais, dans le cadre

des contrats de projet, ça touchera aussi les cadres de direction, c'est-à-dire de Directeurs Généraux Adjointes, des Directeurs Généraux des Services et autres. C'est des CDD. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui la voie du concours dans la Fonction Publique reste, à mon avis, la seule sur laquelle il faut s'attacher.

Nous avons ici, un Directeur Général des Services qui, aujourd'hui n'est pas là, mais qui est en stage parce qu'il a été reçu brillamment au concours d'Administrateur.

Je crois que c'est aussi un gage de neutralité et un gage de compétence qui est affirmé.

Si on fait glisser la Fonction Publique dans cette problématique-là, on va trouver des gens recrutables mais « jetables comme des kleenex » ça ne me semble pas de nature à pacifier et à donner un service avec beaucoup de recul et d'égalité pour le Service Public. »

*Madame Dominique GRADOR* : « Je pense qu'on va tout droit vers une dégradation qui est déjà bien à l'œuvre dans le Service Public que ce soit dans la Fonction d'Etat, dans la Fonction Territoriale.

Regardons à l'échelle de notre collectivité, on a de plus en plus de mal à recruter notamment des gens qui ont une certaine qualification.

Pourquoi, parce que finalement je pense que les conditions et de salaire et de travail se sont dégradées et que les gens quand ils ont le choix, font d'autres choix que de postuler pour un emploi qui leur est proposé dans une collectivité alors que jusque-là il y avait quand même une certaine garantie d'emploi.

Donc si en plus on ajoute une précarisation de ces salaires, il est clair qu'on va être en grande difficulté pour avoir des emplois qui correspondent aux besoins d'un service public de qualité.

Je le dis parce que je le ressens déjà, avant même que la réforme ne se mette en œuvre et que, finalement, on aille vers une précarisation de ces salariés.

Donc ce qui nous occupe actuellement, je pense qu'il y a un sentiment aussi de non considération aujourd'hui du travail rendu et j'en suis affectée parce que je pense que, finalement, c'est parfois injuste parce qu'on a le sentiment, nous, de faire notre travail, y compris de considérer les salariés qui remplissent un rôle de service dans notre collectivité mais pour autant on voit bien qu'on est rattrapé, je crois, par des réformes et des mesures.

J'ai demandé de dire à la fin du mandat quels étaient les efforts à la mesure des collectivités pour conforter le potentiel économique de notre territoire, mais je voudrais savoir ce que, dans le même temps, il s'est produit dans le cadre de la Fonction Publique, alors-là pour le coup, d'Etat sur cette même période parce que vous allez voir les emplois qui manquent.

Qui manquent chez nous, qui manquent partout où du service public était rendu via l'Etat et, pour le coup, quand ce service n'est plus rendu on n'observe pas pour autant une délégation des services qui se produirait ailleurs avec des emplois créés.

Les transferts qui sont opérés au regard des collectivités, par exemple de notre collectivité, ne se sont jamais traduits par des moyens supplémentaires alloués à cette collectivité pour rendre des services que l'Etat ne rend plus.

Donc je pense qu'on est particulièrement impactés.

C'est la puissance du Service Public sur nos territoires et le rôle qu'il joue, y compris en termes d'emploi et d'installation de familles qui sont des forces vives de ces territoires. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Tout le monde s'est exprimé. Donc il convient de se prononcer sur cette motion. »

*ADDOPTÉE à l'unanimité*

## **PERSONNEL** -

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

### **11-Modification du tableau des effectifs**

#### **VILLE**

- a) Pour faire suite à la tenue des CAP relatives aux avancements de grades organisées par le Centre de Gestion le 26 mars 2019, il convient de procéder aux suppressions et aux créations de postes suivantes :

Le 30 juin 2019, suppressions :

- d'un poste de conseiller des APS,
- d'un poste de rédacteur,
- d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'éducateur des APS,
- d'un poste d'adjoint administratif,
- de quatre postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de onze postes d'adjoint technique,
- de quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'agent de maîtrise,
- d'un poste d'adjoint d'animation,
- d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de deux postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, créations :

- d'un poste de conseiller des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de quatre postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- de onze postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de quatre postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'agent de maîtrise principal,



- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- de deux postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.

*APPROUVE à*

*l'unanimité*

- b) Des mouvements de personnels allant intervenir dans le cadre de départs en retraite, de réorganisations de services, il convient de procéder aux suppressions et aux créations de postes suivantes :

Suppressions :

- le 30 juin 2019, d'un poste d'agent de maîtrise principal et d'un poste de technicien,
- le 31 juillet 2019, d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- le 31 août 2019, d'un poste d'attaché principal,
- le 30 septembre 2019, d'un poste d'agent de maîtrise principal et d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Créations :

- le 1<sup>er</sup> mai 2019, d'un poste d'adjoint technique (*recrutement Service Electriciens dans le cadre d'un départ en retraite*)
- le 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'un poste d'agent de maîtrise (*recrutement Responsable Service Electriciens*)
- le 1<sup>er</sup> août 2019, d'un poste d'agent de maîtrise (*recrutement Responsable Service Propreté Urbaine dans le cadre d'un départ en retraite*)

- le 1er septembre 2019, afin de pourvoir le poste de responsable du CTM ouvert dans le cadre de la réorganisation de la direction Service Technique / Cadre de Vie, création d'un poste de technicien, de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'ingénieur. Il est précisé que le recrutement

est ouvert en catégorie A ou B et qu'il convient, pour lancer les déclarations de vacances d'emplois requises dans le cadre de la publication de poste, de créer un poste sur chaque grade du cadre d'emplois de technicien ainsi que sur le grade d'ingénieur. Les postes non utilisés suite au jury de recrutement au vu du candidat retenu seront fermés au conseil municipal de juillet.

- le 1er septembre 2019, afin de pourvoir le poste de responsable du pôle Espaces Verts/Espaces Publics, création d'un poste de technicien, de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'ingénieur.

Il est précisé que le recrutement est ouvert en catégorie B et qu'il convient pour lancer les déclarations de vacances d'emplois requises dans le cadre de la publication de poste, de créer un poste sur chaque grade du cadre d'emplois de technicien.

Les postes non utilisés suite au jury de recrutement au vu du candidat retenu seront fermés au conseil municipal de juillet.

- le 1<sup>er</sup> octobre 2019, création d'un poste d'adjoint technique,

- c) Par ailleurs, suite au départ en mutation d'un agent du service Urbanisme, il convient de supprimer au 1<sup>er</sup> avril 2019 un poste d'agent de maîtrise principal et de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 un poste d'adjoint administratif.

**Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces créations et suppressions de postes.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **12-Renouvellement d'un poste de chargé de communication**

La collectivité a recours à un agent contractuel pour assurer la responsabilité du Service Communication avec notamment la charge de la réalisation des bulletins municipaux et la communication externe de la Ville. Il convient de procéder au renouvellement du contrat de l'agent.

Il est, par conséquent, proposé au conseil municipal de renouveler le poste de chargé de communication à temps complet recruté par voie contractuelle sur la base de l'article 3-3-1 de la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984 (possibilité de recruter des agents contractuels pour occuper des emplois permanents lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes) pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et rémunéré à hauteur de 1 794,74 € brut par mois auxquels s'ajoutera le régime indemnitaire institué par la collectivité.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ce poste et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer les documents à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **13-Création d'emplois saisonniers**

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale.

**Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois suivants :**

<b>Service</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nombre</b>	<b>Période</b>
Musées	Adjoint du Patrimoine	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2019
	Adjoint du Patrimoine	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2019
	Adjoint du Patrimoine	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2019
	Adjoint du Patrimoine	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2019
CTM	Adjoint Technique	1	1 <sup>er</sup> au 30 juin 2019
	Adjoint Technique	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2019
CCS	Adjoint Technique	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2019

## **Total : 7 emplois saisonniers**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **14-Organisation des astreintes municipales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n°18 du 3 juillet 2018**

Lors du Comité Technique du 12 juin 2018 a été présentée l'organisation des astreintes municipales.

Une délibération relative à l'organisation de la mise en œuvre d'astreintes dans la collectivité a été votée le 3 juillet 2018 consécutivement à la présentation de ce dossier en Comité Technique.

- Ainsi, les astreintes mises en œuvre dans la collectivité sont les suivantes :

#### **-Astreintes liées à la mise en œuvre du dispositif de viabilité hivernale**

Il s'agit de répondre aux enjeux de l'exploitation du domaine routier à savoir assurer la continuité de la circulation en cas d'intempéries.

Le schéma de Viabilité Hivernale concerne le réseau composé de l'ensemble des rues et routes communales.

Il s'applique de mi-novembre à mi-mars, en coordination avec les autres gestionnaires de voies du territoire. Ces dates peuvent éventuellement être avancées ou retardées par le maître d'ouvrage en fonction des conditions météorologiques observées ou prévisibles.

Le service hivernal concerne les agents des services suivants du Centre Technique Municipal :

- Voirie/maçonnerie
- Propreté urbaine
- Espaces verts

Quatre agents participent à tour de rôle hebdomadaire au service hivernal en qualité de « Responsable d'Intervention » (RI).

Ils agissent dans le cadre de la délégation du Directeur des Services Techniques.

Leur rôle est de :

- Recueillir les éléments d'aide à la décision (site internet météo, patrouilles, observations...)
- Effectuer des patrouilles, proposer au Directeur des Services Techniques les mises en astreinte et l'organisation des astreintes, y compris des astreintes supplémentaires
- Proposer les patrouilles sous l'autorité du Directeur des Services Techniques
- Décider le déclenchement des interventions
- Organiser et assurer le suivi des équipes d'interventions sur les circuits
- Veiller au respect des consignes contenues dans les fiches d'intervention dont chaque véhicule sera doté
- Rendre compte au Directeur des Services Techniques du déroulement des interventions et confirmer ou modifier les conditions de circulation
- Rendre compte au Directeur des Services Techniques de la situation, lui présenter le suivi des temps de travail et le tenir informé de son analyse prévisionnelle des conditions météo et des mesures qu'il se propose d'adopter (patrouilles et interventions).

Ils déclenchent une équipe composée d'un chauffeur et d'un accompagnateur, ces derniers constituent l'équipe d'intervention mécanique. Les agents appelés à intervenir sont

contactés par téléphone par le responsable d'intervention, qui lui-même fait un point météo la veille à 17 h avec le DST ou son adjoint.

Cette intervention permet de traiter le matin dès 4 h, le réseau routier communal, avant que l'activité économique de la Ville ne démarre.

10 agents techniques interviennent par équipe de deux, à tour de rôle hebdomadaire.

Durée de l'astreinte : une semaine du vendredi 12 h au vendredi suivant 12 h.

Conditions de mobilisation : 7j/7, 24H/24

Conditions d'intervention : 30 minutes maximum

Sujétions de rémunération ; astreinte d'intervention (conformément à ce que prévoit la réglementation) + heures supplémentaires

Véhicule de service mis à disposition des agents durant la semaine pendant laquelle ils tiennent l'astreinte

Pilotage : agent de la Direction Générale

Les agents appelés à intervenir sont contactés par téléphone par le responsable d'intervention qui a lui-même fait un point météo la veille 17 h avec le Directeur des Services Techniques.

#### **-Astreinte d'exploitation voirie**

L'astreinte d'exploitation est tenue par un agent qui assure les interventions d'urgence sur le domaine public :

- balisage suite à incident sur voirie (accident, ...)
- mise en sécurité suite à dégradation diverses mettant en danger les usagers du domaine public (péril bâtiment, éboulement ...)
- capture des animaux divagants sur le domaine public

Durée de l'astreinte : une semaine du vendredi 12 h au vendredi suivant 12 h.

Conditions d'intervention : 30 minutes maximum

Sujétions de rémunération : astreinte d'intervention (conformément à ce que prévoit la réglementation) + heures supplémentaires

Véhicule de service mis à disposition des agents durant la semaine pendant laquelle ils tiennent l'astreinte

Pilotage : agent de la Direction Générale

11 agents techniques interviennent à tour de rôle hebdomadaire.

Il est précisé qu'en cas de risque de survenance d'intempéries, deux agents peuvent être sollicités pour intervenir en renfort et ce, dans un délai restreint voire sans délai.

Dans ce cas, ces derniers étant de fait prévenus moins de 15 jours à l'avance, ils perçoivent une indemnité d'astreinte majorée conformément à ce que prévoit la réglementation.

Les agents appelés à intervenir sont contactés par téléphone par le responsable de pôle.

#### **-Astreintes d'exploitation des installations électriques**

Dans un souci de professionnalisation et de robustesse des interventions d'urgence, sur les domaines public et privé de la commune, une astreinte d'exploitation électrique est mise en place.

L'astreinte est tenue par un agent, qui assure les interventions d'urgence en matière d'installation électrique :

- Intervention sur coupures d'Eclairage Public
- Mise en sécurité électrique sur bâtiments publics communaux et intercommunaux,
- Interventions suite à déclenchement d'alarmes sur bâtiments communaux et intercommunaux,
- Eclairage de la piste d'atterrissage du SAMU au Stade Alexandre Cueille

Durée de l'astreinte : une semaine du vendredi 12 h au vendredi suivant 12 h.

Conditions de mobilisation : 7j/7, 24H/24

Conditions d'intervention : 30 minutes maximum

Sujétions de rémunération ; astreinte d'intervention (conformément à ce que prévoit la réglementation) + heures supplémentaires

Véhicule de service mis à disposition des agents durant la semaine pendant laquelle ils tiennent l'astreinte

Pilotage : agent de la Direction Générale

4 agents du Service Electrique interviennent à tour de rôle hebdomadaire.

Les agents appelés à intervenir seront contactés par téléphone par le responsable de pôle.

Pour l'ensemble de ces astreintes,

- les modalités de rémunération des astreintes sont définies comme suit conformément à la réglementation applicable :

Périodes d'astreintes	Astreinte d'exploitation
semaine complète	159.20 €
nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8.60 €
nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10.75 €
samedi ou journée de récupération	37.40 €
dimanche ou jour férié	46.55 €
week-end, du vendredi soir au lundi matin	116.20 €

Une majoration de ces montants peut intervenir conformément à la réglementation applicable.

Pour la filière technique, la réglementation ne prévoit pas la possibilité de recourir à la compensation en temps. Seule l'indemnisation est possible.

- en cas d'intervention durant la période d'astreinte, les agents éligibles à l'IHTS sont rémunérés en heures supplémentaires ou bénéficient d'une récupération.

#### **-Astreintes d'exploitation des parkings couverts**

L'astreinte est tenue par un agent qui assure les interventions d'urgence en matière d'assistance des usagers et maintenance des appareils

Durée de l'astreinte : une semaine du lundi 8 h au lundi suivant 8 h.

Conditions de mobilisation : 7j/7, de 18 heures à 23 heures et à partir de 6 heures du matin avec indemnisation de l'astreinte sur la base d'une semaine complète

Conditions d'intervention : 30 minutes maximum

Sujétions de rémunération ; astreinte d'intervention (conformément à ce que prévoit la réglementation) + heures supplémentaires

Pilotage : chef de parc

4 agents du Service Parkings (adjoints techniques, adjoint administratif) interviennent à tour de rôle hebdomadaire.

Les agents appelés à intervenir seront contactés par téléphone, les alertes automates ou l'appel usager des bornes.

Les modalités de rémunération des astreintes sont définies comme suit conformément à la réglementation applicable.

Les agents appelés à assurer les astreintes sur ce service appartiennent à la filière technique et à la filière administrative.

Pour les agents de la filière technique les modalités de compensation des astreintes et interventions sont celles-ci-dessus mentionnées.

Pour les agents des filières autres que la filière technique, les modalités de compensation des astreintes et interventions sont les suivantes :

- Les périodes d'astreinte peuvent être indemnisées **ou** compensées en temps.

Le choix de recourir à la rémunération ou au repos compensateur relève du Conseil Municipal.

### Indemnisation

<b>Périodes d'astreintes</b>	<b>Astreinte</b>
semaine complète	149.48 €
du lundi matin au vendredi soir	45.00 €
Samedi	34.85 €
dimanche ou jour férié	43.38 €
nuit de semaine	10.05 €
du vendredi soir au lundi matin	109.28 €

### Compensation

<b>Périodes d'astreintes</b>	<b>Repos compensateur</b>
semaine complète	1.5 journée
du lundi matin au vendredi soir	½ journée
Samedi, dimanche ou jour férié	½ journée
nuit de semaine	2 heures
du vendredi soir au lundi matin	1 journée

La rémunération et la compensation sont exclusives l'une de l'autre.

- En cas d'intervention supposant un déplacement sur site durant la période d'astreinte, les agents bénéficient :
  - d'une indemnité d'intervention fixée comme suit :

Périodes d'astreintes	Indemnité horaire
un jour de semaine	16 €
un samedi	20 €
une nuit	24 €
un dimanche ou un jour férié	32 €

ou

- d'un repos compensateur supplémentaire correspondant au nombre d'heures de travail effectif majoré de :

-10% pour les heures effectuées les jours de semaine et les samedis

-25% pour les heures effectuées les nuits, dimanches et jours fériés

#### ❖ *Pour l'ensemble des personnels*

En l'absence de mise à disposition d'un véhicule de service durant l'astreinte, l'utilisation du véhicule personnel fait l'objet d'une indemnisation « réglementaire » :

Prise en charge des frais de déplacement dans la fonction publique sur la base fixée réglementairement :

Puissance fiscale	Jusqu'à 1000 km	De 1 000 à 2 000 km	Entre 2 001 et 10 000 km	Au-delà de 20000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,41 €	0,5 €	0,29 €

Les agents n'appartenant pas à la filière technique sont indemnisés.

Pour les agents de droit privé, les modalités de rémunération ont été définies sur une base identique à celle des agents de la filière technique.

-----

Il convient de procéder à des modifications dans la mise en œuvre de certaines de ces astreintes.

Tout d'abord, il convient de modifier les modalités de mise en œuvre de l'astreinte parkings à la demande des agents du service comme suit :

L'astreinte est tenue par un agent qui assure les interventions d'urgence en matière d'assistance des usagers et de maintenance des appareils

Durée de l'astreinte : une semaine du vendredi 8h au vendredi suivant 8h mais astreinte effective organisée de 18h à 8h30 - hors période d'ouverture au public. Dans le cadre de l'astreinte, le véhicule de service peut être mis à disposition chaque jour de 17h à 9h le lendemain matin.

**Conditions de mobilisation : 7j/7, 24 H/24**

Conditions d'intervention : 30 minutes maximum

Sujétions de rémunération ; astreinte d'intervention (conformément à ce que prévoit la réglementation) + heures supplémentaires

Pilotage : chef de parc

4 agents du Service Parkings (adjoints techniques, adjoint administratif) interviennent à tour de rôle hebdomadaire.

Les agents appelés à intervenir sont contactés par téléphone, les alertes automatiques ou l'appel usager des bornes.

Les modalités de rémunération des astreintes initialement définies demeurent inchangées.

➤ Par ailleurs, il convient de procéder à la mise en place d'une astreinte réseaux Eau. Cette astreinte sera mutualisée avec l'astreinte réseaux Assainissement.

L'astreinte mutualisée fera intervenir trois agents : un électromécanicien du service assainissement de la communauté d'agglomération, un agent d'exploitation du service eau de la Ville et un agent réseau mutualisé pouvant être un agent réseau du service eau de la Ville ou un agent de réseau du service assainissement de la communauté d'agglomération

Cette organisation permet une rotation supposant la tenue d'une semaine d'astreinte par mois par chaque agent et favorise la mise en place d'un système sécurisé. En effet, un agent du service assainissement ne peut intervenir seul en raison des risques électriques en station ou poste de relevage et des risques physiques sur les déversoirs d'orage. Concernant l'astreinte eau, tout problème de pollution ou de coupure justifie l'intervention d'un agent d'exploitation. L'intervention d'un agent réseau est nécessaire pour sécuriser, manœuvrer les vannes, purger en cas d'interventions liées à des fuites.

Durée de l'astreinte : une semaine du jeudi 8 h au jeudi 8 h.

Conditions de mobilisation : 7j/7, 24H/24

Conditions d'intervention : 30 minutes maximum

Sujétions de rémunération : astreinte d'intervention (conformément à ce que prévoit la réglementation ou la convention collective eau et assainissement ou les accords d'entreprise Veolia pour les agents dont le contrat a été transféré de Veolia vers la Ville)

Véhicule de service mis à disposition des agents durant la semaine pendant laquelle les agents tiennent l'astreinte

Pilotage : agent de la Direction Générale

Les agents du Service Eau (adjoints techniques, agents de maîtrise et technicien) et les agents du service assainissement interviennent à tour de rôle hebdomadaire.

Les agents appelés à intervenir seront contactés par téléphone



Cette organisation est formalisée dans une convention de mutualisation des astreintes réseaux eau et assainissement liant la Ville et la Communauté d'agglomération.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'organisation des astreintes municipales conformément aux éléments susmentionnés et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes.**

Il est précisé que ce dossier a été soumis au Comité Technique lors de sa séance du 26 mars 2019.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **15-Approbation de la convention de mutualisation d'une équipe d'astreinte des services eau et assainissement entre la Ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération au titre l'année 2019**

Dans le cadre du fonctionnement du service Eau, il convient d'ajouter la mise en œuvre d'une astreinte réseau eau.

Une astreinte réseau assainissement devant également être mise en place, une réflexion a été conduite avec la communauté d'agglomération. Elle a abouti à l'organisation d'une astreinte réseau mutualisée Ville-Agglomération.

Ainsi l'astreinte mutualisée fera intervenir trois agents : un électromécanicien du service assainissement de la communauté d'agglomération, un agent d'exploitation du service eau de la Ville et un agent réseau mutualisé pouvant être un agent réseau du service eau de la Ville ou un agent de réseau du service assainissement de la communauté d'agglomération.

Cette organisation permet une rotation supposant la tenue d'une semaine d'astreinte par mois par chaque agent et favorise la mise en place d'un système sécurisé. En effet, un agent du service assainissement ne peut intervenir seul en raison des risques électriques en station ou poste de relevage et des risques physiques sur les déversoirs d'orage. Concernant l'astreinte eau, tout problème de pollution ou de coupure justifie l'intervention d'un agent d'exploitation. L'intervention d'un agent réseau est nécessaire pour sécuriser, manœuvrer les vannes, purger en cas d'interventions liées à des fuites.

Durée de l'astreinte : une semaine du jeudi 8 h au jeudi 8 h.

Conditions de mobilisation : 7j/7, 24H/24

Conditions d'intervention : 30 minutes maximum

Sujétions de rémunération : astreinte d'intervention (conformément à ce que prévoit la réglementation ou la convention collective eau et assainissement ou les accords d'entreprise Veolia pour les agents dont le contrat a été transféré de Veolia vers la Ville)

Véhicule de service mis à disposition des agents durant la semaine pendant laquelle les agents tiennent l'astreinte

Pilotage : agent de la Direction Générale

Les agents du Service Eau et les agents du service assainissement interviennent à tour de rôle hebdomadaire.

Les agents appelés à intervenir seront contactés par téléphone

Cette organisation est formalisée dans une convention de mutualisation des astreintes réseaux eau et Assainissement liant la Ville et la Communauté d'agglomération jointe en annexe.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **16-Approbation de l'avenant à la convention 2018 liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA**

Par délibération en date du 14 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA.

L'article 3 de la convention approuvé lors du Conseil Municipal du 14 février 2018 est remplacé par les présentes dispositions :

« La Mairie de Tulle s'engage à participer forfaitairement aux frais de repas pour son personnel sous la forme d'une subvention d'aide à la restauration, révisable annuellement, et fixée à 1,26 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette subvention est accordée pour chaque agent dont l'indice majorée est inférieur ou égal à 480.

Par ailleurs, l'article 6 de ladite convention est modifié comme suit :

« La convention signée entre les parties le 16 février 2018 pour une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2020. »

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Il est précisé que les autres articles de la convention demeurent inchangés.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **17-Décision relative à la prise en charge des frais d'inscription d'agents municipaux au passage du Code de la route**

En application de la Loi « Croissance, activité et égalité des chances économiques » du 6 août 2015, l'externalisation de l'examen du Code de la route est en vigueur depuis le 13 juin 2016.

Désormais, l'épreuve est individualisée sur tablette ou ordinateur avec l'utilisation de vidéos.

A ce jour, deux opérateurs ont été agréés par l'Etat. Il s'agit de la Poste et de la Société Générale de Services (SGS).

L'inscription auprès de ces opérateurs s'effectue en ligne par les agents concernés avec un coût d'inscription de 30 euros (*somme fixée par décret 2015-1571 du 1<sup>er</sup> décembre 2015*). Ainsi, les agents de la collectivité inscrits sur une session de formation à la conduite du permis Poids Lourds ou remorque sont dans l'obligation de régler directement cette somme au prestataire lors de leur inscription.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement aux agents concernés des frais d'inscription au passage du Code de la route au vu du justificatif d'inscription et au tarif fixé par décret.**

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Je voudrais dire quelque chose à ce sujet.

C'est peut-être anodin comme ça, par contre il y a quand même un mouvement national qui a eu lieu il n'y a pas très longtemps par rapport aux auto-écoles.

Nous, sur Tulle, on a une concentration d'auto-écoles qui est importante.

Tous les acteurs de Tulle se sont mobilisés pour cette démarche de manifestation et ils « râlent », du coup, après ce dispositif de formation en ligne. C'est du Code de la Route au rabais avec derrière plus d'appui personnalisé, plus de suivi tels qu'ils sont capables de le faire au niveau de ce diplôme du Code de la Route qui, quand même, a des incidences derrière dans nos quotidiens.

Donc, personnellement, j'ai été interpellé par certains d'entre eux qui ont été très « remontés » contre cette réforme et ces dispositions.

Et je voterai, pour ma part, contre ce principe pour défendre les acteurs locaux qui sont ces entrepreneurs du territoire et qu'il faut aussi savoir utiliser quand on a des forces et des professionnels sur place.

Je pense que c'est bien de les utiliser plutôt que de former les gens derrière des ordinateurs. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je voudrais ajouter pour compléter le propos de Fabrice que j'ai reçu donc Monsieur VERGNES, Auto-école, qui est venu me présenter les difficultés de la profession.

Cette uberisation est extrêmement dommageable à cette activité pour les raisons qu'a rappelées Fabrice.

Sur la seule Ville de Tulle, c'est 29 emplois de moniteurs. Je précise comme ça juste en passant.

Avant c'était le Préfet qui donnait l'agrément aux auto-écoles pour justement permettre aux auto-écoles d'exploiter leurs établissements à partir des diplômes des moniteurs.

Là on a une ubérisation, c'est-à-dire que l'Etat donnera des agréments à des plateformes informatiques et rendra donc totalement inopérante l'activité d'auto-école localement.

En plus, ça s'ajoute avec la conduite avec le beau-frère, le père, le neveu, avec n'importe qui et on apprend n'importe comment et au final dans quelques années, on s'apercevra que les gens conduisent parfois très mal ou se conduisent mal et il ne faudra pas s'étonner.

Je pense qu'au plan économique, on a vraiment là quelque chose à dire.

Ce n'est pas l'ancien fils de gérant d'auto-école qui vous parle mais réellement je pense que c'est grave. Je voulais le dire.

Je vais faire une intervention, bien sûr, en tant qu'élu auprès du Ministère de l'Economie, sous votre couvert, bien sûr, en tant que Conseillers municipaux.

Ce n'est pas le sujet du rapport présenté mais je voulais faire une précision. »

*Madame Dominique GRADOR* : « C'est la loi. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ça n'a rien à voir. Ça, on va le voter, il n'y a pas de problème mais on est tenu sur le problème du code, c'est pour ça qu'on a parlé de ça.

Ça n'a rien à voir.

C'est l'ancienne formule d'inscription au Code. »

*Madame Dominique GRADOR* : « Ce n'est pas Macron qui vient de décider. C'est la loi du 6 août 2015. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On est d'accord. Mais là on a rajouté la Loi MACRON dans la discussion qui a suivi. C'est de celle-là dont on discute maintenant.

Après le paiement du passage du Code, c'est déjà comme ça. On fera une intervention à ce titre auprès du Ministère de l'Economie.

*Madame Yvette FOURNIER* : « Je ne veux pas l'affirmer mais j'en suis à peu près sûre. Les établissements scolaires vont être également habilités à faire passer le Code de la Route. »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Quand on additionne tout ce qu'on vient de dire : la Motion qu'on vient de passer, ce genre de dispositif, après on peut s'évertuer et passer de l'énergie et aller chercher des entreprises pour venir s'installer localement mais enfin avec des mesures comme ça on remplit d'un côté pour vider de l'autre et c'est catastrophique. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « L'auto-école peut te former au Code mais l'inscription, c'est une disposition particulière, se fait sur une plateforme obligatoirement.

C'est La Poste ou un autre établissement agréé qui font passer le Code. Par contre les auto-écoles ne peuvent pas le faire passer. Il n'y a pas d'autres moyens.

Ils sont obligés de passer par là, d'être inscrits. Après l'auto-école, ils vont la payer.

J'ai parlé du reste, des auto-écoles mais c'est autre chose. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « En fait ce qu'il faut dire c'est que c'est important de souligner le mouvement au niveau des auto-écoles, par rapport à ce que dit Fabrice, mais ça n'a pas une cohérence directe sur cette délibération qui elle est une obligation pour les agents municipaux pour s'inscrire. »

*APPROUVE à l'unanimité*

## **COMMUNICATION -**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Louis SOULIER*

### **18- Approbation du Règlement Intérieur relatif au magazine municipal Tulle Mag**

La Ville de Tulle édite un magazine municipal, le Tulle Mag.

Ce magazine existe depuis 2002 et sa maquette a été refondue dans sa totalité en septembre 2017.

Chaque année, entre 8 et 9 numéros sont publiés par le service communication.

Il est distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres des foyers de la Ville de Tulle et en points de dépôt.

Sa rédaction est confiée au service communication de la Ville de Tulle sous l'égide des directeurs de la publication, le (ou la) Maire de Tulle et le (ou la) conseiller(ère) municipal(e) en charge de la communication.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Règlement Intérieur afférent et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **II -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **URBANISME -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

#### **19-Délaissé de voirie situé à Bourelou :**

##### **a- Déclassement et intégration du délaissé de voirie situé à Bourelou dans le domaine privé de la commune**

La Ville a sollicité les services départementaux afin que ces derniers acceptent le transfert du délaissé de voirie dans le domaine public communal.

Ce transfert a été validé par une délibération du conseil municipal du 13 décembre 2016.

Il convient aujourd'hui d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

L'article L. 141-3 du code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation, celui-ci n'ayant plus d'utilisation routière.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **de constater la désaffectation de ce délaissé**
- **d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'effectivité dudit déclassement**

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « J'ai un message à vous faire passer.

Nous sommes contre ce déclassement car nous pensons que le projet de terrain familial porté par le CCAS est une indignité inacceptable.

Nous nous battons pour que la Famille LEFLERS puisse rester sur le terrain qu'elle occupe en toute légalité.

Nous n'acceptons pas le jeu de passe-passe de Tulle Agglo qui possède le terrain et l'ensemble du socle administratif pour construire une aire d'accueil sur la commune de Tulle.

Le Préfet vous a signifié la semaine dernière, lors de l'étude du schéma départemental, le retard de notre collectivité dans la réalisation de cet équipement structurant sur le site de Champeau, un lieu qui s'inscrit dans le flux nord-sud des déplacements des voyageurs corréziens. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « En tant que Vice-Présidente du CCAS et effectivement en charge et pas seulement de l'accompagnement social de cette famille, je pense qu'il était tout à fait nécessaire qu'il y ait un lieu d'habitation digne qui leur soit donné.

Hier soir, au Conseil d'Administration du CCAS, on a voté dans le même sens.

Tous les présents se sont réjouis qu'enfin il y ait quelque chose de digne qui soit proposé à cette famille aussi bien dans leur habitation et bien sûr dans leur accompagnement social qui est fait parallèlement avec les assistantes sociales du Département mais aussi en lien avec les associations de solidarité.

Donc, c'est conforme à l'accompagnement de cette famille qui est aussi volontaire aujourd'hui pour déménager sur un lieu qui est tout à fait adapté.

On continuera à les accompagner, bien sûr, le mieux possible. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « Pour compléter ce que dit Sylvie sur ce sujet, il faut savoir que les personnes qui les accompagnent depuis des années, le Collectif des gens du Voyage, sont vraiment très soudées avec cette famille pour arriver à l'aboutissement d'un relogement dans des conditions acceptables.

Effectivement, ce qui voudrait dire aussi que pour la suite, justement lors de cette réunion préfectorale, ça permettrait à la commune de se mettre dans la légalité par rapport à une infraction qui est inadmissible depuis plus de 25 ans.

Or, il n'est pas lieu de sortir des personnes sans leur donner des conditions mais des conditions vraiment étudiées pour leur donner des conditions acceptables, de bonne qualité comme l'a dit Sylvie, au lieu de vivre dans un terrain qui est nettement trop grand au regard du nombre de personnes sur le terrain et qu'il est intéressant de savoir aussi que la famille est en acceptation.

Simplement à un moment donné, peut-être, il faut aussi les laisser continuer leur chemin tranquillement et choisir ce qui est préférable pour leur vie et ils sont à même de le faire s'ils ne sont pas incommodés par d'autres considérations qui ne sont peut-être pas à prendre en compte. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Thomas, vous avez fait votre travail. Il n'y a pas de souci. En plus c'est important et c'est normal. Ce sont des positions qui sont diverses.

Ce que je voudrais simplement dire sur ce dossier c'est qu'il est extrêmement compliqué depuis de longues années.

Les conditions d'hébergement ne sont pas décentes et recevables. La Ville de Tulle doit installer une aire des gens du voyage et c'est dans ses obligations qu'elle a failli à plusieurs reprises et, par conséquent, maintenant, le dossier est en train de bien avancer avec Tulle Agglo, notamment.

Il n'y a aucun défaussement d'aucune sorte de la part de Michel BREUILH et de la part d'Ana Maria, donc je crois que là, on est vraiment en face d'une vérité, d'une logique.

Je voudrais remercier Ana Maria. Parfois Monsieur CHAUMEIL remercie les élus qui font du bon travail. Donc je voudrais remercier les élus qui font aussi du bon travail. Les mêmes, bien sûr, c'est déjà fait mais aussi remercier Ana Maria parce qu'elle est à l'aire du voyage ce que Sandrine TAILLEFER est au bio. Elle est efficace, patiente, méthodique et respectueuse. Tenace, c'est déjà dans la constitution d'Ana Maria. C'est très important. Je voulais la remercier et c'est sincère.

C'est un dossier auquel je suis extrêmement sensible.

J'essaye, moi aussi, d'accompagner quand je peux la motivation qui est la sienne parce ce que ça fait partie des bâtons dont vous connaissez l'adjectif.

Franchement, en sortir enfin dignement et permettre quand même de remplir nos obligations légales avant la fin du mandat, ça serait quand même une bonne chose. Et il y en aura d'autres à faire après car il y a d'autres zones pas brillantes de ce point de vue-là dans notre cité et autour de notre cité. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « Merci Bernard mais c'est un travail collectif et je tiens à remercier aussi les agents qui m'épaulent bien dans mes demandes et parfois on va loin.

Je suis effectivement tu peux le dire, tenace. Je peux aller très loin pour arriver à des choses. Mais je voudrais dire qu'il y va aussi de la responsabilité de nous tous, tel qu'on l'a dit ici en Agglo, c'est-à-dire que quand on n'avance pas on lèse aussi les gens de passage qui s'annoncent là bientôt à 150 caravanes et qui n'ont d'autre solution que de s'installer notamment à l'Auzelou, etc...et à chaque fois on a un coût, un déficit important.

Au niveau de l'Agglo, je le retrouve dans ma ligne « Commission Habitat » aussi pour la réfection du lieu où ils s'implantent qui est parfois de 28 000 €, voire 30 000 €.

Donc il faut le savoir.

Il faut arrêter de se cacher derrière son petit doigt. Il y a un coût. On n'avance pas mais il y a un coût sérieux derrière.

Il faut savoir aussi que quand on ne va pas dans ce sens-là on lèse aussi ces familles du voyage qui ont besoin de s'implanter, qui viennent demander où ils peuvent se poser pour payer dignement leur eau, leur emplacement et repartir, continuer leur chemin. C'est tout ça.

Et je dirais, pour compléter, que le temps presse et c'est dommage d'entraver ce dossier parce qu'on a une subvention de 265 000€ à capter et qui va nous échapper si on n'avance pas ce dossier dans des conditions correctes.

Donc l'intelligence voudrait que cette famille soit logée correctement tel qu'on leur propose avec un vrai projet de vie derrière, un accompagnement social important au niveau du CCAS, au niveau des gens qui les ont accompagnés depuis des années.

Donc ça ne sera pas un dossier fait à la va vite mais vraiment porté jusqu'au bout et il sera après aussi. Il faut le savoir.

Voilà l'intérêt et voilà l'intelligence qu'il faut avoir aujourd'hui en tant qu'élu. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « Vous l'aurez compris, il est difficile pour moi, à titre très personnel, de soutenir ou de rejeter ce projet parce que, très clairement, je n'ai pas la connaissance et je ne me suis pas suffisamment intéressé à ce sujet-là et donc je me fais le simple écho d'une voix qui connaît bien mieux que moi le dossier. Ni plus, ni moins. »

*APPROUVE par 30 voix pour et 2 contre*

**b- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et le CCAS pour la mise à disposition d'un délaissé à Bourelou**

La Ville de Tulle souhaite mettre gratuitement à la disposition du CCAS, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 une parcelle de terrain viabilisée située à Bourelou.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- de mettre à disposition ledit délaissé au profit du Centre Communal d'Action Sociale et d'approuver la convention afférente ci-jointe
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition liant la Ville de Tulle et le CCAS



## **TRAVAUX-**

*Rapporteur : Monsieur Yves JUIN*

### **20-Demandes de subventions à la Fédération Française de Football pour la réalisation de travaux:**

#### **a- Travaux à la station de pompage – Stade de la Cible**

Depuis les travaux de renaturation de la Corrèze, le niveau d'eau à l'endroit de la station de pompage du stade de la Cible est plus bas, la crépine est juste au niveau du lit de la rivière, et tout cela pose de gros problèmes avec la pompe qui tourne dans le vide ou qui aspire beaucoup de saletés.

Il convient de refaire un puits plus profond, de baisser la crépine et de refaire une prise d'eau dans un endroit plus profond.

D'autre part, lors de la précédente inondation au début de l'année 2018, l'accès au puits a été endommagé et l'accès à ce puits est dangereux pour les agents. Il est nécessaire de refaire un accès.

Le montant estimé de cette opération est de 6 630 € HT.

Afin de réaliser ces travaux dans des conditions financières favorables, il convient de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Fédération Française de Football.

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet relatif à la réalisation de travaux à la station de pompage du Stade de la Cible dont le montant s'élève à 6 630 € HT et de solliciter, auprès de la Fédération Française de Football, une subvention la plus élevée possible en vue de financer ce projet.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **b- Travaux à la station de pompage - Stade Cueille**

Depuis les travaux de renaturation de la Corrèze, le niveau d'eau à l'endroit de la station de pompage du stade Alexandre Cueille est plus bas, la crépine est juste au niveau du lit de la rivière, ce qui pose difficulté, la pompe tournant dans le vide ou qui aspirant beaucoup de saletés.

Il convient de refaire un puits plus profond, de baisser la crépine et de refaire une prise d'eau dans un endroit plus profond.

D'autre part, depuis la destruction de l'ancienne salle des fêtes, l'accès à la station de pompage n'est plus sécurisé. Il convient de sécuriser l'accès avec du grillage et un portillon.

Le montant estimé de cette opération est de 8 905 € HT.

Afin de réaliser ces travaux dans des conditions financières favorables, il convient de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Fédération Française de Football.

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet relatif à la réalisation de travaux à la station de pompage du Stade Cueille dont le montant s'élève à 8 905 € HT et de solliciter, auprès de la Fédération Française de Football, une subvention la plus élevée possible en vue de financer ce projet.**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Rapporteur : Monsieur Jean-Louis SOULIER*

### **21-Demandes de subventions en vue du financement de la création d'un terrain de football en gazon synthétique**

Depuis plusieurs saisons, la Ville de Tulle éprouve quelques difficultés pour accueillir les adeptes du football. En effet, les terrains situés sur les terrains de la cible et à Pounot sont construits dans des zones humides (à proximité des lits de la rivière Corrèze et de la Saint Bonnette) qui limitent leur nombre d'heures d'utilisation en période hivernale.

Les terrains remis en état par Tulle Agglo sur le site de Laval Verdier ont permis d'améliorer les conditions d'organisation des matchs mais n'ont pu permettre d'apporter des réponses adaptées aux besoins des structures (plus de 20 équipes et 400 licenciés au Tulle Football Corrèze, sollicitations du District de football de la Corrèze, établissements scolaires et universitaires).

Compte tenu de la topographie atypique de la Ville de Tulle, il est difficile de trouver sur le territoire de la commune des terrains susceptibles d'accueillir des terrains supplémentaires.

Aussi, après concertation avec le Tulle Football Corrèze, la Ville envisage de remplacer le terrain en gazon naturel du stade de Pounot par un terrain en gazon synthétique. Ce type d'installation permet une pratique de la discipline sans limite de temps d'occupation et sans contrainte de conditions climatiques.

Afin de garantir aux pratiquants les meilleures conditions de sécurité sanitaires la municipalité a décidé de choisir un matériau de type tapis sans remplissage.

En effet, ces produits répondent à la norme NF EN71-3 qui spécifie les exigences et les méthodes d'essai applicables à la migration de nombreux composants chimiques qui peuvent être contenus dans ces tapis (aluminium, arsenic, cuivre, plomb,...).

De plus, les tapis sans remplissage suppriment le risque lié à l'utilisation de granulats de caoutchouc recyclé.

Le coût de cet investissement, y compris le traitement du talus qui longe le terrain, s'élève à 710 000 euros HT.

**La somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la collectivité, il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, de la Région, du Conseil Départemental, du CNDS, de l'Europe au titre du FEDER et de l'Etat au titre de la DETR et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

*Monsieur Jean Louis SOULIER* : « Je salue parmi nous la présence de Monsieur NOVAIS, Président du Tulle Football Corrèze, qui attend ce passage depuis longtemps.

Il existe deux types de terrains synthétiques, un avec un tapis dit de remplissage et un terrain synthétique avec un remplissage par des granulats en caoutchouc recyclé.

Ce dernier est très contesté car très probablement sources de maladies parfois très graves.

Le tapis sans remplissage, outre le fait qu'il réponde aux normes de sécurité, n'a jamais été incriminé de risques sanitaires.

C'est donc le terrain synthétique sans remplissage qui a été choisi malgré son coût plus élevé car il garantit aux participants les meilleures conditions de sécurité.

Le coût de cet investissement, y compris le traitement du talus longeant le terrain, s'élève à hauteur de 710 000 € HT.

Je signale qu'il y a une ouverture financière qui permettrait en cas d'acceptation, d'avoir un subventionnement de l'ordre de 80 %. C'est une ouverture qui ne peut se faire que cette année.

Après ce sera trop tard.

Monsieur NOVAIS, vous voulez compléter ce que je viens de dire ? »

*Monsieur Robert NOVAIS* : « Comme vous le savez le Club, depuis une dizaine d'années, a grandi en termes de structures. Il s'est structuré ce qui nous a permis d'avoir le label « Espoir excellence », que seuls 7 clubs en France ont.

On est en passe d'avoir cette année également le label « Espoir seniors ».

L'avantage, ou l'inconvénient, c'est que le club a grandi énormément puisqu'on a doublé nos effectifs en 10 ans, pour passer actuellement à 425 licenciés.

On est en phase de ne plus prendre de licenciés puisque nos structures sportives, en l'occurrence les terrains, ne peuvent plus accueillir d'enfants supplémentaires pour la bonne raison que pour les entraînements nous avons les terrains de la Cible en herbe qui sont éclairés et le stabilisé que l'on vient de récupérer cette année après que les gens du voyage l'aient dégradé en volant tout le matériel électrique.

Il s'avère que depuis deux ans, notamment l'année dernière, ça a été un gros problème parce que pendant trois mois on n'a pas pu ni s'entraîner, ni jouer, avec des conséquences notamment pour l'équipe première parce que quand on n'a pas joué pendant trois mois, c'est compliqué.

Ensuite on a joué tous les deux ou trois jours au mois de mai, ce qui nous a porté préjudice.

On a donc la possibilité d'installer un synthétique à Pounot.

Je reviendrai sur le financement parce qu'on y travaille avec la mairie depuis un an et demi.

Pourquoi le terrain de Pounot ?

C'est le seul qui nous semble possible d'accepter un terrain synthétique en termes de sécurité mais aussi en termes d'accueil physique dernièrement les travaux ont été terminés à Pounot.

On est passé en Catégorie 4.

On a un club house, des tribunes, ce qui n'est pas le cas de la Cible.

Je vous rappelle qu'à La Cible quand on fait venir une centaine de gamins, les parents sont dehors sous la pluie.

On donne les goûters dans les vestiaires. On est le seul club en Corrèze à faire encore ça. Pourtant on est à Tulle.

Donc on reçoit les enfants dans des conditions que je considère inacceptables et on est les seuls.

Quand on fait venir des enfants de Royan, de Cognac, quand ils voient nos conditions d'entraînement ça les fait un peu rire et moi ça commence à me fatiguer ce genre de réflexion.

Pour le stade de Pounot, on a toutes les possibilités d'accueil pour faire les entraînements. Je rappelle qu'on a fait un petit calcul quand on ne peut pas s'entraîner, ça représente à peu près 3 mois par an pour les enfants sachant qu'on a un projet sportif qui est identique au projet scolaire.

C'est-à-dire que les enfants à 5 ans ont un programme.

Ils ont un programme à 6 ans, etc... pour arriver jusqu'à la préformation à 17 ans.

Vous pouvez imaginer qu'au même titre que l'école, si tous les ans on enlève trois mois de formation, le manque est considérable.

Concernant le choix du synthétique et je reviendrai sur son coût on a travaillé avec la Ligue Nouvelle-Aquitaine qui est prête à financer. On a travaillé avec la Fédération Française.

Le Président de la Ligue et moi-même, avons pu obtenir des fonds supplémentaires, notamment du CNDS.

La Ville de Tulle, avec Jean Luc CAPELLI, a sollicité des fonds de l'EUROPE, du Conseil Départemental.

Tout ça pour arriver à un financement à hauteur de 80 % maximum puisqu'on ne peut pas dépasser ce taux.

Le reste à charge pour la Ville correspondrait à la somme qu'il faudrait mettre, de toute façon, pour refaire le terrain en herbe puisqu'il a une vingtaine d'année et qu'il est en fin de vie.

On n'y fait plus qu'un match par week-end et à condition qu'il n'y pleuve pas.

Autre chose, ces financements à la fois de la Ligue et de la Fédération ne se feront que cette année et que sur un seul club en Corrèze.

Je précise que la Corrèze est le seul département en France à ne pas avoir de terrain synthétique de football.

Le Région ne financera qu'un seul terrain synthétique en Corrèze et donc on était un peu au coude à coude avec les Brivistes mais ils se sont un peu détachés.

Et au niveau de la Ligue et de la Fédération on tire la corde pour avoir ces financements et ça nous permettrait forcément d'avoir un terrain synthétique.

Ça se gère comme un terrain en herbe. Les entraînements peuvent s'effectuer les uns après les autres, comme un terrain de tennis.

Ça permettrait de donner une vision plus sérieuse pour nos enfants qui, certains sur les communes avoisinantes, ont parfois des difficultés à venir chez nous à cause de nos installations.

Celles des communes aux alentours sont nettement meilleures en termes d'entraînement que ce que l'on peut avoir à Tulle.

Sur le choix du synthétique, pour répondre au côté environnemental, on a travaillé avec la Mairie et le choix du Club se porte sur un synthétique sans remplissage.

On enlève le problème des billes de caoutchouc dont on a assez parlé dans le passé. Il y a la possibilité des billes en liège mais on va écarter cette idée. Il ne faut pas oublier qu'à côté de Pounot coule la Saint Bonnette. Il ne faudrait pas que les billes aillent gonfler les truites et qu'une truite qui part de Tulle soit un saumon en arrivant sur Brive.

Le synthétique est beaucoup plus utilisé en Norvège, en Suède. Vous savez qu'ils sont très « à cheval » sur l'environnement.

Il apporte toutes les garanties à la fois environnementales et sanitaires.

Je tenais à être présent pour vous expliquer cela et vous indiquer, si vous approuvez ce choix, que cela permettra au club de Tulle d'avoir une visibilité sur les 10 voire 15 ans à venir puisque pendant 10 ans ou 15 ans, on est tranquille du côté installations. »

*Monsieur Alain LAGARDE* : « Et en cas d'inondation parce qu'on est en zone inondable ?

*Monsieur Robert NOVAIS* : « L'inondation ce n'est pas très gênant puisqu'il n'y a pas de remplissage. Si ce n'était pas le cas, en cas d'inondation, tout le remplissage partirait dans la rivière et il faudrait en remettre et cela coûte 10 000 € par an. Donc en cas de non remplissage, l'eau vient et s'en va.

En ce qui concerne ces nouveaux synthétiques de nouvelle génération, c'est juste un brossage.

Au-delà de ça aussi, en termes de travail pour les équipes des terrains, il a nettement diminué. Cela permettra de libérer du temps. Au lieu de passer 2 ou 3 jours pour l'entretien, ils pourront effectuer d'autres tâches.

C'est un brossage une fois par mois. Cela n'a rien à voir. De plus, on n'a plus besoin d'arroser.

Je tenais à faire cette petite intervention au nom de Tulle Football Corrèze. Je vous remercie.

Si vous avez des questions sur les aspects techniques, je suis à votre disposition. »

*Madame Josiane BRASSAC DIJOUX* : « Je souhaitais connaître la durée de vie du gazon synthétique. »

*Monsieur Robert NOVAIS* : « C'est 10 ans garantis, jusqu'à 15 ans. »

*Madame Dominique GRADOR* : « C'est toujours inquiétant quand on doit faire appel à du synthétique sur un espace qui est très utilisé notamment par des enfants.

Vous avez noté vous-même qu'il y avait eu beaucoup d'émotion par rapport aux terrains synthétiques traditionnels dont on a dit qu'ils pouvaient être facteur de cancers.

On a, ici, Sandrine qui se bagarre et quelques autres pour que dans le quotidien de la gestion municipale on ait à l'esprit ce besoin de santé publique et au travers de toutes nos actions, on fait beaucoup d'efforts pour que, justement, il n'y soit pas mis mal autant qu'on le peut.

Je pense que c'est normal qu'on s'interroge.

On peut penser que les explications qui nous ont été fournies sont satisfaisantes.

Restait le coût. On fait des demandes de subventions pour lesquelles on est assuré d'avoir un rendu de ces demandes parce que, ça aussi, ça représente une somme importante.

Et il était important qu'en nous engageant pour faire les demandes, on sache qu'on aurait accès à ces subventions, parce que si on devait porter 710 000 € sur la rénovation d'un terrain, ça poserait problème.

On a traité des contraintes budgétaires. Il y a beaucoup d'équipements qui sont absolument nécessaires auprès des enfants ici à Tulle et pour lesquels on n'a pas encore les financements.

On a aussi besoin de faire des choix plus opportuns, compte tenu donc des explications qui ont été données. »

*Monsieur Jean Louis SOULIER* : « Bien entendu, je me suis posé les mêmes questions que vous vous posez.

Le pédiatre que je reste ne va pas envoyer des enfants attraper « des cochonneries ».

Donc on s'est, bien sûr, informé et, comme l'a dit Monsieur NOVAIS, ce sont les pays Scandinaves qui utilisent les terrains synthétiques pour des raisons évidentes et ces terrains synthétiques-là n'ont jamais été incriminés dans quelques complications sanitaires.

Ces terrains existent depuis une trentaine d'années, pas dans nos pays à nous mais ailleurs. »

*Monsieur Yannik SEGUIN* : « La question que je me pose, si les qualités sanitaires ne sont pas discutables, tout va bien, mais par contre, si on est le seul club de la Corrèze à avoir un terrain synthétique, il me semble aussi qu'il pleut sur les autres terrains de la Corrèze donc je ne vois pas pourquoi on a un traitement particulier. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Je veux dire un mot sur la partie Région car il y a eu un appel à projet qui a été lancé avec le Comité et c'est mon collègue Rolland LENOIR qui siège à la Commission des Sports qui s'est occupé de ça.

Donc quand on a vu cet appel à projet, on a essayé de pousser la candidature Tulliste et c'est vrai que si on ne passe pas là, les Brivistes partiront ou peut être une autre collectivité, puisque je ne sais pas s'il y aura un autre appel à projet.

Mais il y a une fenêtre de tir, en tout cas, pour aller là-dessus pour la partie financement du Conseil Régional. »

*Monsieur Jean Louis SOULIER* : « C'est vrai que cette fenêtre financière est relativement étroite mais comme l'a souligné Monsieur NOVAIS, on a une petite tête d'avance sur notre concurrent du sud. »

*Madame Jeanne WACHTEL* : « Monsieur NOVAIS dit que le travail est commencé depuis un an et demi de réflexion, apparemment, donc je trouve un peu dommage qu'on ait juste ça comme éléments pour trancher parce, bien sûr, moi quand j'ai lu cette délibération j'ai essayé de me débrouiller pour trouver des informations et, en ce qui concerne la santé des personnes qui jouent sur des gazons synthétiques, il n'y a pas que le problème des perturbateurs endocriniens ou des choses comme ça, d'après ce que j'ai lu, mais il y a aussi le fait que ce soit, comme c'est du synthétique, des problèmes par rapport aux articulations, par rapport aux chutes.

Je n'ai pas amené mes documents parce que je ne savais pas si on aurait un débat avancé sur cette question mais je n'ai pas trouvé des choses rassurantes.

En ce qui concerne l'environnement, il est évident qu'un gazon synthétique s'oppose aux questions d'évaporation des sols et n'est pas quelque chose qu'on a envie d'encourager.

Ça rompt un écosystème et ce n'est pas possible.

La dernière chose que je voulais dire aussi c'est que pour se prononcer sur un dossier qui est quand même aussi important concernant les enjeux de santé et d'environnement, je trouve qu'il est dommage qu'on n'ait pas la fiche technique de ce gazon et qu'on ait pas un peu plus d'éléments pour qu'on puisse se prononcer en conscience.

Parce que là, on nous met toujours la pression et je trouve étonnant que la Région qui est dans une démarche environnementale importante fasse un appel à projet pour des gazons synthétiques.

Depuis un an et demi, comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé les moyens de faire que tous ces gamins et tous ces gens puissent s'entraîner normalement sur un terrain normal.

Je ne voterai pas pour ce point. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « On connaît mon attachement pour le football et je pense que c'est important. La santé, le sport, c'est important.

De cet aspect-là, il n'y a « pas photo », il faut encourager les enfants, Jean Louis le sait très bien, toutes ces maladies qui nous attendent sur la sédentarité et notamment l'alimentation donc forcément il faut encourager le sport.

Néanmoins, effectivement, à l'ère d'aujourd'hui où on est sur la question environnementale et ça pèse politiquement très lourdement même au niveau national voire même au niveau européen, c'est vrai qu'on peut se poser la question de ces subventions qui viennent plutôt dans ce sens.

C'est presque incompréhensible.

Effectivement tout le dossier on ne l'a pas en main sur les répercussions que ça peut avoir sur les enfants mais j'imagine que du synthétique qui, sous le soleil, sous la pluie et sous la neige, etc, soit stabilisé ça me paraît presque impossible, ou alors, sans avoir beaucoup de données biologiques, ça me paraît vraiment un peu impossible.

Après ce que je trouve dommage c'est qu'on est quand même à la campagne et on devrait pouvoir avoir des terrains en herbe. C'est vrai que je posais la question.

On a quand même le Chambon qui n'est pas loin, qui est un terrain plat, qui est magnifique et qui pourrait faire un superbe terrain.

Pourquoi n'avons-nous pas eu ce dossier un peu en amont pour, peut-être, pouvoir avoir des idées autour de ce sujet parce que c'est quand même un très beau lieu le Chambon et qui pourrait, effectivement, revaloriser un domaine tout à fait praticable. »

*Madame Dominique GRADOR* : « C'est à Laguenne. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « Ce n'est pas grave. On peut quand même essayer d'avoir des accords.

Monsieur CHASSAGNARD n'est pas quand même complètement obtu. Il peut s'ouvrir à quelque moment parce qu'il faut dire que ça peut être une ouverture pour sa commune.

Je pense que peser cette aberration que de mettre un terrain synthétique alors qu'à côté on a des mètres carrés de terre naturelle avec une herbe qui pousse bien, je pense que ça mérite un peu de réflexion.



Je ne sais pas ce que tu penses Robert de mon intervention mais il n'empêche que ça mérite une réflexion avant de se prononcer parce que, si pour le même prix, on peut avoir quelque chose de durable.

Parce qu'il reste un autre problème. Ce terrain va durer 10 à 15 ans maximum.

Comment on va, au niveau de l'environnement, le recycler ? Gros problème !

Vous imaginez un terrain de football synthétique à recycler ?

C'est quelque chose de très lourd. Economiquement, c'est juste impensable parce qu'il faudra le recycler à un moment donné.

Dans 15 ans, il faudra se reposer la question.»

*Monsieur Guy DELMAS* : « Deux ou trois précisions. Il est garanti pour 10 ou 15 ans. Pas dans sa structure globale mais dans son revêtement. La structure va rester et on ne va pas recycler tout heureusement.

Après, le faire ailleurs ?

Il faut trouver des terrains plats.

Il y a déjà un stade qui a été fait au Chambon. Ça date un peu car il a dû être fait à la fin des années 80 puisque mon fils y a joué quand il était débutant à l'Entente et pour l'inauguration. C'est pas hier.

Si on doit faire un stade là-bas, ça veut dire qu'il va falloir faire des tribunes, un club house. On ne sera pas sur le même budget. Cela n'aura rien à voir. Ça sera bien supérieur pour réaliser ce stade et on n'aura pas les niveaux de subventionnement qu'on a actuellement.

Je ne pense pas actuellement que la municipalité et les finances publiques soient suffisantes pour arriver à créer ex-nihilo un stade à Tulle. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « Ce que je voulais dire par là c'est qu'au niveau santé ça n'a pas de prix, et effectivement je le vois tous les jours, il faut savoir qu'aujourd'hui on a des enfants qui arrivent avec des gros problèmes de santé. Ce n'est pas forcément avec tout ça mais c'est un plus et notre attitude est en rapport avec ça. C'est tout.

Notre attitude philosophique et sociétale. C'est tout.

Après, chacun a son opinion mais moi j'é mets un doute sur cette qualité alors qu'on est sur terre et que les gamins ont besoin d'apprendre encore malheureusement dans nos campagnes, et c'est triste, parce qu'ils ne savent plus à quoi ressemble l'herbe, etc...

On en est là quand même parce que ça ne fait plus partie des cours, tu le sais Bernard.

On a un gros problème pour que nos enfants connaissent le monde dans lequel ils vivent, mêmes sortis des cours universitaires.

Les faire jouer sur du plastique, bon, pourquoi pas ! »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Je n'ai pas d'avis parce qu'en fait si on veut traiter un sujet purement sur le plan écologique, un gazon, potentiellement, il peut récupérer de

l'engrais « à gogo », il peut récupérer des résidus d'hydrocarbures parce qu'on le tond plusieurs fois par semaine.

Il faut l'arroser donc il pompe l'eau des ressources naturelles qu'on sait aujourd'hui en péril. Quelle qualité d'eau on met sur ces pelouses ?

A un moment donné, si on se positionne sur une posture et puis on dit « voilà, ce n'est pas bien », mais en fait on n'en sait rien si c'est bien ou pas. On n'en sait absolument rien.

A un moment donné il faut mettre des faits et des choses très factuelles pour pouvoir se décider et trancher si on veut les prendre sous cet-angle là et on ne les a pas.

A mon avis, on passe du temps à dire pas grand-chose.

Après ce qu'on peut noter quand même puisqu'on parle de santé et là, du coup, on va dire sur la pratique et c'est vrai que quand on entend un Président de Club dire que pendant trois mois les « gosses » ne peuvent pas courir, ça pose question aussi, y compris de ce qu'ils veulent faire de ce club-là : les labels qu'ils sont en train de récupérer, avec la formation, la reconnaissance de la formation et puis les conséquences que ça peut avoir derrière quand on arrive à sortir des joueurs et ainsi de suite, en termes de retombées pour les clubs.

Economiquement c'est pareil parce qu'on peut aussi le chiffrer et dire quelles sont aujourd'hui les retombées économiques d'un tel investissement.

Aujourd'hui, on nous dit, en gros et ce sont les seules données factuelles que j'ai « il faut remplacer la pelouse ».

Aujourd'hui, avec 80 % de subventions, on tombe sur un résiduel de 140 000 € HT d'investissement. Ça nous aurait coûté autant de mettre une pelouse standard.

Ce sont les seuls éléments factuels qu'on a avec ceux indiquant qu'on va pouvoir utiliser l'infrastructure beaucoup plus souvent, de façon régulière et répétée et qu'on est assuré de pouvoir pratiquer le sport dans des conditions normales.

Après, je veux bien qu'on débâte là-dessus, mais on ne sait pas, en fait.

Aujourd'hui, c'est presque pas ça qu'on nous demande. »

*Monsieur Pascale CAVITTE* : « Je n'en ai pas pour longtemps. Comme la Région a été mise en cause, je précise qu'il ne s'agit pas de polluer un sol quand même. Il ne faut pas non plus qu'on tombe dans des caricatures, des postures.

La Région a sa politique de biodiversité. Il a de gros engagements qui sont pris.

Le problème qui se pose c'est celui de la santé. Fabrice l'a dit.

Là-dessus, il faut qu'on ait des garanties. Après, la position par rapport à ça c'est de proposer aux collectivités de régler un problème de lieu, de place, de stade et c'est un problème qu'on a.

Encore une fois, ce n'est pas le terrain synthétique qui va casser la biodiversité ou infléchir la biodiversité qu'on peut avoir et on ne pollue rien du tout en faisant ça. C'est un choix qu'on fait.

Mais le Chambon, on n'en a pas les moyens sinon on l'aurait fait depuis longtemps. Comme le disait Guy, on aurait fait des tribunes au Chambon.

Après, honnêtement, ce n'est pas un souci. Je veux dire, l'argent de la Région, si on n'en a pas, il n'y a pas de souci car il y a d'autres collectivités qui prendront cette aide et qui seront demandeuses et qui ne se poseront pas forcément ces questions-là.

Franchement, le côté « lutte contre la biodiversité », la pollution à travers le terrain synthétique, j'ai un peu de mal sur cet aspect-là. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Est-ce que tout a été dit ? »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « Toutes vos questions je les trouve parfaitement légitimes en matière d'écologie, de santé, etc,... mais je dois dire que l'orateur Fabrice MARTHON m'a convaincu.

Je vais être très « terre à terre » parce que je n'ai pas de compétences médicales en particulier et je vais me placer d'un point de vue strictement sportif et c'est vrai qu'un terrain synthétique est un outil structurant pour un club. C'est un outil de développement sportif très important notamment au regard des actions que le Club a engagé, des résultats qu'il a eus la saison passée, du fait qu'il y a eu une croissance perpétuelle des effectifs et donc, oui, ça peut avoir du sens effectivement aujourd'hui. Voilà mon avis. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci Thomas. C'est vrai que l'excellent orateur a parlé d'environnement.

C'était la touche que je voulais apporter. C'est vrai qu'il faut beaucoup d'eau pour arroser les terrains.

Il faut beaucoup d'engrais, nitrates pour entretenir des pelouses. Il faut beaucoup d'essence pour les tondre. Il faut beaucoup de personnels qui, parfois, s'abiment le dos.

Donc, on pourrait, comme ça, aller très loin dans l'analyse. Ça c'est la réalité.

J'espère qu'il aura la même performance pour expliciter les parkings, un peu plus tard. Si tu es aussi bon sur les stades que sur les parkings, ça ira très bien pour nous.

Ceci étant dit, j'ai rencontré avec les autres élus en charge de ce secteur, les élus des sports en particulier, l'équipe dirigeante du TFC.

Je suis allé, l'autre jour, voir le match contre Cognac. J'ai écouté les joueurs et j'ai écouté les entraîneurs.

Il faut se rendre compte que c'est 24 équipes, 400 licenciés sur un espace que vous connaissez. C'est petit et il y a, de l'autre côté, là où parfois les gens du voyage s'installent, une aire secondaire avec des problématiques très particulières.

Au plan de la santé, sincèrement, on a une piste d'athlétisme qui est totalement synthétique. Personne n'a posé la question il y a quelques années.

Voyez l'évolution des mœurs écologiques fait son travail et tant mieux. Mais au bout d'un moment, je pense que, sincèrement, si on veut aider ce club à porter le projet de territoire sportif qu'il défend avec des moyens limités, franchement c'est compliqué tout le temps.

C'est un peu comme le budget de la Ville. Je raccommode, je cherche des sponsors. Je vais chercher-ci et je vais chercher-ça toute la journée.

Nous, on fait un stade synthétique qui n'est pas dangereux pour les usagers, je peux vous l'assurer parce qu'aujourd'hui avec le niveau de normes qu'on trouve sur le territoire, vous n'auriez pas la possibilité d'en installer un, je vous le dis sincèrement.

Après, bien sûr, on n'a pas connu « la vache folle » avant. On n'a pas connu des tas de choses, peut-être. Je pense qu'il y a des garanties qu'on a prises et je veux aussi qu'on soit dans la course.

On a fait beaucoup pour le Sporting Club Tulliste, je le dis aussi très honnêtement. On a fait beaucoup d'équipements. On a fait des vestiaires, un Club House, beaucoup de choses.

On a essayé de rattraper aussi un certain nombre de choses avec le TFC avec un Club House digne de ce nom, avec une restauration des tribunes et puis Jean-Louis SOULIE a le souci d'équilibrer les choses à plusieurs niveaux et notamment au niveau des équipements sportifs.

C'est vrai que c'est l'adjoint aux sports qui nous aura, sans doute, coûté le plus cher mais qui aura aussi travaillé avec des subventions très élevées.

Ça vaut pour le rugby et ça vaudra pour le TFC.

Moi ce que je vous demande c'est un vote de confiance. C'est un haut niveau de subventionnement. Si on le perd on sera incapable de le produire en 2020, enfin qui que ce soit, parce que ce n'est pas l'équipe actuelle qui aura la charge de financer, je vous le rappelle, cet équipement. Ce sera à la charge de l'équipe suivante.

Mais on doit prendre les garanties de financement qui vont bien parce qu'on ne les aura pas après.

Je crois que tout le monde a travaillé à la clarté, à la transparence et à l'efficacité de ce projet.

Je vous demande un vote de confiance mais vous avez la liberté totale, bien sûr comme d'habitude, de vous positionner de manière différente.

Il convient désormais de passer au vote.

Merci pour cette décision éclairée et je comprends parfaitement que des élus puissent s'abstenir sur ce sujet. L'important c'est qu'on ait la majorité. »

*Rapporteur : Monsieur Yves JUIN*

## **22-Approbation de la modification des statuts la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze et de l'adhésion de 13 communes**

Par courrier en date du 24 janvier 2019 la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze a indiqué à la collectivité que suite au retrait de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrézien de cette dernière et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communes de Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Lygnerac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont ont demandé, par délibération, l'adhésion à ladite Fédération pour la compétence « Electrification Rurale ».

Le Comité Syndical, réuni en assemblée le 24 janvier 2019, a accepté ces demandes d'adhésions ainsi que les modifications des statuts qui en découlent.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'ensemble des membres de la FDEE 19, dont fait partie de la Ville de Tulle, de se prononcer pour accepter ou non l'adhésion de ces 13 communes.

Pour cela, la collectivité dispose d'un délai légal de trois mois à compter de la date de la notification pour délibérer en Conseil Municipal, soit avant la date du 24 avril 2019.

Il est précisé que l'absence de délibération d'un membre de la Fédération dans le délai imparti, équivaut à une décision « favorable » de sa part.

Si la majorité qualifiée des membres de la Fédération est favorable, Monsieur le Préfet prendra l'arrêté correspondant.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion des 13 communes susmentionnées ainsi que la modification des statuts qui en découle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **23-Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et le Conseil Départemental de la Corrèze pour la mise à disposition temporaire du parvis de l'Hôtel du Département « Marbot » lors du tir du feu d'artifice de la fête de la Saint Clair**

Dans le cadre de l'organisation des fêtes foraines de la Saint Clair, les industriels forains ont souhaité proposer un nouveau site de tir pour le traditionnel feu d'artifice clôturant cet évènement.

Compte tenu des contraintes techniques et sécuritaires liées à l'emploi d'artifices, le choix du parvis de l'Hôtel du Département « Marbot » est apparu le plus judicieux, tant dans

son positionnement idéal entre les deux zones d'animation (Baluze/Gambetta et Brigouleix) mais aussi par l'espace disponible sur site.

Après plusieurs réunions sur site avec le gestionnaire des lieux, l'artificier et les industriels forains, un consensus technique a été trouvé.

Les modalités sont définies dans le cadre d'une convention reliant, dans ce cadre, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Ville de Tulle, organisatrice de la fête.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **STATIONNEMENT -**

*Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON*

### **24-Approbation de la modification du règlement « abonnement stationnement » sur la voirie**

Dans le cadre d'une analyse des besoins liés au stationnement en cœur de ville, il apparaît opportun d'ouvrir la place Jean Tavé à l'éligibilité des cartes d'abonnements sur voirie.

En effet, suite à de nombreuses sollicitations des professionnels du secteur (Office du tourisme, banque,...), et après étude des besoins in situ, il est proposé aux élus municipaux de valider le nouveau règlement traitant des abonnements sur voirie joint en annexe.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du règlement « abonnement stationnement » sur la voirie ci-annexé intégrant la Place Jean Tavé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ou son représentant à le signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **25-Approbation du contrat de location de principe liant la Ville via son SPIC Parkings et les locataires d'emplacements de stationnement dans le parking Maugein sis Rue du Tir**

Dans le cadre de la mise en enclos/sécurisation et de l'exploitation du parking « Maugein » par la régie autonome SPIC Parkings, les places de stationnement situées dans cet ouvrage vont être proposées à la location.

A ce titre, un contrat de location identifiant l'affectation d'un emplacement précis et reprenant les obligations synallagmatiques sera conclu entre le preneur et le bailleur.

Un état des lieux aura été réalisé, au préalable, conjointement par les deux parties.

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, réuni en date du 14 mars 2019, a donné un avis favorable sur ce mode de fonctionnement et sur la rédaction des documents susmentionnés joints en annexe au présent rapport.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver le contrat de principe afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les contrats de location à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -**

*Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON*

### **26- Approbation du règlement afférent à l'occupation des terrasses installées sur le domaine public - Rue Jean Jaurès**

Suite à la réfection de la rue Jean Jaurès et à sa piétonisation partielle, il est nécessaire de statuer sur un règlement spécifique à l'occupation du domaine public dans cet espace.

Dans ce cadre, il est proposé pour validation, un document reprenant les principales mesures à respecter pour les occupations temporaires du domaine public utilisées dans un cadre commercial.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce règlement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **DENOMINATION DE VOIES**

*Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON*

### **27-Dénomination de voies dans le secteur de Champeau et de Lavergne**

Afin d'accompagner au mieux les administrés dans leurs démarches mais également de favoriser l'intervention des services de secours, la distribution du courrier, les livraisons à domicile et les localisations via GPS, les services municipaux ont effectué un travail de diagnostic et d'étude sur les numérotations et les dénominations de voies dans le secteur de Champeau et de Lavergne.

Il a été, au préalable, décidé de conserver les adresses complètes existantes et de compléter les identifications partielles ou erronées pour les parcelles restantes.

Les services se sont attachés à conserver une identité de lieu dans le cadre des propositions de dénominations des nouvelles voies soit :

- Route de Lavergne
- Côte de Lavergne
- Impasse de Lavergne

- Chemin de Lavergne

Une consultation des riverains a été effectuée par les services municipaux.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver :**

- **La dénomination de la voie : Route de Lavergne**
- **La dénomination de la voie : Côte de Lavergne**
- **La dénomination de la voie : Impasse de Lavergne**
- **La dénomination de la voie : Chemin de Lavergne**
- **Le plan de numérotation global du secteur**

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « On continue la dénomination des voies.

On a même été, je ne sais pas si vous l'avez vu, filmé. On a eu un reportage sur un 13 heures de TFI qui soulignait cette action. Les agents ont été filmés sur le terrain.

On continue la démarche de dénomination. On fonctionne toujours pareil avec l'étude sur le terrain et des propositions de dénomination et de numérotation faites aux riverains. »

*APPROUVE à l'unanimité*

## **POLITIQUES DURABLES EQUITABLES – TRANSITION ENERGETIQUE -**

*Rapporteur : Madame Jeanne WACHTEL*

### **28-Décision relative au lancement d'une politique d'achats responsables**

La mise en place d'une politique d'achats responsables est inscrite dans notre projet de Ville, ce qui permet au projet de trouver toute sa légitimité.

Depuis le début de la mandature, plusieurs dynamiques ont été mises en place de manière concomitante

- la restauration scolaire passait en régie et portait le projet d'alimentation saine avec l'introduction de produits locaux et bio
  - une sensibilisation aux dangers des perturbateurs endocriniens était faite auprès des élus et des agents de la restauration scolaire par Sandrine TAILLEFER
- Avec à la clef : le label « territoires bio engagés » et la signature de la charte « Villes et territoires sans PE »

L'implication de la collectivité dans l'élaboration du Contrat Local de Santé et son agglomération l'a naturellement conduit à s'interroger sur les comportements d'achats et l'a incité à poursuivre une réflexion engagée depuis plusieurs années sur sa politique d'achats, en ciblant une action « santé environnementale » qui prend en compte les perturbateurs endocriniens dans la commande publique.

Cette démarche d'achats responsables a donc pour objectif prioritaire de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans le milieu professionnel et dans les lieux publics en intégrant cet objectif de santé environnementale dans les marchés publics de la Ville de Tulle et de ses établissements publics.



Cette démarche, progressive, s'inscrira dans un cadre juridique précis et non discriminatoire qui permettra de sécuriser la commande publique.

La mise en place de cette démarche s'appuiera sur une méthodologie simple, efficace et sécurisante

- sur la base de fiches- produits progressivement élaborées, de marchés tests dans lesquels seront intégrés des clauses et/ou des critères de sélection des offres environnementaux et sociaux.
- des indicateurs seront progressivement mis en place. Ils permettront, notamment, de mesurer le coût de cette démarche, d'apprécier la performance de service (ex : nombre de marchés incluant des clauses durables/nombre total des marchés passés) ainsi que le taux de satisfaction des utilisateurs, l'impact sur la santé etc.

La réussite de ce projet repose principalement sur la sensibilisation de l'ensemble des partenaires et notamment sur une volonté affirmée de la part des élus.

**Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la démarche d'achats responsables qui sera progressivement mise en place à la Ville de Tulle.**

*Madame Jeanne WACHTEL* : « Cette démarche avait été présentée en Liste Majoritaire par Paulette FREYTET avec un diaporama bien explicatif et je voulais m'assurer que l'Opposition avait bien eu le document.

Il me semble que Paulette FREYTET avait dit qu'elle l'envoyait à tout le monde. Vous vérifierez mais j'espère que vous l'avez eu.

Je vais vous le lire. Je ne pense pas que cela pose de réels problèmes mais je sais qu'on est chacun occupé dans nos délégations donc si vous pouvez être un peu attentifs pour qu'on soit bien d'accord sur le vote.

Il y a un groupe de travail qui a été constitué.

Suite à cette formation qui avait été faite avec des agents de la Ville, de l'Agglo mais aussi de la Communauté d'Agglomération de Brive et des Hôpitaux, la première réunion du groupe de travail a été d'élaborer une fiche test pour un produit particulier de nettoyage des sanitaires et il attendait le « feu vert » pour continuer à travailler parce que c'est une mobilisation importante quand même des agents ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « Très actuel, très engageant.

Ça complète le dispositif « zéro pesticide » engagé depuis 12 ans maintenant et ça complète la Ville étoilée, le bio et les produits locaux. »

*Madame Jeanne WACHTEL* : « La Ville a une cohérence. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Tout ça s'installe dans des pratiques durables de bons usages. Donc merci pour ce travail.

Il est entamé, il est voulu, il est souhaité sur la volonté aussi, notamment la tienne. »

*Madame Jeanne WACHTEL* : « En fait, on souhaiterait aussi le mettre en place avant la fin de la mandature de manière à ce que les suivants prennent le relais et continuent. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Une fois que c'est lancé, en général, on s'y tient. C'est important pour l'avenir et pour la santé de nos concitoyens. »

*APPROUVE à l'unanimité*

*Rapporteur : Madame Josiane BRASSA-DIJOUX*

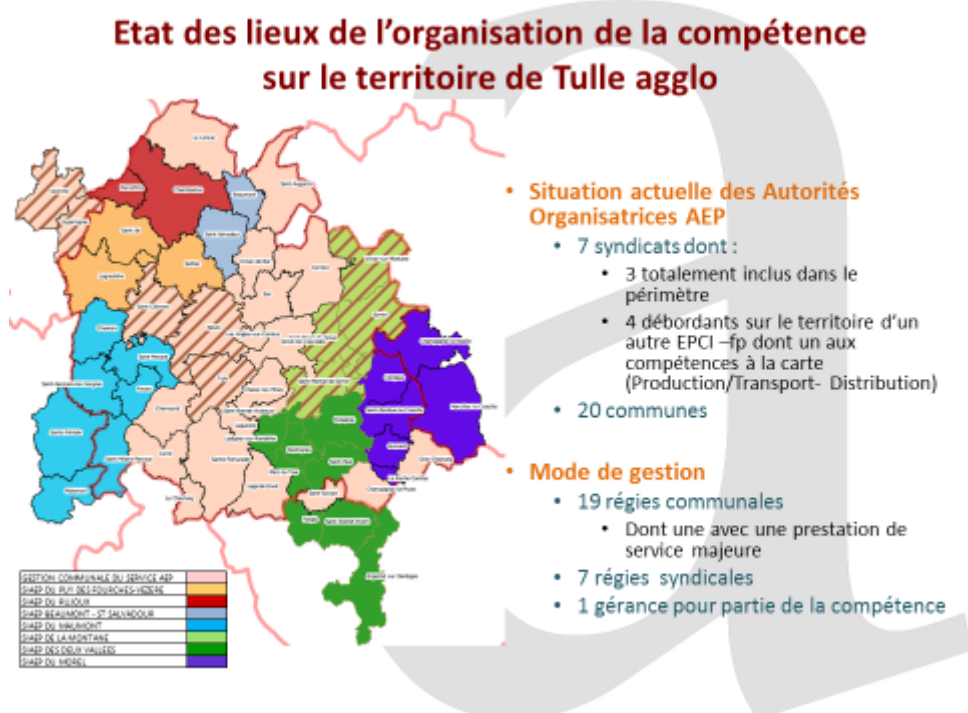
## 29- Adhésion de la Ville de Tulle au Syndicat du Puy des Fourches pour la distribution de l'eau potable sur le territoire communal

À la suite de la promulgation de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, le gouvernement a publié fin août une instruction pour décrypter certaines conséquences de ce texte. La loi permet aux communautés de communes (**et à elles seules**) de différer le transfert aux EPCI des compétences eau et assainissement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, si une « minorité de blocage » de 25 % au moins des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale le demande.

La Ville de Tulle est membre d'une communauté d'agglomération, cette disposition est donc inapplicable et en conséquence, **le transfert de la compétence AEP à Tulleagglomération sera donc effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

En outre, l'article 4 de la loi, a pour effet d'élargir l'application du mécanisme de représentation-substitution aux syndicats regroupant au moins deux EPCI à fiscalité propre, permettant ainsi d'assurer la pérennité de certains syndicats d'eau potable.

La carte ci-après permet de visualiser l'état de l'existant avant l'application du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020



En vue de préparer le transfert dans les meilleures conditions possibles, le président de Tulle Agglo a mené depuis le mois de septembre 2018 une large concertation avec toutes les autorités organisatrices de la compétence AEP sur son territoire.

**3 septembre 2018** : Point d'information en bureau communautaire

**6 septembre 2018** : Réunion d'échanges à la demande des syndicats d'AEP,

- Saisine par le Président, des services de l'Etat, de la Fédération de l'eau, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour connaître les enjeux périphériques à l'agglomération

**12 septembre 2018** : Réunion de la commission « cycle de l'eau », information sur les scénarios possibles

**17 septembre 2018** : Information du conseil communautaire pour pré-positionnement interne de l'agglo, avant discussions avec les EPCI et instances extérieures

**12 octobre 2018** : Comité de Pilotage de l'étude OIE, présentation des scénarios proposés par le BE, avec les partenaires (Etat, agence de l'eau, département) et l'ensemble des Autorités Organisatrices de l'AEP sur l'agglo (syndicats et régies)

**5 novembre 2018** : Point d'étape en bureau communautaire

**7 novembre 2018** : **conférence des maires**. Présentation sur l'état d'avancement du transfert de compétence et recueil des réflexions

**8 novembre 2018** : réunion des AO à la médiathèque intercommunale

- Positionnement sur le scénario dit 2.1 : grands syndicats à l'intérieur du périmètre actuel
- Envoi par le Président Tulle agglo d'un courrier à chaque AO pour qu'elle précise son positionnement au regard de celui dégagé lors de cette réunion

**16 novembre 2018** : **conseil communautaire** : Point d'étape

**Mi- novembre-mi -décembre 2018** : discussions entre AO

**17 décembre 2018** : **conseil communautaire**: Présentation de l'état des discussions 2<sup>ème</sup> saisine des AO pour proposition d'un découpage avec création d'un 5<sup>ème</sup> syndicat au nord du territoire (scénario 2.1 modifié)

**17 janvier 2019** : réunion des AO

**15 février 2019** : réunion des AO

A l'issue de ces réunions, il est ressorti un relatif consensus pour organiser la compétence eau potable via des syndicats. Le scénario retenu actuellement fait ressortir l'existence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de quatre à cinq syndicats d'une taille suffisante pour porter les coûts de fonctionnement et d'investissement sur cette compétence. Il a été notamment admis qu'en dessous de 4000 abonnés, la viabilité financière du syndicat pourrait être critique.

La carte ci-dessous permet de visualiser l'état des réflexions au 15 mars 2019. Elle fait apparaître 4 syndicats élargis. Des questions restent posées sur le devenir du syndicat de la Montane qui en l'état actuel ne peut pas se maintenir puisque pour l'instant son territoire est entièrement couvert par Tulle Agglo. En outre, ce syndicat doit engager rapidement plus de 10,5M€ de travaux alors qu'il compte autour de 1300 abonnés.



La Ville de Tulle n'est pas partie prenante sur le devenir du syndicat de la Montane. Elle est aujourd'hui membre du syndicat du Puy des Fourches pour la carte production et la question qui doit être posée est celle d'une adhésion pour la carte distribution.

Le choix le plus logique juridiquement, techniquement et financièrement est une adhésion complète de la Ville de Tulle au syndicat du Puy des Fourches.

**Aussi, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération de principe portant sur les points suivants :**

**Une adhésion au syndicat du Puy des Fourches pour la carte distribution de l'eau potable**

**Effet de l'adhésion au 31 décembre 2019 : ce délai est nécessaire à la fois pour des raisons budgétaires (annualité du budget) et pour des raisons techniques. Les transferts des moyens techniques et humains doivent être préparés en amont du transfert pour assurer la continuité du service.**

*Madame Josiane BRASSAC DIJOUX :* « C'est une décision importante que nous prendrons ce soir puisqu'il s'agit de décider de l'adhésion de la Ville de Tulle au Syndicat du Puy des Fourches pour la distribution de l'eau potable sur le territoire communal. »

*Madame Jeanne WACHTEL :* « Je ne sais pas si c'est le moment ; je m'excuse déjà et je demande à Josiane, Michel et tous ceux qui ont travaillé sur le Puy des Fourches de bien vouloir m'excuser sur mon intervention mais je ne peux pas faire autrement si je veux garder ma cohérence et ma conscience éclairée sur cette question du Puy des Fourches.

Vous vous y attendiez, je suppose.

Le projet d'alimentation en eau potable du Puy de Fourches-Vézère m'interpelle depuis qu'il nous a été présenté.

Je ne sais pas si vous vous rappelez mais dès le conseil municipal du 23 juin 2014, trois mois seulement après notre élection, ça veut dire qu'il a fallu qu'on fasse vite pour se mettre au courant de beaucoup de choses, il nous a été proposé d'adhérer au Syndicat du Puy des Fourches.

Josiane BRASSAC DIJOUX et moi-même avons émis des réserves en demandant l'ajout d'un préambule avec l'assurance d'une gestion en régie et la nécessité d'une réflexion plus globale.

En conseil municipal du 14 décembre 2014 nous avons voté contre l'abandon des captages après avoir fait part de nos observations suite à de nombreux entretiens avec les acteurs concernés.

J'ai la liste des acteurs que nous sommes allées rencontrer. Je pourrai vous les donner. Ce sont des associations mais aussi des institutions ou des organes de l'Etat.

Nos observations portaient donc sur les captages parce que le lien qui avait été fait pour que l'on abandonne ces captages c'était avec la subvention de l'Agence de l'Eau qui était un argument satisfaisant et beaucoup de contorsions verbales dans les termes : fermeture et abandon.

J'ai les mails, tous les échanges pour ceux qui voudraient consulter le dossier pour voir que notre ancien Directeur des Services Techniques, pour nous faire plaisir, avait écrit dans la délibération « fermeture » mais nous savons que Monsieur RATEAU souhaitait qu'il y ait écrit « abandon » et l'abandon ce n'est pas pareil qu'une déconnexion.

Je n'ai jamais eu les informations nécessaires sur ce sujet qui me permettraient d'avoir une position éclairée, avec les sous-estimations des conséquences en abandonnant les captages et, cependant, on nous disait, « ça n'engage à rien », mais voilà.

On a continué à faire nos observations sur les débits. Vous vous rappelez du Débit Minimum Biologique ?

Donc on a des remarques à faire au niveau technique, des réserves à faire sur le plan technique. Là aussi, j'ai des documents montrant que le DMB peut se mesurer de différentes manières et il y a des manières plus objectives que d'autres.

Au niveau juridique, il y a une contradiction entre deux articles du Code de l'Environnement. L'un disant que l'eau doit être réservée d'abord pour la santé et les êtres humains et la deuxième pour la continuité écologique.

Il est dit que le législateur n'a pas été attentif à cette contradiction.

On a fait des observations sur la qualité de l'eau.

La Vézère est classée A3, donc ça veut dire un traitement très lourd.

Et sur le plan économique où certains ont des doutes sur le fait que le remboursement de l'emprunt, mais là-dessus je ne m'engagerai pas trop parce que ce n'est pas trop mon domaine, ne serait pas un handicap par rapport à l'investissement qu'on veut faire sur les canalisations avec notre priorité qui était la recherche des fuites sinon on ne s'en sortira jamais avec le Puy des Fourches.

Je donne ma position. Je sais qu'elle n'est pas partagée par de nombreuses personnes.

En 2015, on a été tranquilles et il n'y a rien eu. Je dis ça parce que je ne suis pas au Puy des Fourches. Je ne suis pas élue à l'Agglo.

En 2016, nous prenons connaissance de l'enquête publique et je partage les réserves émises par l'autorité environnementale du 17 février 2016 et l'avis de Corrèze Environnement par l'intermédiaire de son service juridique de « Sources et Rivières », Antoine GABE, le juriste qui demande au Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable au projet car le dossier est notoirement insuffisant concernant l'information au public.

Je vous passe les détails mais je pourrais vous les donner concernant l'information au public qui n'a pas été ce qu'elle aurait dû être.

L'absence d'étude environnementale sérieuse qui prive de l'information nécessaire à la prise de décision éclairée. Il manque le dossier ICPE. Il manque aussi l'historique des solutions alternatives proposées, le dimensionnement retenu pour les captages et stations sur-évalué.

Il est demandé qu'il y ait une démarche et un suivi de la protection des zones humides.

Je vous lis l'enquête publique, les observations de Corrèze Environnement et de l'autorité environnementale. : « Que les captages soient déconnectés et non abandonnés, qu'ils continuent à être entretenus au niveau du périmètre immédiat, au moins et suivis avec des analyses régulières compte tenu de l'anticipation nécessaire des conséquences du réchauffement climatique.

Concernant l'adhésion pour la distribution qui nous est proposée aujourd'hui, deux nouveaux éléments viennent s'ajouter aux réserves que je viens d'évoquer. La réflexion qui avait été menée avant que l'agglo entreprenne le travail du transfert de compétence eau conduisait à proposer une régie communautaire Assainissement - Eau. Il me semble que ce n'est plus l'orientation choisie.

Ensuite, sur le plan plus politique, et ça rejoint la motion qu'on a votée, au vu de la politique menée par le Gouvernement MACRON, l'avenir est plutôt sombre.

Le rapport sur l'action publique « Cap 2022 », signe, en effet, et ça recoupe la réforme de la Fonction Publique, une volonté de privatiser les missions de l'Etat et les pratiques de l'administration, au détriment de la notion de Service Public.

C'est aussi l'analyse que fait Marc LEMEE du nouvel âge de la gestion de l'eau lorsqu'il dit « les politiques publiques se réorientent vers le grand cycle de l'eau et un nouveau modèle de marché de concession à des entreprises privées. Un big bang dont les enjeux techniques, territoriaux, financiers, environnementaux et politiques sont colossaux. »

Ce que je veux dire, en ce qui me concerne, c'est que plus la décision s'éloigne des élus les plus proches, c'est-à-dire la commune et l'expertise citoyenne, plus on laisse la porte ouverte à la conclusion de Marc LEMEE.

Moi je ne veux pas prendre ce risque pour le futur sauf s'il y a une révolution avant les prochaines élections mais ça m'étonnerait parce que même « Les Gilets Jaunes » n'ont pas réussi pour l'instant.

Donc, le fait d'adhérer à la distribution, je pense que ça ne nous permet pas d'avoir la maîtrise qui serait un petit grain de sable, au moins, devant la possibilité que certains puissent s'emparer de l'ensemble de l'eau alors que ça va être un problème vital. Alors pour tout dire, je crois que je fais plus confiance à la gestion des élus de la commune et à l'expertise citoyenne parce que dans les syndicats il faudra qu'on m'explique qu'il y a la possibilité pour les citoyens de s'exprimer à un moment donné.

Dans les communes, que je sache, il peut y avoir des commissions extra-municipales, comme à Tulle qui est exemplaire. Il devrait y avoir dans les communautés d'agglomération un conseil de développement. On va essayer de faire en sorte que ça existe.

Donc il y a l'expertise citoyenne mais au niveau des syndicats, je ne sais pas. Dans un syndicat, ce n'est pas le même investissement. Chaque élu est très pris par sa délégation et je ne vois pas comment on peut maîtriser l'ensemble du dossier et éviter que ça dérive.

Donc mon vote sera contre pour éviter les dérives qui m'angoissent ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je pense qu'on peut parfaitement entendre la série d'arguments que tu as avancés. »

*Madame Jeanne WACHTEL* : « Ce n'est pas pour convaincre. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Et quand bien même ça convaincrait, ce ne serait pas non plus un non-sens. C'est ta position et elle est respectable.

On la respecte, bien évidemment.

Tu dis un certain nombre de choses qui sont justes au regard de l'analyse que tu portes. Ensuite, il y a la réalité aujourd'hui, que j'ai rappelée à plusieurs reprises qui est celle de nous retrouver un jour en défaut de provision d'eau pour les Tullistes au cœur de l'été. Ça, j'ai toujours dit que les services présents dans la Ville de Tulle : Hôpital, Ecole de Gendarmerie et toute autre structure, Cité Administrative et j'en passe et tous les établissements qui consomment de l'eau et tous les particuliers se retrouveraient en très grande difficulté pour un paquet d'années.

On ne peut pas construire une adduction tout d'un coup en s'apercevant qu'il manque de l'eau. Donc, franchement ce projet-là a été conduit.

Ensuite, tu rappelles un certain nombre de principes qui sont, eux aussi, tout à fait recevables et qu'on entend.

Je ne confondrais pas néanmoins une entreprise du CAC 40 comme VEOLIA pour ne citer que celle-là mais ça peut être la SAUR ou la Lyonnaise des Eaux ou d'autres, avec un syndicat d'exploitation et qui plus est, le syndicat du Puy des Fourches qui est composé essentiellement et exclusivement d'élus de proximité absolue. C'est-à-dire que ce sont nous qui sommes à travers les représentations et les délégations dûment décideurs. Donc, je comprends, en même temps ton point de vue mais je crois que, sincèrement, on est sur une analyse qu'on peut réfuter. Mais j'entends une bonne partie des arguments.»

*Madame Jeanne WACHTEL* : « Après, je ne parle plus mais juste pour dire qu'avec Josiane et je ne vais pas déformer sa pensée, une étude sur le système global écologique a été demandée : « Qu'est ce qui fait qu'un cours d'eau peut avoir de l'eau ou pas ? Qu'est ce qui joue sur la quantité d'eau d'un cours d'eau ? ».

On sait très bien que c'est la déforestation, que c'est l'urbanisation.

Il y a beaucoup de choses qui pourraient jouer et ces études-là, on ne les a jamais eues.

J'ai regardé l'étude 2009 faite par la Communauté de Communes à l'époque. Il n'y a rien eu tout.

On nous dit qu'il y a 11 scénarii mais on ne les a pas et après on nous dit qu'on n'étudie plus que 3 scénarii ou 4 et puis voilà.

On n'a jamais eu les éléments globaux qui permettent de comprendre les choses correctement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Où je te rejoins, c'est que si un jour il n'y a plus d'eau dans la Vézère, il n'y aura plus d'eau nulle part. Donc, la question sera réglée.

La Corrèze, effectivement, était une rivière au caractère tempétueux et parfois, on va dire, à tendance à avoir des flots non contrôlés. La Vézère ce n'est pas le cas puisqu'il y a trois barrages. Donc voilà on a une régulation hygrométrique et hydraulique beaucoup plus forte.

Mais la Corrèze, il y a des moments où ça devient très compliqué et on le voit bien au cœur de la ville. A des moments c'est un « goyassou » comme on dit chez nous.

En tout cas on a entendu ton propos qui est politique est tout à fait recevable. On va passer au vote à moins qu'il y ait des compléments. »

*Monsieur Yannik SEGUIN* : « J'aurais une petite question à poser. Pourquoi, par précaution étant donné ce qui nous attend des évolutions climatiques, on ne garde pas ces anciens captages au lieu de les fermer complètement ?

Il y a peut-être un problème technique mais pourquoi on ne peut pas les garder prêts à être mis en fonctionnement autant que de besoin simplement ? »

*Monsieur Michel BREUILH* : « C'est une question importante qui est devant nous. Aujourd'hui, on adhère à la carte « distribution ». On est déjà adhérent de la carte « production » pour amener l'eau de la Vézère à Tulle par les canalisations en cours de pose puisqu'on voit les tuyaux bleus le long de la RD 1120.

C'est une ressource qui est assurée puisqu'il faut 4 000 m<sup>3</sup> par jour pour Tulle et 10 000 m<sup>3</sup> par jour pour le territoire communautaire avec toute une partie centrale où il y a un déficit d'eau et déficit hydrique qui est très important. On parlait du syndicat de la Montane. C'est 80 m<sup>3</sup> par jour qui sont produits à l'étiage pour 600 m<sup>3</sup> de consommation.

Donc il faut qu'on soit en capacité, sur l'ensemble du territoire, de pouvoir avoir une production d'eau qui corresponde aux besoins. Soit on fait des réserves d'eau mais il n'est pas possible d'en faire.

Il y a deux cours d'eau qui sont en capacité d'assurer de façon continue parce qu'ils sont régulés par des barrages. Il y a la Vézère au Nord et la Dordogne au Sud.



L'une des hypothèses aussi ça sera de pouvoir interconnecter les deux réseaux. C'est-à-dire qu'à partir du Puy des Fourches, d'une part, et du Syndicat Des Deux vallées, d'autre part, et qui est branché sur la Dordogne, on puisse, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, faire l'interconnexion entre le système de la Vézère au Nord et le système de la Dordogne au Sud.

Donc, ça mettra à l'abri l'ensemble du territoire compte tenu des volumes. Ce ne sont pas les quelques captages d'eau sur la Solane qui sont en capacité de pouvoir répondre aux besoins.

D'autre part, c'est un peu la question qui est posée au Syndicat de la Montane, c'est-à-dire que le Syndicat a engagé des travaux qui consistent à s'interconnecter avec le Puy des Fourches tout en souhaitant garder des captages qui vont nécessiter de réaliser une nouvelle station de traitement, de mettre des pompes en route, d'avoir des coûts de fonctionnement et d'avoir des personnels supplémentaires pour traiter une eau qui n'est pas absolument nécessaire, puisque la production de la Vézère est suffisante aussi bien l'été que l'hiver. A un moment donné il va y voir des coûts.

On sait que les coûts de l'eau potable ne vont pas aller en diminuant.

Tu as évoqué les nécessités d'améliorer le taux de rendement qui, aujourd'hui, est entre 50% et 55% à Tulle et qu'il va falloir porter à 65%, 70% très rapidement.

En le portant à 65%, 70%, on va pouvoir dégager des ressources qui vont pouvoir alimenter la Ville d'Egletons puisque dans le projet de production de l'eau de la Vézère, il y a une hypothèse importante qui est l'alimentation d'Egletons à partir aussi de la Vézère puisque c'est un territoire voisin.

Il faut penser à ceux qui ont des ressources suffisantes mais il faut penser aussi à ceux qui ont des ressources en eau déficitaires.

Egletons a un besoin de 1 000 m<sup>3</sup> par jour qui peuvent être produits par le Syndicat du Puy des Fourches.

Il y a toute cette question-là de l'adéquation entre la production et la consommation, les déficits hydriques qui, d'ici 2050, vont s'accroître aussi.

Il y a aussi la réglementation qui fait que les régies communales sont terminées au 31 décembre 2019. C'est vrai qu'on va passer d'une régie publique communale à une régie publique syndicale. C'est ce qui est proposé ce soir.

On n'est pas dans le cadre d'un passage d'une régie privée à une délégation de service public.

Donc c'est la garantie d'une régie publique syndicale qui est obligatoire puisque, je le rappelle, les régies communales n'auront plus droit d'existence au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

On est saisi par Chameyrat et par Gimel qui ne souhaitent pas transférer la compétence « distribution » à quelque syndicat que ce soit. Pour Chameyrat c'est vis-à-vis du Maumont. Pour Gimel, c'est peut être sur le Puy des Fourches ou Les Deux Vallées.

Le Syndicat de la Montane ne veut pas mettre fin à son existence. C'est-à-dire qu'au 31 décembre 2019, il continuera d'exister pour 1 200 abonnés tout en n'ayant pas la capacité de se maintenir puisqu'il n'est pas sur deux EPCI et que pour se maintenir juridiquement, un syndicat d'alimentation des eaux doit être sur deux Communautés de Communes.

Donc ça veut dire qu'on risque de se trouver, on va en reparler prochainement avec l'ensemble des autorités organisatrices, devant la situation et pour des questions qui peuvent s'entendre, de refus de transfert de la compétence d'une régie communale.

Il y a des communes qui ont suffisamment d'eau, la gardent, même si l'eau n'est souvent pas chère parce qu'elle peut être gravitaire.

Il y a des sources qui existent et où il n'y a pas de traitement et donc ce n'est pas toujours facile de voir, finalement, un besoin collectif qui est plus large que celui dont on a la responsabilité. Donc on risque d'être en présence au 31 décembre 2019, je vous le dis parce que c'est peut-être ce qu'on va voir compte tenu, effectivement, qu'il y a des réticences qui peuvent s'admettre et je les comprends, d'une partie du territoire qui n'aura pas basculé dans de la carte syndicale puisque l'idée c'est de faire une carte syndicale sur la totalité des communes de la Communauté d'agglomération. C'est le choix des élus, des autorités organisatrices.

Donc on va avoir des trous, des zones blanches comme en matière de téléphonie ou comme en matière de fibre où il va falloir créer une régie syndicale pour 8 jours puisqu'on va faire un Conseil Communautaire tout début janvier pour basculer ou adhérer au syndicat puisque les communes ou le Syndicat de la Montane n'auront pas voulu basculer avant le 31 décembre. Il va falloir que la régie syndicale qui va se créer sous 8 jours demande l'adhésion au syndicat correspondant dans les 8 jours après. Mais pendant ces 8 jours quid, juridiquement, de qui sera en capacité de gérer le personnel, qui sera en capacité en termes d'organisation. On va voir cette question-là qui va être devant nous.

Pour l'éviter, je pense que c'est ce qui est posé et je milite, avec les réticences que les uns et les autres peuvent avoir sur le fait de couvrir la totalité des communes de la Communauté d'agglomération par une carte syndicale. Il y a un périmètre des syndicats élargi qui est travaillé.

Il a, à peu près, fait l'objet d'un consensus sauf sur le secteur de la Montane, il faut bien le dire.

Le syndicat souhaite perdurer jusqu'à la fin, soit jusqu'au 31 décembre au soir, sans prendre de position.

Mais en dehors de ce cas de figure cela se traduira par la dissolution du Syndicat de la Montane et l'extension du Syndicat du Puy des Fourches, parce que c'est comme ça que ça va se jouer puisque c'est le syndicat qui assure quand même la production depuis la vallée de la Vézère.

L'idée c'est aussi qu'on soit adhérent, et je parle au niveau de la Ville de Tulle parce qu'elle assure la majorité des abonnés du futur Syndicat du Puy des Fourches et qu'il faut peser dans la gouvernance et on ne pèse pas si on est extérieur à ce Syndicat.

Là on ne pèse que sur la carte « production ».

Si on veut peser sur la carte « distribution », il faut être adhérent. Si on n'est pas adhérent, on ne prendra aucune part dans les décisions à venir. Donc, ce soir, c'est le moment où on bascule dans la gouvernance sur la totalité des cartes puisque c'est un Syndicat à la carte « production » et « distribution ».

Si on veut peser sur le choix, les options du Syndicat du Puy des Fourches, il faut pouvoir y adhérer et l'adhésion, cela a été souligné, est au 31 décembre 2019.

C'est-à-dire qu'on prépare, on rentre dans la partie et Josiane y travaille avec les services, on rentre dans toute la pré-organisation mais on fait, effectivement, la bascule au 31 décembre 2019. On ne le fait pas avant. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Précisions très utiles ».

*Madame Josiane BRASSAC-DIJOUX* : « Juste pour rebondir sur les propos de Michel qui sont parfaitement étayés comme d'habitude, mais je veux dire, effectivement, que là en

plus nous sommes dans une mauvaise période. Enfin je ne sais pas comment la qualifier mais en tout cas, du point de vue du calendrier électoral.

Donc cela va être transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les élections ont lieu quelques mois après.

Le Syndicat du Puy des Fourches va voir une partie de ses élus disparaître, changer. Donc je pense qu'il sera extrêmement important, on l'a dit sur l'aspect organisationnel et ça se fera, mais je pense, sur la représentation des futurs élus dans ce Syndicat, qu'il faudra qu'ils aient une formation hyper accélérée parce que la Ville de Tulle, tu l'as dit aussi Michel, va peser de tout son poids. C'est elle qui a le plus grand nombre de délégués, il faut aussi le dire.

Elle a aussi le plus grand nombre d'adhérents. C'est elle qui porte le plus d'argent au Syndicat.

C'est vraiment pour eux un sacré bénéfice même si c'est la Ville de Tulle qui va consommer beaucoup. Enfin, les abonnés.

Donc il y a ce point qui est, à mon avis, primordial et qui est vraiment de bien s'attacher à organiser quelque chose. Ne pas attendre le dernier moment.

La deuxième chose concerne les réseaux mais cela fera partie, effectivement, d'un travail de réflexion au préalable. »

*APPROUVE par 30 voix pour, 1 contre et 1 abstention*

### **30-Approbation de la modification du Règlement de service de l'Eau**

Suite à la reprise de la gestion clientèle et de la facturation de l'eau potable par Tulle Agglo et la Régie des Eaux de Tulle, il est nécessaire de modifier le règlement de service comme suit :

#### II Votre Contrat

##### A- La Souscription du contrat

« Le Montant des frais d'accès au service est révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal. *Ces frais ne seront pas appliqués en cas de reprise de contrat pour les ayant droits suite à un décès ou en cas de divorce pour la personne conservant le logement (justificatifs obligatoires).* »

**Après un avis favorable du Conseil d'Exploitation, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette modification du Règlement de service de l'eau potable.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **31-Tarifs des branchements d'eau potable (tarification aux frais réels)**

La régie des eaux de Tulle peut intervenir à la demande d'un propriétaire pour créer ou modifier un branchement.

Un devis est, dans un premier temps, présenté puis après travaux une facture est établie puis transmise au demandeur des travaux.

Compte tenu du nombre important de pièces, il n'est pas possible d'élaborer une grille tarifaire, permettant de répondre à tous les cas rencontrés.

De plus, en fonction de la complexité des travaux, la régie peut faire appel à son prestataire titulaire du marché « création et réhabilitation de branchement ».

De ce fait et par souci d'équité entre les abonnés, il sera appliqué les tarifs :

- du marché « création et réhabilitation de branchement », pour les travaux réalisés par les agents de la régie.

- pour les pièces non présentes dans le marché « création et réhabilitation de branchement », la régie appliquera les tarifs du magasin du CTM ou des fournisseurs.

**Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce principe pour la facturation des travaux**

Il est précisé que la régie des eaux de Tulle ne réalisera pas de marge sur ce type de travaux.

Les dépenses et recettes seront imputées au budget eau de la régie des eaux de Tulle

*APPROUVE à l'unanimité*

### **32-Programme de travaux sur les réseaux d'eau potable 2016/2018 - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de partenariat financier entre le Département et la régie des eaux de Tulle**

La régie des eaux de Tulle a réalisé l'ensemble de son programme de travaux eau potable 2016/2018.

Seul le chantier avenue de la Bastille/ RD1120 n'est pas réalisé. Après entretien avec le Département, les travaux de voirie de cet axe sont reportés.

De ce fait, la régie des eaux de Tulle sollicite le Département pour inter-changer le chantier avenue de la Bastille/ RD1120 par celui du quai Continsouza sur lequel le Département va réaliser courant mai 2019 des travaux de reprise de mur.

Les conditions initiales de la convention, à savoir le taux d'aide de 25% pour un montant plafonné de 90 000 €, restent inchangées.

L'intérêt d'accompagner le Département sur le quai Continsouza est la préservation des ouvrages d'eau potable qui sont impactés par les travaux de reprise des murs et le renouvellement du réseau pour éliminer les fuites.

Les dépenses et recettes seront imputées au budget eau de la régie des eaux de Tulle

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°3 à la convention de partenariat financier entre le Département et la régie des eaux de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

*Madame Josiane BRASSAC-DIJOUX* : « Je vais encore faire une remarque concernant cette conduite en encorbellement.

Tu disais tout à l'heure qu'on avait effectivement bien amélioré le Quai. Malheureusement ce Quai restera encore largement défigurée par cette conduite. Elle va un peu changer mais elle restera toujours apparente et ça je le regrette.

Je ne sais pas si c'est la programmation des travaux qui a fait que, mais on aurait quand même dû faire quelque chose de mieux ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « J'aurais bien aimé aussi qu'on cache ce tuyau.

J'ai proposé qu'on le donne à des équipes de plasticiens pour en faire un élément de décor.

Il va être changé. On peut le repeindre, l'habiller. Ça peut être sympa.

Ça changera un peu des murs de pierres qui ne sont pas non plus d'une excitation particulière. »

*APPROUVE à l'unanimité*

### **33-Approbation d'une convention de principe liant la Ville de Tulle et les riverains concernés pour le passage de canalisations en terrains privé, Rue Marbot**

La Régie des Eaux de Tulle a engagé des travaux de remplacement du réseau de distribution d'eau potable de la Rue Marbot depuis le mois de septembre.

Au niveau des habitations cadastrées BM 124, 123 et 293, les branchements existants, d'alimentation en eau potable sont positionnés dans des zones de terrain pentues, aménagées (garage, murs...) et arborées. De plus, un des trois branchements est en plomb.

Ainsi, il s'avère nécessaire que ces trois branchements soient remplacés et rendus facilement accessibles. De cette façon, une conduite principale sera réalisée, depuis le réseau de distribution de la Rue Marbot permettant d'alimenter les 3 habitations, via leur chemin d'accès avec également le positionnement des nouveaux compteurs à l'extérieur des habitations.

A la suite de ces travaux, le chemin d'accès sera remis en état avec un nouveau revêtement, ainsi que la zone de passage des branchements individuels.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de principe afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

## **II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION**

### **SOCIAL**

*Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE*

#### **34-Approbation de la convention d'occupation du domaine privé de la Commune liant la Ville de Tulle, l'Association des Restaurants du Cœur et l'Association des Jardins Ouvriers**

L'association départementale des Restos du Cœur souhaite mettre en place, à Tulle, un « Jardin du cœur », similaire à celui de Malemort. Les jardins du cœur approvisionnent les 16 centres départementaux des Restos.

Il s'agit d'un chantier d'insertion qui concernerait 7 salariés (plus encadrement) avec pour activité une production maraîchère destinée à alimenter les points de distribution de la Corrèze au bénéfice des ayants droit des Restos.

Les recherches d'un site ont permis de repérer un espace correspondant aux besoins à Bourbacoup où plusieurs parcelles contigües sont actuellement inexploitées par l'association des jardins ouvriers. Cette espace est propriété de la commune de Tulle, sis au lieu-dit Bourbacoup, cadastré section AK, parcelle 237.

« Ce jardin du cœur » représente aussi un projet à vocation pédagogique et environnemental. Il pourra engendrer de nombreux partenariats : avec les écoles, avec le CCAS et ses partenaires sur l'accès à l'alimentation, la qualité...

Une convention a été établie entre la Ville de Tulle et l'association pour matérialiser la mise à disposition de ce terrain.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Monsieur Bernard COMBES : « Très belle initiative. »*

*Madame Sylvie CHRISTOPHE « Cela va démarrer prochainement. Tous les accords sont « au vert ».*

APPROUVE à l'unanimité

### **SANTE**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Louis SOULIER*

### **35-Approbation de la convention de partenariat pour la promotion du don du sang bénévole label « Tulle, commune partenaire du don du sang » liant la Ville de Tulle, l'Etablissement Français du Sang Nouvelle-Aquitaine et l'Union départementale pour le don du sang bénévole de Corrèze**

Fin 2010, l'Etablissement Français du Sang, l'Association des Maires de France et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) ont signé une convention de partenariat afin de promouvoir le don de sang dans les communes. Ce partenariat vise à constituer, avec les maires de France et à travers l'attribution d'un label « commune partenaire du don du sang », un réseau et un relais de communication et d'information sur le don du sang, en contribuant de manière visible à l'approvisionnement régional en produits sanguins. C'est un levier de mobilisation essentiel et supplémentaire au service de l'autosuffisance.

De nombreuses villes de France ont depuis montré leur attachement au don du sang et ont souhaité matérialiser ce soutien au travers d'une convention de partenariat.

La Ville de Tulle soutient l'EFS dans sa mission de santé publique depuis de très nombreuses années et collabore activement à la sensibilisation au don de sang, raison pour laquelle elle souhaiterait concrétiser ce partenariat par la signature d'une convention.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre l'EFS-NAQ et la commune de Tulle pour la promotion du don du sang.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **AFFAIRES SPORTIVES**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Louis SOULIER*

### **36-Approbation de la convention liant la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo, la Ville de Tulle et le Club Tulle Football Corrèze relative au fonctionnement du complexe sportif communautaire de Laval Verdier**

Tulle Agglo, propriétaire du site, met à la disposition des communes du territoire les équipements du complexe sportif communautaire de Laval Verdier.

- Les terrains de football, les vestiaires et le club house sont dédiés exclusivement à la pratique du football
- Le terrain stabilisé et le gymnase sont dédiés à la pratique de différentes activités dûment autorisées par le propriétaire du site

Ainsi, le Tulle Football Corrèze, club de football de la commune, utilise comme chaque année, les terrains de football de Laval Verdier, propriété de TulleAgglo.

Une convention d'utilisation est établie chaque année et fixe les modalités d'utilisation ainsi que les conditions financières.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **AFFAIRES CULTURELLES -**

*Rapporteur : Monsieur Yannik SEGUIN*

### **37- Edition d'une brochure dans le cadre de l'exposition « Une Vie à la Manu » - Fixation du prix de vente**

Dans le cadre des événements « *C'était l'esprit MANU* », Le Pôle Musées a réalisé une exposition temporaire intitulée « *Une vie à la Manu,* » déployée en deux volets sur le musée du Cloître et le musée des Armes.

L'exposition est complétée par l'édition d'une brochure de 32 pages avec DVD inclus, à 1000 exemplaires.

Il est proposé d'en répartir le stock vente de la manière suivante : 500 exemplaires à la vente dans les musées et 500 exemplaires gratuits.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en vente de 500 exemplaires et de fixer le prix de vente de la brochure à 12 Euros.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **38-Approbation d'une convention de principe de mécénat pour le financement de photographies réalisées dans le cadre de l'exposition « Une Vie à la Manu »**

Dans le cadre des deux expositions proposées par le Pôle musées de Tulle, au Musée du Cloître et au Musée des Armes intitulée « *Une vie à la Manu* » et dans le cadre plus général des événements 2019 « *C'ETAIT L'ESPRIT MANU* », le Pôle musées de Tulle a passé commande au photographe Sylvestre Nonique Desvergnès des portraits photographiques d'anciens employés de la Manufacture d'armes de Tulle.

Ces portraits viendront enrichir et illustrer les deux expositions et rejoindront ensuite le fonds muséal, notamment dans les perspectives du futur musée « *Cité de l'Accordéon et des patrimoines de Tulle* ».

Pour le financement de cette opération, le Pôle musées de la Ville de Tulle souhaite solliciter le mécénat d'entreprises. Une convention de principe a été rédigée à cet effet.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de principe afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*



### **39-Pôle Accordéons - Acquisition d'un accordéon Maugein modèle « Guinguette 60 »**

Le Pôle Accordéons souhaite faire l'acquisition d'un accordéon auprès de Monsieur Jo Sony, demeurant 12 rue Crespel – 19300 Egletons.

Cet accordéon est un modèle chromatique récent, fabriqué par l'entreprise Maugein en 2000. Il s'agit d'une fabrication spéciale appelée « Guinguette 60 », qui combine un aspect rétro pour la forme du clavier main droite et une caisse compacte. Jo Sony, le musicien commanditaire, avait souhaité un modèle léger pour sa pratique du bal.

Installé en Corrèze depuis la fin des années 50, Jo Sony est une figure du monde de l'accordéon. De son vrai nom Alphonse Erhard, il naît en 1937 à Mulhouse dans une famille d'artistes de cirque, saltimbanques. Musicien et artiste complet, Jo Sony joue de multiples instruments.

Après son service militaire, il intègre l'orchestre de Jean Ségurel et se fait connaître lors des galas et tournées. Sa jeunesse, sa personnalité colle à l'époque, celle des variétés et des yé-yé. La maison de disques CBS le remarque et lui fait enregistrer son «*Twist auvergnat*». Sur l'album 33 tours CBS «*Les 4 as de l'accordéon*», sorti en 1969, il figure aux côtés des vedettes du moment Emile Prudhomme, Joss Baselli et Jean Segurel.

Après le départ en retraite de Ségurel, il forme son propre orchestre et tourne dans la France entière pendant presque 20 ans. Il monte en parallèle une formation typique pour animer les traditionnelles fêtes de la bière en France et en Allemagne.

Il fonde une maison d'édition musicale et son propre label de disques «*Les 3 Fleurs* ». Auteur, compositeur, interprète, il est admis à la SACEM et inscrit dans le livre Guinness des Records pour avoir joué de 59 instruments de musique différents (1986). Personnalité énergique au caractère bien trempé, il multiplie les genres de la musique folklorique alsacienne à celle du Massif Central et privilégie les instruments acoustiques.

La collection du Pôle Accordéons ne comporte encore aucun instrument de ce musicien vedette, âgé de 82 ans, figure incontournable du monde de l'accordéon et du milieu des musiciens du bal populaire. Cette acquisition permettrait de combler cette lacune.

Le prix d'acquisition de cet instrument est de 1 800 euros. Cette proposition d'acquisition a reçu un avis favorable de la Commission Scientifique d'Acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine le 5 février 2019. L'acquisition fera l'objet d'une demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM).

#### **Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver l'acquisition de l'accordéon Maugein modèle « Guinguette 60 » appartenant à Jo Sony pour affectation à l'inventaire des collections du Pôle Accordéons au prix de 1 800 euros.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches administratives et juridiques liées à cette acquisition.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **40-Pôle Accordéons - Acquisition d'un lot de dix-huit instruments de musique à anches libres**

Le Pôle Accordéons souhaite faire l'acquisition de 18 instruments de musique à anches libres métalliques (accordéons, mélodéon et concertina) ayant appartenu à Monsieur Pierre Broussouloux, auprès de Madame Florence Sancey, demeurant 32 boulevard de Publier – 74500 Evian les Bains.

Pierre Broussouloux (né le 28.09.1927 à Périgueux et décédé le 06.06.2018 à Neuvic) fut instituteur en Dordogne et passionné d'accordéons. Il avait réuni au sein de sa maison une collection qu'il ouvrait à la visite l'été. La collecte d'accordéons de Pierre Broussouloux s'est faite entre la Dordogne et la Haute-Savoie, d'où la forte représentation de marques suisses, italiennes et allemandes dans sa collection. Sur l'ensemble des 62 instruments proposés, seuls 18 présentaient un intérêt pour la collection du Pôle. La sélection s'est faite en fonction de l'état de conservation des instruments et en retenant prioritairement les modèles ou fabricants non présents dans la collection actuelle ainsi que les marques corrésiennes DEDENIS et MAUGEIN.

L'acquisition de cet ensemble permet de combler certaines lacunes avec des fabricants non représentés. Il faut également noter parmi cet ensemble, un modèle diatonique Maugein datable des premières années de fabrication (vers 1920). Il s'agit d'une pièce unique par sa marque de fabricant sur papier, alors que les modèles de la collection pour cette période présentent une plaque métallique émaillée rouge.

La manière d'apposer la marque sur papier sous un cartouche vitré est similaire aux instruments de la marque briviste François DEDENIS. Les archives et notamment la correspondance entre Jean Maugein et François Dedenis témoignent des liens qui existaient entre les deux entreprises concernant la fabrication, s'achetant des caisses en cours de fabrication. Cet instrument permet d'illustrer les liens entre les deux fabricants.

Cette acquisition au prix de 600 euros comprend aussi une série de 4 figurines ainsi qu'une publicité du fabricant Hohner intégrées à titre documentaire.

Cette proposition d'acquisition a reçu un avis favorable de la Commission Scientifique d'Acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine le 5 février 2019. L'acquisition fera l'objet d'une demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM).

**Il est demandé au conseil municipal:**

- **d'approuver l'acquisition, au prix total de 600 euros, de 18 instruments de musique à anches libres métalliques, ayant appartenu à Pierre Broussouloux, auprès de Madame Florence Sancey pour affectation à l'inventaire des collections du Pôle Accordéons, et de 4 figurines et d'une publicité Hohner pour affectation au fonds documentaire du Pôle Accordéons.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches administratives et juridiques liées à cette acquisition.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**41-Pôle Accordéons - Acquisition d'un clavier Elka Concorde 119**

Le Pôle Accordéons souhaite faire l'acquisition d'un clavier électronique de marque Elka – modèle Concorde 119, daté des années 1980, auprès de Monsieur Yvon Régis, demeurant à Peyrilles (46130).

Elka est une marque italienne de claviers électroniques et amplificateurs aujourd'hui disparue, fondée en 1965 à Castelfidardo, haut lieu de la fabrique instrumentale d'accordéons. Le nom vient de la contraction des mots « électronique » et « Castelfidardo ». Dans les années 80, la mode sur scène et dans les bals est aux claviers électroniques et synthétiseurs. Elka conçoit ces instruments à claviers accordéons disposés à plat, destinés aux accordéonistes afin de leur permettre d'avoir un effet de scène différent (le musicien est debout derrière son clavier) et de disposer d'une boîte à rythme, de différents registres (cuivres, cordes, percussions, flûtes) et d'effets sonores (vibrato, sustain, reverb).

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les musiques populaires et le bal musette connaissent un grand bouleversement avec le phénomène de l'électro-amplification. L'accordéon n'échappe pas à ce vent de modernité et dans les années 50 à 70, plusieurs inventions marquent l'évolution de l'instrument dans ce sens. Au sein des collections actuelles du Pôle, quatre instruments témoignent de ce phénomène : un Hohner Electronium (1952), un Cavagnolo Major Vox (1965), un Farfisa Transicord, un Maugein équipé d'un système MIDI (1990). Le modèle Elka Concorde 119 viendrait compléter le panorama des inventions illustrant l'histoire de l'accordéon et de son amplification.

La proposition d'acquisition de cet instrument a reçu un avis favorable de la Commission Scientifique d'Acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine le 5 février 2019. L'acquisition fera l'objet d'une demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM).

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver l'acquisition du clavier électronique de marque Elka modèle Concorde 119 appartenant à Yvon Régis pour affectation à l'inventaire des collections du Pôle Accordéons au prix de 150 euros.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches administratives et juridiques liées à cette acquisition.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**42- Pôle Accordéons - Acquisition d'une affiche originale V. Marceau, vedette exclusive Odéon**

Une acquisition est proposée au Pôle Accordéons par Monsieur HOMSY demeurant à Montauban (82000).

Il s'agit d'une affiche originale (110 x 60 cm) de l'accordéoniste V. Marceau vedette exclusive de la maison de disques Odéon.

L'affiche est réalisée par Léopold SIMONS (1901-1979), peintre, illustrateur et ami de Marceau VERSCHUEREN à qui il a dédié l'affiche.

Marceau VERSCHUEREN est né à Liévin dans le Pas de Calais en 1902. Il fait partie d'une génération d'accordéonistes virtuoses dans un Paris des années 30. Dans le film La

Belle équipe, il figure aux côtés d'Adolphe DEPRINCE, autre grande vedette de cette période.

Le Pôle Accordéons mène une politique d'enrichissement de ses fonds documentaires (affiches, cartes postales, partitions, catalogues et publicité de fabricants) pour illustrer le contexte musical autour des instruments de la collection. Cette affiche s'inscrit dans cet axe.

Le montant de cette acquisition s'élève à 350 euros.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de l'affiche V. Marceau pour affectation au fonds documentaire du Pôle Accordéons.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**43-Pôle Accordéons– Prêt d'un accordéon pour l'exposition temporaire « Les tubes de l'été» au Musée des Musiques Populaires (MUPOP), Montluçon (29 juin 2019 – 5 janvier 2020)- Approbation de la convention de prêt**

Le Musée des Musiques Populaires (MUPOP) à Montluçon organise une exposition temporaire consacrée aux tubes de l'été du 29 juin 2019 au 5 janvier 2020.

Dans le parcours, un espace est dédié à Yvette Horner et au tour de France. Il a sollicité le Pôle Accordéons pour le prêt d'un instrument de cette accordéoniste :

**Accordéon chromatique Fratelli Crosio**

**Datation 1950 (ca)**

**N°inv. PA.2015.0.25**

**Valeur d'assurance : 4000 euros**

Le prêt fait l'objet d'une convention détaillant les conditions en matière de conservation, sécurité, assurance, emballage, transport et reproduction dans le catalogue de l'exposition. Tous les frais liés à l'emballage, au transport, à l'assurance sont à la charge du musée emprunteur.

**Il est demandé au Conseil Municipal**

- **d'autoriser le prêt temporaire de cet instrument au Musée des Musiques Populaires (MUPOP) à Montluçon du 29 juin 2019 au 5 janvier 2020**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

*APPROUVE à l'unanimité*

**44-Musée du Cloître - Acquisition d'une pièce contemporaine en point de Tulle - Création M.D Guibal**

Depuis 2013, la Ville de Tulle a impulsé et soutenu différents projets artistiques visant à lier dentelle en point de Tulle et création contemporaine. Plusieurs résidences d'artistes ont permis la création d'œuvres uniques renouvelant l'approche de cette dentelle.

En 2017, le musée du Cloître a commencé à constituer au sein de ses collections un fonds d'œuvres contemporaines en point de Tulle pour témoigner de l'appropriation de cette technique par des artistes, plasticiennes ou modistes. Un premier ensemble d'œuvres des artistes Cécile Maulini, Delphine Dewachter, Brigitte Paillet et Marie-Dominique, acquises en janvier 2017, avait initié cette démarche.

Dans la continuité, le Musée du Cloître souhaite faire l'acquisition d'une nouvelle pièce contemporaine en point de Tulle auprès de Madame Marie-Dominique Guibal, artiste plasticienne, demeurant Hameau de Fabre – 30170 Monoblet. Cet axe d'enrichissement des collections est en lien avec le projet « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle ».

La pièce de dentelle intitulée «*Trait, ligne, couleur-Feuilles de figuier n°12*» (40 cm x 15,5 cm) a été réalisée en collaboration avec Annette Galinon, dentelière de l'association Diffusion et Renouveau du point de Tulle. Oscillant entre abstraction et figuration, la composition de cette pièce joue sur le vide et le plein, la ligne courbe et des formes géométriques. Elle explore une organisation originale et innovante du dessin et une répartition géométrique et ludique des points dans l'espace de la dentelle. L'utilisation de fil de couleur, inhabituel dans le point de Tulle, renforce l'effet graphique.

Le prix d'acquisition de cette pièce est de 600 euros. Par convention passée entre l'artiste et la dentelière, il est spécifié qu'en cas de vente, chacune percevrait 50 % du prix de vente.

L'acquisition fera l'objet d'une demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM).

Cette proposition d'acquisition a reçu un avis favorable de la Commission Scientifique d'Acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine le 5 février 2019.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver l'acquisition de cette pièce en point de Tulle pour affectation à l'inventaire du Musée du Cloître au prix de 600 euros.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches administratives et juridiques liées à cette acquisition.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**45-Musée du Cloître - Acquisition d'un dessin aquarellé de Gaston Vuillier (1845-1915), intitulé « la marchande de sourire »**

Une œuvre originale de Gaston Vuillier est proposée à la vente au Musée du Cloître par Madame Béatrice Comte demeurant à Montpellier (34000).

Il s'agit d'un dessin au crayon, aquarellé et rehaussé de gouache blanche, aux dimensions suivantes : 80 cm x 56 cm. Cette œuvre a servi à illustrer un récit de voyage

intitulé « Du 30 à l'heure – D'Irun à Algésiras » publié en 1909 par la Comtesse de la Morinière de la Rochecantin.

Le musée du Cloître possède le fonds d'œuvres publiques le plus important lié à Gaston Vuillier (1845-1915), artiste peintre, illustrateur majeur pour le Limousin. L'acquisition de ce nouveau dessin permet d'enrichir le fonds existant et notamment la série de dessins réalisés à Grenade aux alentours de 1905 : « *Gitano de l'Alpujarra* » (acquis en 1992), « *L'horoscope* » (acquis en 2018).

Le prix d'achat de cette œuvre est de 2 500 euros. Il est prévu de solliciter le Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) pour une subvention.

La Commission scientifique d'Acquisition des Musées de Nouvelle-Aquitaine du 5 février 2019 a émis un avis favorable pour cette acquisition.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver l'acquisition du dessin de Gaston VUILLIER intitulé « *La Marchande de sourire* » pour affectation à l'inventaire du Musée du Cloître.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents administratifs liés à cette acquisition.**

*Monsieur Guy DELMAS* : « J'ai une question.

Je comprends bien qu'il y ait des acquisitions. Je ne suis pas en mesure d'en juger la pertinence ou de juger ce que ça vaut réellement. Je comprends tout à fait que ce soit important pour les musées et pour la Ville.

Par contre, tu nous dis systématiquement que tu vas demander une participation ; est-ce qu'on a une idée du montant de cette participation ? »

*Madame Christèle COURSAT* : « 40 % ».

*Monsieur Guy DELMAS* : « 40 % systématiquement ?

Chaque fois qu'on fait une demande, ce sont 40 % qui sont accordés ? »

*Monsieur Yannik SEGUIN* : « Oui. Quant au choix ou à la pertinence du choix, comme on n'est pas entièrement certains de notre objectivité et de notre compétence, on sollicite naturellement l'organisme scientifique qui approuve ou pas. C'est lui qui détermine si un musée peut acquérir ou a intérêt à acquérir telle ou telle œuvre.

J'ai entendu tout à l'heure « GUIBAL, c'est pas cher. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Il vaut mieux être un artiste mort qu'un artiste vivant. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Pour bien des raisons, d'ailleurs. »

*Monsieur Yannik SEGUIN* : « C'est vrai que les morts coûtent plus cher ! »

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **46-Demande de subvention à la DRAC pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse de Tulle et pour ses actions d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2019**

Considérant que le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle a obtenu le renouvellement du classement comme Conservatoire à Rayonnement Départemental, en date du 11 février 2016,

Considérant la volonté de l'Etat d'apporter de nouveau un soutien aux établissements d'enseignement artistique spécialisés classés,

Considérant le projet d'établissement du Conservatoire de musique et de danse de Tulle voté le 16 juin 2015, décrivant le fonctionnement de l'établissement,

Considérant que le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle développe des actions d'éducation artistique et culturelle, afin de :

- développer et renforcer leur pratique artistique
- permettre la rencontre avec des artistes et des œuvres, ainsi que la fréquentation de lieux culturels

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **47-Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le Conseil Départemental de la Corrèze ayant pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de l'aide attribuée par le Département de la Corrèze au titre du programme Schéma départemental des enseignements artistiques - Année 2019**

Les arts et la culture sont conçus comme un moyen pédagogique d'ouverture intellectuelle, culturelle, de motivation et de travail sur l'estime de soi des élèves, et constituent par là une modalité de remédiation ou d'approfondissement pédagogique pilotée par les professeurs du Conservatoire.

Ainsi le Conseil Départemental de la Corrèze a souhaité apporter son concours par une aide financière de 115 539 € pour le fonctionnement du Conservatoire et ainsi maintenir un haut niveau d'enseignement.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **48-Approbation de la convention de partenariat entre le Conservatoire de la Ville de Tulle, le Conservatoire de Brive, l'Ecole de Musique de Haute-Corrèze et la Cité de l'accordéon pour la réalisation d'un stage d'accordéon 2019.**

Dans le cadre de ses activités, le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle développe des actions artistiques et pédagogiques en direction de l'accordéon.

Considérant que la Cité de l'accordéon et les 3 Conservatoires cités s'associent pour mettre en place un stage d'accordéon à destination des élèves, du 24 au 27 avril 2019,

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'organisation de cette action,

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **- PÔLE RESSOURCES**

##### **PERSONNEL -**

*Rapporteur : Monsieur ALAIN LAGARDE*

#### **49- Décision relative à la prise en charge de frais de dossier relatifs à la formation effectuée par des agents du CRD**

La Ferme de Villefavard en Limousin a dispensé une formation de 5 jours (du 11 au 15 mars 2019) dont la thématique « voix en scène » avait pour objectifs d'apprendre à projeter sa voix, à la modeler, de s'entraîner aux échauffements vocaux et à l'expression corporelle mais aussi savoir travailler sur l'interprétation statique et la mise en espace.

Cette formation a fait l'objet d'une convention de partenariat avec le CNFPT Limousin.

Le coût global par stagiaire s'élève à 845 euros répartis comme suit :

- 60 € de frais de dossier
- 500 € de frais pédagogiques
- 285 € d'hébergement en pension complète

Trois agents du CRD de la Ville de Tulle ont suivi cette formation et ont fait l'avance des frais de transport, d'hébergement, de repas et de dossier.

Le CNFPT a pris en charge les frais pédagogiques et a assuré le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de repas.

La collectivité souhaite prendre en charge les frais de dossier restant à la charge des stagiaires.



**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement de la somme de 60 € à chaque agent du CRD ayant participé à la formation dispensée par la Ferme de Villefavard en Limousin.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **POLITIQUES DURABLES EQUITABLES – TRANSITION ENERGETIQUE**

*Rapporteur : Madame Josiane BRASSAC-DIJOUX*

#### **50- Approbation de la modification des statuts du Syndicat du Puy des Fourches-Vézère portant sur les modalités de transfert et de restitution des compétences**

La Ville de Tulle a, par délibération du 22 avril 2014, adhéré au Syndicat du Puy des Fourches-Vézère dont les statuts ont été modifiés pour porter le projet alternatif d'alimentation en eau potable de Tulle depuis la rivière Vézère. Cette adhésion au syndicat a permis de mutualiser ce projet important avec les communes historiquement adhérentes à ce syndicat, mais également Uzerche ainsi que Naves et Espartignac.

Par délibérations respectives des 13 décembre 2016 et 19 septembre 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'adhésion de la Commune de Saint Clément et du SIAEP la Montane au Syndicat du Puy des Fourches Vézère pour la compétence « production-transfert à partir de l'eau prélevée sur la Vézère ». La modification des statuts a été approuvée à cette occasion.

Certaines collectivités ou EPCI ayant déjà transféré une partie des compétences exercées par le syndicat mixte peut décider de transférer une autre des compétences, notamment la compétence « Distribution ».

Ainsi la modification des statuts portant sur les modalités de transfert et de restitution des compétences s'avère nécessaire.

Le Syndicat du Puy des Fourches-Vézère a, par courrier du 2 avril 2019, sollicité la Ville de Tulle afin qu'elle se prononce sur cette modification statutaire et ce, dans un délai de 3 mois à compter de la réception de ladite lettre.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du Syndicat du Puy des Fourches-Vézère.**

*APPROUVE par 31 voix pour et 1 contre*

## **- PÔLE SERVICES A LA POPULATION**

### **AFFAIRES CULTURELLES -**

*Rapporteur : Monsieur Yannik SEGUIN*

**51- Pôle Musées – Partenariat avec le Stadtmuseum de Schorndorf - prêt d'objets pour une exposition temporaire « Tulle à Schorndorf » (18 mai 2019 – 17 novembre 2019)- Approbation du contrat de prêt**

Dans le cadre du Cinquantenaire du jumelage Tulle-Schorndorf, le Stadtmuseum de Schorndorf et le Pôle Musées de Tulle ont collaboré pour réaliser une exposition temporaire présentant l'histoire de Tulle.

Pour illustrer l'exposition, il est prévu le prêt d'objets issus des collections du musée des Armes, du musée du Cloître et du Pôle Accordéons (voir liste des prêts jointe en annexe). L'exposition se déroulera du 18 mai au 17 novembre.

Le prêt fait l'objet d'une convention détaillant les conditions en matière de conservation, sécurité, assurance, emballage, transport. Tous les frais liés à l'emballage, au transport, à l'assurance sont à la charge du musée emprunteur.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de prêt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**STATIONNEMENT -**

*Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON*

**52- Approbation de l'avenant n°1 à la convention liant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération Tulle Agglo pour la gestion et l'entretien du parking de la médiathèque**

Tulle Agglo est propriétaire d'un parking d'une centaine de places situé en sous-sol de la médiathèque à Tulle. Face à une recrudescence des incivilités sur cet ouvrage, le conseil communautaire a décidé de l'équiper avec un dispositif de contrôle d'accès et de vidéoprotection. L'objectif a également été de faciliter l'accès des usagers de la médiathèque en rendant l'accès au parking payant avec une période de gratuité de 2h.

Considérant que la recette annuelle serait relativement faible et que Tulle Agglo ne disposait pas de moyens suffisants pour assurer la gestion du parking ainsi équipé, une convention a été établie entre Tulle Agglo et la Ville de Tulle afin que le SPIC municipal des parkings silos puisse intervenir sur le parking de la médiathèque.

Cette convention prévoyait les conditions d'intervention du SPIC pour l'entretien et l'exploitation du parking. En contrepartie, le SPIC aurait facturé sa prestation pour un coût évalué à 12 000 euros par an.

Le Trésor Public a indiqué récemment aux services de Tulle Agglo que la mise en œuvre d'une simple régie de recettes pour encaisser les sommes versées par les usagers du parking n'était pas suffisante et qu'il fallait en conséquence créer un SPIC spécifique. Au regard du volume des recettes attendues (de l'ordre de 10 à 13 K€ par an) et des contraintes de gestion d'un tel service, une solution alternative a été recherchée. Elle consiste à confier la totalité de la gestion du parking au SPIC de la Ville de Tulle qui encaissera les recettes pour son compte en contrepartie de sa prestation. Si les recettes encaissées sont insuffisantes pour couvrir les frais de la prestation, Tulle Agglo versera une indemnité compensatrice pour que le SPIC municipal conserve son équilibre financier.

Ces modifications font l'objet de l'avenant N°1 dont le projet est annexé au présent rapport.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **53- Approbation d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique liant la Communauté d'Agglomération et la Ville de Tulle pour la réfection partielle d'un réseau d'assainissement Quai Continsouza**

Les opérations d'aménagement en milieu urbain relèvent de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages au sens des dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnancement 2004-566 du 17 juin 2004.

Dans le cadre d'une mutualisation de moyens, il convient d'organiser la maîtrise d'ouvrage de l'opération susmentionnée.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer**

*APPROUVE à l'unanimité*

---

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Avant que tout le monde s'en aille, j'aimerais préciser qu'il reste encore deux réunions de concertation publique ouverte.

Une demain et une après-demain. Celle de demain est à 18h30 à l'Ecole Joliot-Curie et celle de jeudi est également à 18h30 à la Salle des Fêtes de Corrèze.

N'hésitez pas à continuer à mobiliser autour de vous puisque les échanges, toute la matière qu'on récolte est très précieuse et très enrichissante.

On va terminer sur des succès à n'en pas douter. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « Monsieur le Maire, simplement une question.

Cela fait quelques temps qu'on n'en a pas parlé et je voudrais qu'on revienne dessus parce que j'ai eu la question de quelques parents d'élèves et je voulais juste savoir si la

semaine de 4 jours ½ allait continuer, si on avait toujours cette volonté politique de la maintenir et est-ce qu'on est en capacité à la Ville de Tulle de la maintenir dans le temps. »

*Madame Dominique GRADOR* : « Ecoutez, c'est une volonté qui fait suite à une volonté des parents d'élèves dont nous avons sollicité le point de vue et d'ailleurs, en confrontation avec les enseignants. Et puis, ils ont voté, ils ont souhaité que les choses demeurent.

Il n'est pas question de revenir sur un choix qui est celui de la communauté éducative et donc à la prochaine rentrée nous resterons aux 4 jours ½.

Pour l'instant le Gouvernement n'a pas dit qu'il se désengageait. Il aurait tort de le faire parce que ça représente maintenant peu, finalement, de communes.

Après il y aura d'autres choix qui appartiendront à d'autres majorités sans doute. Mais en attendant si on est satisfait d'une façon de faire, je ne vois pas pourquoi on reviendrait sur un choix qui est très partagé. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « Je suis complètement d'accord.  
Parfois on peut avoir la volonté et pas la capacité à faire. C'est pour ça. »

*Madame Dominique GRADOR* : « Pour l'instant, on a toujours la capacité. On a un périmètre dont on a décidé politiquement ensemble. Personne n'est venu remettre en cause ce périmètre.

C'est un service public rendu aux enfants et aux familles.  
Je maintiens ce choix que rien ne justifie.

On a fait quelques dépenses auxquelles on adhère ce soir et je ne vois pas pourquoi ces dépenses justifieraient de moindres dépenses dans d'autres domaines tout aussi importants. »

*Monsieur Thomas MADELMONT* : « de ce point de vue-là, vous avez tout mon soutien. »

*Madame Dominique GRADOR* : « Je vous remercie Monsieur MADELMONT. Je le sais parce que vous avez participé à la concertation. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci.

Je laisse la parole à Marie-Pierre NAVES-LAUBY. »

*Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY* : « Ça va aller très vite.

Je vais juste confirmer à Monsieur le Maire ce que je lui ai annoncé il y a quelques temps à savoir que je démissionne de mon poste de conseillère municipale à l'issue de ce conseil.

Je n'en ai plus le temps et il faut être honnête, je n'en ai plus l'envie. Donc c'était mon dernier Conseil Municipal.

J'étais très heureuse de partager cette expérience avec vous mais je ne suis pas dans mon élément, donc, ce soir, j'arrête. »

Monsieur Bernard COMBES : « D'accord. Merci Marie-Pierre.

Je comprends que ça ne soit pas facile d'être dans son élément. En tout cas, on a fait un bout de chemin avec toi. Un bout de chemin dans la Majorité, un bout de chemin un peu à l'écart de la Majorité mais là quand même et puis avec des votes très responsables. On les a notés à chaque fois.

Tu as aussi rempli tes missions à l'Agglo quand tu avais à le faire et tu as toujours porté une grande attention à la gestion de notre cité et je te remercie de la confiance que tu nous as donnée en partant dans les conditions qui tu as choisies et qui sont parfaitement recevables, dignes et qu'on peut comprendre.

On te souhaite, je ne sais pas quel avenir professionnel, personnel, familial et Tulliste, vraiment de nous voir et de nous rencontrer souvent, de pouvoir échanger comme on a pu le faire jusque-là et on te souhaite toute la réussite que tu mérites dans ton entreprise parce que là aussi c'est aussi une belle responsabilité.

Ce sont des emplois que tu as choisi de préserver à Tulle.

Pour la confiance que j'ai eu dans je suis venu te chercher pour constituer et faire partie de la liste, je te remercie.

#### **DELEGATIONS AU MAIRE -**

-Arrêtés des 18 et 22 février 2019, des 1<sup>ers</sup>, 11 et 20 mars 2019

La présente convocation est adressée, aujourd'hui et par écrit, à chacun des membres du Conseil Municipal et affichée à la porte de la Mairie.

Tulle, le 9 avril 2019

La séance est levée à 22h30